

RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

EDITORIAL

Le rapport d'activité des services de l'État en Essonne présente selon l'usage de façon à la fois synthétique et détaillée les données principales de l'action de l'ensemble des administrations de l'État dans le département. Je souhaite que les parlementaires et les élus locaux, les responsables économiques et sociaux, les dirigeants associatifs puissent y trouver une information répondant à leur besoin de connaître l'action de l'État en Essonne.

Cette introduction me donne l'occasion de mettre l'accent sur les trois priorités qui guident cette action, la sécurité, la cohésion sociale et le développement économique.

1 - La lutte contre la délinquance est une mission prioritaire. Elle l'est parce que comme en n'importe quel point du territoire national, le droit des citoyens à vivre en paix constitue une mission essentielle de l'État. Cette exigence est d'autant plus forte en Essonne que je sais que nous y sommes confrontés, au moins sur certains territoires, à des formes de délinquance qui menacent nos concitoyens surtout les plus vulnérables et donnent de l'Essonne une image négative, nuisible aux efforts déployés pour assurer l'avenir du département.

Le travail des personnels de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, courageux, professionnel, persévérant, mérite une nouvelle fois d'être salué. Les résultats obtenus sont à la mesure de leurs efforts : une nouvelle fois en 2006, les principaux indicateurs ont évolué favorablement, baisse des faits constatés (- 2,8 %), baisse de la délinquance de voie publique (- 4,3 %), hausse des faits élucidés (30,2 %, en progression de 7,4 % en 2006 et de près d'un tiers depuis 2002).

Ces éléments encourageants ne dissimulent cependant pas les inquiétudes qui subsistent au nombre desquelles figurent la banalisation des violences urbaines et plus particulièrement l'enracinement dans la violence d'une fraction de la population, violence qui mène à des affrontements entre bandes allant jusqu'au meurtre comme on l'a déploré à Evry le 1^{er} mai, violence qui conduit à un déchaînement anti-institutionnel insupportable et absurde et dont les expressions paroxystiques ont donné lieu à l'agression d'un équipage de CRS le 19 septembre aux Tarterêts, au caillassage de sapeurs-pompiers ou à l'incendie d'un bus à la Grande Borne les 5 juin et 22 octobre, violence enfin qui sert souvent de protection aux trafics variés de chefs de bandes tirant de leur engagement dans le grand banditisme leur prestige auprès de jeunes en complète perte de repères.

Des progrès face à ces difficultés sont possibles. Ils passent par le maintien de la présence policière, même et surtout là où elle est contestée par les bandes, par l'approfondissement des investigations judiciaires et par la coordination de l'action des forces de sécurité avec les élus locaux et l'ensemble des services publics ou privés qui apportent une contribution à la sécurité de la population.

2 - Parce que, même assumée sans faiblesse, l'action en faveur de la sécurité ne peut suffire à répondre aux problèmes auxquels nous faisons face, j'attache une attention particulière à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale dont je m'applique, avec le Préfet délégué Alain Zabulon, à traduire les orientations en réalisations concrètes dans le département.

La rénovation urbaine constitue le volet le plus visible de ce plan. Ce sont désormais 20 opérations qui sont en cours, près d'1,5 milliard d'euros de travaux sont prévus avec un financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de l'ordre du tiers. De façon normale s'agissant d'un aussi gros programme, les réalisations ont été lentes à démarrer, elles s'engagent désormais de façon mesurable en termes de consommation de crédits et deviennent visibles dans le paysage des quartiers concernés. Injustement réduit à l'idée de démolition de vieux immeubles, ce programme a une ambition beaucoup plus large : il s'agit aussi d'ouvrir des liaisons dans et autour des quartiers, de les doter des équipements publics qui leur manquent, de créer une offre immobilière diversifiée. Les réalisations achevées ou en cours donnent aux populations concernées un signal positif, celui qu'après beaucoup d'annonces et souvent une longue attente, on est enfin passé aux actes. Au-delà de leur aspect architectural, ces programmes ont pour objectif de diversifier le peuplement de ces quartiers et d'en changer l'image. Grâce à ces grands travaux, l'occasion est également donnée aux demandeurs d'emplois vivant dans les quartiers, notamment aux jeunes, de s'insérer durablement dans les professions du bâtiment et des travaux publics au moyen des clauses d'insertion inscrites dans les marchés publics.

Un effort soutenu est par ailleurs consenti pour relancer l'offre de logements sociaux et atténuer les effets d'une crise du logement dont l'ampleur est sans précédent depuis des décennies. L'État, les collectivités locales et les bailleurs sociaux sont mobilisés sur cet objectif que la récente loi portant droit au logement a transformé en ardente nécessité. Le nombre de logements sociaux financés en 2006 est de 1 559, soit le meilleur niveau atteint depuis plusieurs années.

L'autre chantier majeur est l'emploi. Comme au niveau national, la tendance en ce domaine est favorable en Essonne. Les derniers chiffres connus (mai) font état d'une baisse de 12,8 % en un an du nombre des demandeurs d'emploi.

La condition de nouveaux progrès passe par la démarche d'égalité des chances : alors que, du fait de la situation du marché de l'emploi, des tensions se manifestent dans nombre de domaines, il faut être en mesure d'accompagner chacun vers l'emploi pour donner à tous une chance d'épanouissement. Les dispositifs d'accompagnement personnalisé mis en œuvre par l'ANPE, l'AFPA, mais aussi des associations se développent, ils apportent aux personnes éloignées de l'emploi la chance de surmonter les lacunes de leur formation initiale ou, plus encore, leur méconnaissance de certaines règles ou codes déterminants pour entrer dans le monde du travail.

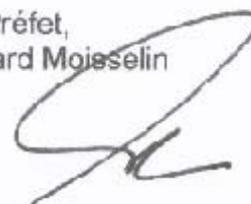
3 - L'Essonne est un département riche en tous les domaines, hommes, équipements de formation et de recherche, entreprises. Mais nous vivons dans un univers où tout change, un monde qui ne garantit à personne aucune rente de situation. Les éléments de confort que nous souhaitons conserver ou augmenter ne viendront que des biens et des services que nous saurons produire, il ne suffit pas en ce domaine d'espérer conserver ce que nous avons déjà, il faut inventer, créer, développer.

Dans un pays qui est à la recherche du « point de croissance » qui lui manque pour être en mesure de résorber ses déficits et financer les investissements indispensables notamment pour faire face à l'enjeu environnemental, l'Essonne prend du retard. L'évolution, au premier trimestre 2007, des principales recettes fiscales prélevées par l'État fait apparaître une augmentation inférieure à la moyenne régionale et surtout très inférieure à la moyenne des départements de grande couronne. Ce déficit de dynamisme est préoccupant pour l'avenir.

Deux chantiers majeurs sont engagés pour relancer l'activité économique du département.

- En premier lieu, les pôles de compétitivité ont pour objet de fédérer les énergies des entreprises, petites et grandes, de la recherche, de l'enseignement universitaire et des collectivités publiques autour de projets porteurs d'avenir. System@tic et Medicen ont créé une dynamique très favorable, dans chacun de ces deux pôles une part appréciable des projets est localisée en Essonne, le concours financier équilibré de l'État et des collectivités locales a permis depuis l'origine de la démarche de mobiliser en Ile-de-France plus de 200 M€ ; cette démarche est appelée à connaître de nouveaux développements, notamment grâce à la labellisation d'un nouveau pôle dédié à l'aéronautique, ASTECH, domaine dans lequel l'Essonne a de nombreux atouts à faire valoir.
- L'opération d'intérêt national du plateau de Saclay doit être l'occasion à ne pas manquer de créer sur notre territoire les produits et les services, les emplois et les richesses de demain. Le travail engagé par la mission de préfiguration, le concours international dont les résultats seront publiés à l'automne, la constitution d'une gouvernance adaptée doivent être autant de moyens nous permettant de réaliser un aménagement harmonieux qui donnera à notre territoire un élan économique à la mesure de ses capacités de recherche qui sont encore mal mises en valeur.

Le Préfet,
Gérard Moisselin



SOMMAIRE

ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

- La sécurité publique et civile p 5

RENFORCER LA COHESION SOCIALE PAR L'EGALITE DES CHANCES

- Renforcer la cohésion sociale et requalifier la ville p 11
- L'emploi et le développement économique p 18

PROMOUVOIR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- L'habitat, l'urbanisme et le transport p 25
- L'environnement et le développement durable p 33

ASSURER LA SANTE, L'EDUCATION ET LA CULTURE

- La santé publique et la sécurité sanitaire p 37
- L'éducation, la jeunesse et les sports p 43
- La culture p 48

DEVELOPPER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

- L'administration territoriale de l'Etat en mouvement p 53
- Les relations avec les collectivités locales p 57
- Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense p 61

ANNEXES :

- **1** : Les transferts aux collectivités locales p 65
- **2** : Le récapitulatif des sigles utilisés p 67
- **3** : La liste des services ayant contribué à l'élaboration du rapport p 69

LA SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE



La police à cheval

LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

La lutte contre la délinquance est une des grandes priorités de l'action publique. En 2006, l'efficacité de l'activité des services de police et de gendarmerie a permis de confirmer les bons résultats des années précédentes.

Les faits constatés régressent de 2,18 % par rapport à 2005 (-1,76 % en zone police; -3,86 en zone gendarmerie) avec un total de 77 685 faits. Entre 2002 et 2006, c'est une baisse globale de 6,27 % des faits constatés qui a été enregistrée. Parmi ces faits, les infractions sur la voie publique, les plus traumatisantes pour la population, ont baissé de 4,31 % par rapport à 2005 (-4,05 % en zone police; -5,3 % en zone gendarmerie) et de 22,73 % depuis 2002.

Si le nombre des actes recensés baisse, le total annuel des actes élucidés est, lui, en augmentation significative de 7,48 % par rapport à 2005 (6,57 % en zone police; 11,19 % en zone gendarmerie) et de 32,27 % par rapport à 2002, pour atteindre presque un tiers des faits constatés. De la même manière, les placements

en garde à vue ont connu une progression importante par rapport à 2005, de 18,09 % (22,36 % en zone gendarmerie; 17,47 % en zone police) et de 77,13 % par rapport à 2002.

Ces bons résultats sont réels et ne doivent pas être une incitation à relâcher les efforts. En effet, les violences urbaines sont restées stables (+0,35 % par rapport à 2005), mais aussi spectaculaires, quand elles ne sont pas odieuses comme le "lynchage" de deux fonctionnaires des CRS agressés à CORBEIL ESSONNES, le 19 septembre 2006 dont un a été hospitalisé dans un état grave.

Les dispositifs visant à proposer aux jeunes une voie d'intégration et de préparation à la vie professionnelle - recrutement d'adjoints de sécurité et de cadets de la République - confirment leur succès en 2006. Ainsi 179 adjoints de sécurité ont été recrutés au cours de l'année, 47 Adjoints de Sécurité en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (ADS/CAE) et 34 cadets.

La circulaire du 12 avril 2006 relative à la politique de prévention de la délinquance et à l'élaboration des programmes locaux de prévention a défini une nouvelle version des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les 13 Contrats Locaux de Sécurité et CLSPD de l'arrondissement de PALAISEAU représentent plus des 2/3 des dispositifs qui existent en Essonne.

LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE

Depuis mai 2006, une Brigade Mobile de Recherche (BMR), au sein de la Direction Départementale de la Police aux Frontières, est dédiée à la lutte judiciaire contre toutes les formes organisées d'immigration clandestine.

Elle est intervenue dans 165 établissements, dont 18 conjointement avec les différents services pouvant avoir à connaître ou à traiter de procédures relatives à l'immigration irrégulière ou à l'emploi illégal de main d'oeuvre. 663 personnes ont ainsi été contrôlées, 187 procédures ont été établies et 229 faits ont été constatés et élucidés.

L'Unité d'Identification a, quant à elle, pris en compte 2 070 nouveaux dossiers d'identification d'étrangers entrés à la Maison d'Arrêt de FLEURY MEROGIS. A l'issue de leur peine d'emprisonnement, 852 personnes ont été formellement identifiées et 577 ressortissants étrangers ont quitté le territoire national.

LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Essonne est un service déconcentré de l'Etat placé sous l'autorité du Directeur Régional des Services Pénitentiaires de PARIS.

Dans ses différents domaines de compétences (social, éducatif, insertion...), à l'égard des personnes placées sous main de justice, il devient l'interlocuteur des collectivités territoriales.

L'antenne du milieu ouvert a, dans l'année, mis en œuvre les mesures concernant environ 4 000 personnes condamnées à des peines alternatives à l'incarcération ou sortantes de prison dans le cadre de peines aménagées, sur demande d'un magistrat ou d'un tribunal.

L'antenne du Centre de semi-liberté de CORBEIL ESSONNES peut accueillir 82 personnes.

L'antenne du milieu fermé au sein de la Maison d'Arrêt de FLEURY MEROGIS assure des missions aussi variées que le maintien des liens familiaux, la réinsertion des personnes condamnées ou le développement des politiques culturelles et sportives dans l'établissement. 12 000 personnes ont été prises en charge dont 1 200 Essonnais.

LA POLICE ADMINISTRATIVE

L'année 2006 a été celle de la mise en œuvre des dispositions d'un décret du 23 novembre 2005 qui restreint les autorisations d'acquisition et de détention d'armes au titre de la défense, désormais soumise à un motif professionnel sérieux. L'ensemble (important) des autorisations accordées ont commencé à être réexaminées.

En matière de sociétés de gardiennage, l'évolution récente de la réglementation a incité les services du Cabinet, à la préfecture, à procéder à une mise à jour de la liste des sociétés agréées, de leurs gérants et salariés aux fins de vérification des aptitudes exigées. Ce travail de clarification et de régulation de la profession se poursuivra tout au long de l'année 2007.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan 2006

2006 a été marquée par l'accentuation de la lutte contre l'insécurité routière avec une baisse de 18 % du nombre de tués sur les routes essonniennes par rapport à 2005.

Depuis 2002, une diminution de 33,8 % est constatée.

Années	Accidents	Tués	Blessés
2002	2 060	71	2 726
2005	1 667	57	2 169
2006	1 416	47	1 835

La baisse du nombre de tués est certainement liée à la diminution de la vitesse mais aussi à la prise de conscience par les usagers des dangers de la route.

Si le nombre de blessés a diminué de plus de 15 % en 2006, on observe cependant une augmentation du nombre de blessés graves.

Le nombre de procès-verbaux dressés pour excès de vitesse a crû de 53,5 %, les dépistages d'alcoolémie de 5 % et les rétentions de permis de conduire de 9,3 %, entre 2005 et 2006.

Ces résultats ne doivent pas masquer les drames de la route et l'effort sera naturellement maintenu tout au long de l'année 2007.

La gestion du réseau routier

Le Service Sécurité et Gestion de la Route (SGR) de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) assure la gestion et l'entretien du réseau routier national.

L'année 2006 a été marquée par la finalisation du transfert des routes au Département de l'Essonne, à la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ile-de-France (DIRIF) ainsi que par la préparation de la création d'un service dédié à la sécurité routière.

Deux subdivisions autoroutières spécialisées - Voies Rapides Nord et Voies Rapides Sud - ont notamment pour mission l'entretien du réseau de voies rapides (A 6, A 10, RN 118, RN 104) et les interventions en cas d'accident. Elles ont été mises à la disposition fonctionnelle de la DIRIF dès le 1^{er} novembre 2006.

A la suite du transfert des routes nationales d'intérêt local (RNIL) au Département de l'Essonne, le 1^{er} janvier 2006, le SGR a réalisé l'exploitation des routes nationales RN 7, RN 20, RN 191, RN 446, RN 445, RN 448, RN 306 dans le cadre de la mise à disposition des agents avec les centres d'entretien et d'intervention des subdivisions territoriales de CORBEIL ESSONNES, d'ETAMPES, d'ARPAJON et MONTGERON.

Le service joue également un rôle en matière de sécurité routière au niveau départemental en liaison avec les services de la préfecture, les forces de police et le Conseil général de l'Essonne : analyse de l'accidentologie, aménagements de sécurité des routes nationales, formation des conducteurs...

Sécurité des infrastructures

Les opérations d'amélioration des infrastructures au titre de la sécurité routière ont consisté à poursuivre en 2006 les traitements des chaussées, par un revêtement à haute adhérence, de bretelles autoroutières et voies rapides.

Les glissières de sécurité ont été remises en état sur l'ensemble du réseau routier.

Le réexamen des signalisations de vitesse et l'harmonisation de la signalisation directionnelle a été poursuivie sur la RN 20, RN 6 et la RN 7 et soumise à l'avis des forces de police et du Conseil général.

Dans le cadre de la lutte de l'insécurité routière, 10 radars automatiques fixes ont été mis en place en 2006 sur les zones les plus accidentogènes, ce qui porte leur nombre à 13 au total.

Entretien courant et surveillance du réseau

La DDE a assuré l'entretien de 117 km de voies rapides ou autoroutes et de 32 km de routes nationales du réseau national structurant et pour le Département, les 188 km du RNIL.

Les crédits gérés en 2006 se sont élevés à 10,5 M€ de l'Etat + 2 M€ mis à disposition pour le Département de l'Essonne aux fins d'entretien du RNIL.

Des opérations de réparation des chaussées et de renouvellement des couches de roulement ont été effectuées ; c'est le cas des bretelles échangeurs de la RN 118.

En raison du transfert des routes d'intérêt local et de la mise en place de la nouvelle organisation, le nombre d'opérations finalisées a été inférieur aux prévisions mais on citera, à titre d'exemple, l'aménagement d'un giratoire sur la RN 191 dans la zone d'activités de BALLANCOURT SUR ESSONNE.

Exploitation et surveillance du réseau

La DDE assure également la viabilité du réseau à savoir la surveillance, la viabilité hivernale et les interventions sur accidents.

La surveillance des voies rapides est réalisée avec des patrouilleurs professionnels 7 jours sur 7 et les interventions d'entretien sont organisées de nuit pour minimiser la gêne aux usagers.

125 agents ont participé aux actions de viabilité hivernale sur le réseau national (salage préventif et curatif).

Les unités d'exploitation ont été mises à disposition du Département de l'Essonne (Direction des Déplacements) et de la DIRIF, le 1er novembre 2006 à savoir dès le début de la saison hivernale.

En 2006, le Parc et Atelier Départemental a poursuivi sa participation aux astreintes estivales ainsi qu'à la viabilité hivernale, en renforçant la subdivision d'Etampes pour la RN 20.

La Cellule de l'Education Routière est composée de 21 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

La Cellule du permis de conduire, à la DDE, chargée de la répartition des examens et de l'enregistrement des candidats, a intégré 4 agents de la préfecture. 19 290 dossiers de candidats ont été enregistrés pour les dix premiers mois de l'année. Le taux de réussite à l'examen du permis B est voisin des 45 %.

Un Plan de Prévention du Risque Routier a été proposé aux agents volontaires de la DDE au moyen d'un test de conduite ce qui a permis aux agents de réactualiser leurs connaissances du risque routier.

LA SECURITE INCENDIE ET LES SECOURS



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est placé sous l'autorité du Préfet ou des maires pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte contre l'incendie et sous celle du Président du Conseil d'Administration s'agissant de son fonctionnement administratif et financier.

Si les sapeurs-pompiers sont bien connus pour la lutte contre l'incendie, le secours d'urgence aux personnes et la protection des biens et de l'environnement, leurs compétences de sécurité civile passent aussi par un volet de prévision et de prévention des risques.

La connaissance des risques a été affinée en 2006 par :

- la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) pour vérifier sa pertinence : il sera finalisé en 2007 ;
- la prise en compte des violences urbaines, notamment par une participation accrue des sapeurs-pompiers aux Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en qualité de conseillers techniques et une meilleure coordination des sapeurs-pompiers et des forces de sécurité ;
- le contrôle rigoureux des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- le développement d'outils cartographiques : en 2006, le service cartographie du SDIS a fourni la cartographie numérique nécessaire à la mise en œuvre du Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) et de nouvelles cartes opérationnelles.

Une meilleure coordination des différents acteurs de la sécurité civile résulte de :

- l'harmonisation des fichiers des ERP de l'Essonne avec ceux de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile : la mise à jour, en 2006, auprès des maires, du fichier départemental des ERP constitue une avancée qui permettra un véritable travail en réseau ;
- la mise en service du Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) en juin 2006 : il contribue par la présence sur un même site d'équipes du SDIS et du SAMU disposant de données informatiques communes, à la mise en place d'une logique départementale de coordination des secours et à une réponse plus rapide aux demandes de la population essonnoise ;
- la déclinaison opérationnelle du protocole inter-services (entre police nationale, gendarmerie et SDIS) en vue de l'information et de la coordination lors des interventions en zones sensibles. En octobre 2006, le protocole a été décliné en « fiches action ».

Le développement d'une culture de sécurité

Plus de 2,8 M€ soit 10 % du budget d'investissement ont ainsi été consacrés à la sécurité des agents en intervention.

Une sécurité accrue pendant les interventions résulte notamment d'un suivi rigoureux de la qualité des équipements de protection et de la recherche des causes des accidents.

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS), a également servi de laboratoire d'expérimentation pour tester les formations pressenties dans le cadre du nouveau programme national de formation (incendie). Par ailleurs, l'auto-école intégrée à l'EDIS forme systématiquement des sapeurs-pompiers à la conduite des poids-lourds.

Au sein de la société civile, le SDIS joue un rôle actif dans le développement de la culture de sécurité par l'Opération Pompier Junior, menée par le SDIS de l'Essonne en partenariat avec l'Education Nationale dans 14 établissements scolaires pour 332 élèves.

Enfin, la Journée Nationale des sapeurs-pompiers, le 17 juin 2006, a été l'occasion pour les personnels du SDIS de l'Essonne d'une présentation des métiers au public.

LA DEFENSE ET LA PROTECTION CIVILE

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID/PC), à la préfecture, a continué à assurer la sécurité des personnes aussi bien en permanence que lors d'événements ponctuels.

Le maintien du plan Vigipirate au niveau rouge a entraîné de nombreuses demandes d'information de la part des élus, des services et des établissements scolaires et industriels.

Par ailleurs, les 60 demandes d'intervention en matière de déminage ont été suivies d'effet.

Le plan départemental « Gestion d'une Canicule » a été mis à jour en 2006. En outre, des exercices ont été conduits pour tester le caractère opérationnel des plans, notamment l'exercice nucléaire national avec déclenchement du Plan Particulier d'Intervention du CEA de SACLAY.

Le service a également organisé la sécurité de grands rassemblements comme celui des Championnats du monde de karting à ANGERVILLE du 29 septembre au 1^{er} octobre 2006 ou la Fête des Franciliens sur la base de loisirs de DRAVEIL, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006.

472 diplômes de secourisme ont été délivrés à l'issue de 48 examens.

Outre ces activités traditionnelles du service, il convient de mentionner sa mobilisation sur deux actions particulières cette année :

- le renforcement de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les locaux à sommeil dans le cadre du contrôle des ERP.

Au total, toutes natures d'établissements confondus, 37 ERP de 1^{ère} catégorie ont fait l'objet des visites périodiques réglementaires, de même que 722 ERP des 2^{ème} à 5^{ème} catégorie

- l'instruction des dossiers d'aide exceptionnelle au titre de la sécheresse de 2003.

575 dossiers ont été enregistrés à la préfecture et le SID/PC en a retenu 258 qui peuvent bénéficier de l'enveloppe de 11 707 831 € mise à disposition par la circulaire interministérielle du 3 octobre 2006.

Les services de la DDASS ont poursuivi la mobilisation des établissements de santé pour élaborer le plan blanc selon les dispositions de la loi de santé publique du 9 août 2004 et le décret en Conseil d'Etat du 30 décembre 2005. Ils ont initié l'élaboration du plan blanc élargi en lien avec le SAMU. Ce plan devrait être finalisé au 1^{er} semestre 2007.

En outre, la cellule grippe départementale et la cellule grippe départementale renforcée qui ont un rôle de veille auprès du Préfet sont en place et 6 groupes de travail ont été créés : ils rendront leurs conclusions au 1^{er} trimestre 2007. Trois sessions d'information à destination des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ont été très suivies : leurs représentants auront la charge de sensibiliser les professionnels de leurs établissements.

LA PREVENTION ET LA PREVISION DES RISQUES

Le SDIS assure le contrôle des ERP en participant aux commissions de sécurité de ces établissements ainsi qu'à celles des Immeubles de Grande Hauteur. En 2006, le service Prévention du SDIS a instruit 347 dossiers et effectué 1378 visites. Par ailleurs, l'organisation du service a été modifiée pour mettre en place un système de « guichet unique ».

Le service de prévision des crues Seine-moyenne-Yonne-Loing mis en place par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est opérationnel depuis 2006 : le département de l'Essonne est concerné par le tronçon de vigilance « Seine-moyenne », la station hydrométrique de CORBEIL ESSONNES étant une des stations de référence. L'ensemble des informations et prévisions produites par le Service de Prévision des Crues sont actualisées deux fois par jour et accessibles sur le site Vigicrues ([http : //www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr))

Au 1^{er} janvier 2006, à la DDE, le Bureau des Risques Naturels et de la Police de l'Eau (BRNPE) a été réorganisé. La totalité des missions se rapportant au domaine de l'eau (police de l'eau, contrôle de conformité, pollution, assainissement...) a été transférée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le BRNPE a pris le nom de « Bureau des Risques Naturels et Technologiques » et sa première mission est l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) qu'ils soient naturels (inondation, mouvement de terrain...) ou technologiques.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

La DIREN apporte un appui technique et réglementaire aux services en charge de l'élaboration des PPRI, notamment pour la définition de l'aléa de référence et la coordination à l'échelle régionale pour le compte du Préfet de région. Ces plans délimitent les zones exposées au risque et y réglementent l'utilisation du sol.

Ce service a également engagé des études pour améliorer sa connaissance du risque d'inondation concernant l'Yerres et l'Essonne.

L'état d'avancement des PPRI de l'Essonne dont la DDE a la charge est le suivant :

PPRI de l'Yvette : L'enquête publique a eu lieu fin 2005. Le projet de PPRI, modifié pour tenir compte des réserves et recommandations de la commission d'enquête dans son rapport d'avril 2006, a été approuvé par le Préfet de l'Essonne, le 26 septembre 2006. Les 11 communes concernées ont été destinataires du PPRI en novembre 2006.

PPRI de l'Yerres : l'équipe projet (DDE 91, 77 et 94) a été mise en place et les études avec une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des laboratoires régionaux de l'Équipement ont été engagées. Ils participent aux comités techniques du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres.

PPRI de l'Essonne : l'équipe projet (DDE 91, 77 et 45) est constituée. Dans ce cas également, les études avec mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des laboratoires régionaux de l'Équipement ont été lancées et il y a une participation aux comités techniques du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Essonne.

Les plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui ont pour objet de limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans des installations SEVESO seuil haut et pouvant entraîner des effets sur l'environnement.

Le décret n°2005- 1130 du 7 septembre 2005 précise les modalités d'élaboration des PPRT. Les DRIRE et les DDE en sont chargées.

L'étude des enjeux en vue du PPRT du dépôt d'hydrocarbures exploité par la Société de Manutention des Carburants d'Aviation (SMCA) sur la plate-forme d'ORLY à ATHIS MONS est en cours. Le Comité Local d'Information et de Concertation a été installé en novembre 2006 et l'arrêté de prescription devrait être proposé au début de l'année 2007. Le sous-préfet de PALAISEAU est étroitement associé à ce dossier.

L'information et la concertation sur les risques technologiques

Les comités locaux de concertation sur les risques technologiques (CLIC) ont pour mission d'améliorer l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques, de débattre sur les moyens de prévenir et réduire les risques, sur les programmes d'actions des responsables des activités à l'origine du risque et l'information du public en cas d'accident.

Prévus par la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques, ces comités ont tous été créés pour l'Essonne en mars 2006. Avant l'installation de chaque CLIC, le préfet de l'Essonne a réuni, le 9 mai 2006, tous les membres nommés afin de leur expliquer le rôle et les missions de ces instances. A cette occasion, des informations sur l'organisation des services de l'Etat et les actions conduites depuis 2001 dans ces établissements pour réduire le risque et améliorer la protection des personnes et des biens ont été également apportées.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET REQUALIFIER LA VILLE



Fin 2005 et suite à la « crise des banlieues », le Gouvernement a pris un ensemble de mesures visant à donner un souffle nouveau à l'action publique dans les quartiers prioritaires.

L'année 2006 a donc été marquée par une mobilisation accrue des moyens humains et financiers en faveur des habitants de ces quartiers. Pour le département de l'Essonne, cela s'est traduit par la nomination, aux côtés du préfet, d'un préfet délégué pour l'égalité des chances.

LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

En charge d'animer, de coordonner et de veiller à la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale et d'égalité des chances dans le département, le préfet délégué s'est attaché à mener 3 chantiers majeurs : le renforcement des moyens d'action publique dans les quartiers populaires, le développement des programmes d'égalité des chances et le lancement de projets innovants en termes d'accompagnement vers l'emploi des jeunes issus des quartiers.

LE RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACTION PUBLIQUE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Les crédits du Fonds Interministériel à la Ville (FIV), ayant vocation à soutenir des projets associatifs et communaux dans les quartiers, ont augmenté de près de 76 %, passant de 2,5 M€ en 2005 à 4,5 M€ pour l'année 2006.

Ces moyens supplémentaires ont permis de soutenir les projets associatifs et communaux dans les domaines variés du développement social, de la prévention, de l'emploi...et d'expérimenter de nouveaux dispositifs tels qu'un programme innovant visant à développer une offre culturelle de qualité dans les quartiers populaires.

Cette augmentation des crédits s'est accompagnée d'une réduction des délais de paiement : au 31 juillet, plus de 70 % des subventions aux associations ou aux communes avaient été versées. A ce sujet, il convient de mentionner le rôle des sous-préfets d'arrondissement qui gèrent une enveloppe de crédits pour subventionner des projets aussi bien communaux que d'associations. L'instruction de ces dossiers donne lieu à de nombreuses rencontres avec les responsables d'associations afin de les informer et à des visites sur site notamment par les délégués de l'Etat pour contrôler les actions subventionnées comme celles de l'opération « Ville-Vie-Vacances ».

L'augmentation du budget a conforté la présence de médiateurs dans les quartiers par l'intermédiaire du dispositif « adulte-relais » qui favorise le maintien du lien social. En 2006, 22 postes de médiateurs ont été créés à l'initiative de la préfecture en plus des 87 postes existant depuis 2001. Ces emplois aidés, sont financés à 80 % ou à 100 % par l'Etat. La préfecture a initié un véritable plan de professionnalisation des médiateurs.

Le préfet délégué a souhaité également renforcer le partenariat local pour relayer l'action publique, dès le mois de mars. Lors de rencontres avec les associations et collectivités locales, il a présenté sa mission ainsi que l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la politique de la ville. Tout au long de l'année, ont été organisées des visites sur site et des réunions thématiques (sport, maîtrise de la langue, emploi, médiation, culture) ou de lancement des appels à projets Politique de la ville et Ville Vie Vacances.

Ce dialogue rénové entre l'institution et les partenaires locaux a été prolongé par l'accompagnement des acteurs de terrain : la préfecture a en particulier élaboré, en collaboration avec le Centre de ressources politique de la ville, un parcours de formation pour les cadres dirigeants des associations.

L'année 2006 a également été marquée par la refondation de la politique de la ville.

En mars 2006 et suite aux Assises de la politique de la ville de 2005, le Comité Interministériel à la Ville (CIV) s'est réuni pour définir les orientations de la politique de la ville à l'horizon 2007.

Trois pistes ont été dégagées : la rénovation des outils contractuels (les contrats urbains de cohésion sociale), la création d'une agence nationale dédiée à la cohésion sociale et à l'égalité des chances et la mise en œuvre de programmes d'intervention innovants.

Ces orientations mises en œuvre dès le début du 2^{ème} semestre 2006 se sont traduites dans le département par :

- la mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), cadre d'intervention privilégié des politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances
- la mise en relation des services de la préfecture et de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE).

En juillet 2006, le préfet a lancé une concertation avec les élus du département en vue de l'élaboration de CUCS remplaçant les contrats de ville arrivés à échéance le 31 décembre 2006.

Les CUCS formalisent l'engagement de l'Etat et des collectivités locales à réduire les inégalités sociales dans les quartiers populaires pour une durée limitée à 3 ans renouvelable. Ces contrats, simplifiés et soumis à une véritable exigence d'évaluation, doivent entrer en vigueur au plus tard le 15 février 2007.

En Essonne, la concertation avec les élus du département et la participation active des sous-préfets a abouti à la définition d'une nouvelle géographie prioritaire (57 quartiers prioritaires) et à l'élaboration de 13 contrats urbains de cohésion sociale.

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) a été créée en mars 2006. Elle a pour mission de coordonner la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances et de simplifier les démarches de soutien aux acteurs locaux en proposant un guichet unique des financements publics (mutualisation des crédits spécifiques de la politique de la ville et des crédits du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations - FASILD).

Chaque préfet de département est désigné comme délégué territorial de l'Agence nationale. L'ACSE, bailleur de fonds de la politique de la ville, est désormais l'interlocuteur financier privilégié de la préfecture.

L'année 2007 verra se poursuivre les engagements financiers de l'Etat en faveur des quartiers populaires. Elle sera également une année décisive dans la mise en œuvre de la politique de la ville renouvelée : signature des CUCS et mise en œuvre opérationnelle de l'Agence nationale.

LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'EGALITE DES CHANCES

Bien que les thèmes habituels aient été traités, l'année 2006 a été marquée par le développement du programme de réussite éducative et par le lancement d'opérations innovantes.

L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi du Sud Essonne, labellisée le 31 janvier 2006 sous certaines réserves, a vu son label confirmé fin novembre 2006. La Communauté de communes de l'ETAMPOIS, porteuse du projet, a opté pour un portage de la Maison de l'Emploi par la Mission Locale.

Deux Dotations de Développement Rural ont été octroyées : 240 000 € au titre de l'année 2005 et 98 000 € pour l'année 2006.

LA REUSSITE EDUCATIVE

Les services de la préfecture et de l'inspection académique ont accompagné, en plus des 11 projets locaux mis en œuvre en 2005, 8 nouvelles communes dans le dispositif de réussite éducative pour 2006 : les dossiers de candidature de SAINT MICHEL SUR ORGE, LONGJUMEAU, FLEURY MEROGIS, RIS ORANGIS et MONTGERON ont été validés par la commission nationale DIV/DGESCO tandis que les trois autres communes ont déposé en préfecture un dossier fin 2006.

L'Essonne est l'un des départements les plus engagés dans ce programme qui a bénéficié d'une enveloppe globale de 3,5 M€. Près de 2 000 enfants de milieux défavorisés ont bénéficié des services d'une soixantaine de professionnels d'horizons divers (animateurs sociaux, éducateurs spécialisés, pédopsychiatres, enseignants...). A titre d'exemple, on peut citer des visites chez le pédopsychiatre pour les enfants ou l'aide à la parentalité (groupe de paroles en direction des parents).

DES DEMARCHES INNOVANTES

La préfecture a initié des démarches visant à valoriser les initiatives locales et à en évaluer les résultats. Ce sont par exemple la Charte de la diversité dans l'entreprise et le Service Civil Volontaire.

La charte de la diversité, initiée par l'institut IMS Entreprendre et officialisée par le ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances a été soutenue auprès des instances patronales de l'Essonne. 4 entreprises de l'Essonne se sont déjà engagées dans cette démarche.

Le lancement du Service Civil Volontaire à partir du 15 novembre 2006 a pris la forme de plusieurs réunions d'information s'adressant notamment aux associations, aux collectivités locales et aux établissements publics. Le premier agrément en Ile-de-France a été délivré par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, début 2007, à une structure de l'Essonne, le RERS (Réseau d'Échanges Réciproques et de Savoirs).

La Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC) a été reconnue en tant que « Commission administrative pivot » et restructurée en Essonne.

Outre ses partenaires habituels - élus, administrations d'État, associations, cultes - elle intègre désormais l'ensemble des représentants des principales forces économiques du département afin de constituer un lieu d'échange d'informations et d'opinions efficace.

LE DROIT A L'INSERTION

LES NATURALISATIONS :

Dans le département de l'Essonne, 2 917 personnes ont acquis la nationalité française par décret, 723 par mariage au cours de l'année 2006.

L'application informatique nationale PRENAT a été installée à la préfecture de l'Essonne. Elle est commune aux préfectures ainsi qu'à certains services des ministères suivants : le ministère de l'intérieur (bureau de la Nationalité), le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (sous-direction des naturalisations), le ministère des affaires étrangères (service central de l'État Civil). Le but de cette nouvelle application est de faciliter les échanges grâce à la création d'une base centralisée alimentée en continu et la mise en place d'une transmission électronique des documents, évitant ainsi les doubles saisies.

L'ASILE :

On constate une baisse importante des demandeurs d'asile: en effet , 759 demandes ont été enregistrées en 2006 contre 1 168 en 2005.

412 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié.

L'aide au retour des étrangers en situation irrégulière a été mise en place, 59 personnes l'ont demandée, 53 ont d'ores et déjà quitté le territoire français.

L'APPUI SOCIAL INDIVIDUALISE (ASI)

le montant des crédits délégués en 2006 en vue de l'Appui Social Individualisé s'est établi à 306 152 € (soit 418 décisions).

L'ACCES A LA PROTECTION SOCIALE

En 2006, la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base, destinée aux personnes en capacité financière de participer partiellement à leur prise en charge, a concerné 9 582 assurés pour 4 839 ayant-droits, soit au total 14 421 bénéficiaires.

Les personnes plus démunies ont bénéficié à titre gratuit de la CMU et de son volet complémentaire. Le nombre de bénéficiaires à la fin de l'année 2006 s'élève à 60 512 (dont 28 008 ayant-droits) et reste stable par rapport à 2005.

L'Aide Médicale Etat (AME) en faveur des étrangers en situation irrégulière a été attribuée à 5 812 personnes (dont 23,03 % d'ayant-droits) en 2006, contre 5 704 bénéficiaires en 2005.

LE SOUTIEN AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

Trois associations sont subventionnées (pour un montant de 19 168 €) pour exercer le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions de vie affective, de sexualité et préparer les jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale.

Deux associations ont été subventionnées, en 2006, au titre de la médiation familiale et de la médiation judiciaire auprès de familles, pour un montant de 75 000 €.

Une association a été financée sur les crédits «famille enfance» pour animer des modules de soutien à la responsabilité parentale «Assiduité scolaire».

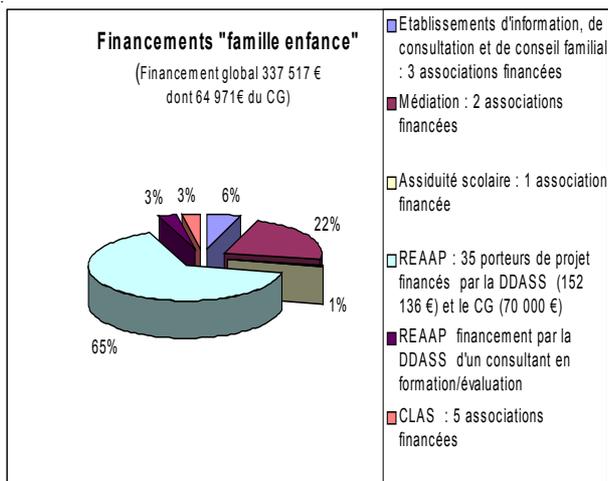
En 2006, dans le cadre de l'appel à projets «Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents» (REAAP), 37 actions ont été subventionnées pour 222 136 €, au total, dont 70 000 € de financement par le Département.

5 structures ont également bénéficié d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour un montant de 22 800 € (hors comité des financeurs DDASS/REAAP).

Le travailleur social, mis à disposition par la CAF dans le cadre de la convention tripartite signée en 2005, a poursuivi l'animation du dispositif.

L'annuaire, financé par le Département, répertoriant les actions de soutien à la fonction parentale a été diffusé à 4 000 exemplaires.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) piloté par l'Education nationale, propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires - aide aux devoirs et apports culturels - nécessaires à la réussite scolaire dont ils ont besoin pour réussir à l'école. Dans ce cadre, cinq associations ont été financées à hauteur de 10 676 € par la DDASS.



Les 6 organismes porteurs d'un point d'accueil et d'écoute jeunes ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour un montant total de 342 732 € .

4 organismes ont exercé, pour le compte de l'Etat, la tutelle ou la curatelle d'Etat des majeurs protégés. Les montants versés au titre de l'année 2006 pour les tutelles et les curatelles s'élèvent à environ 2 593 600 €.

LE LANCEMENT DE PROJETS INNOVANTS EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS

L'emploi, notamment celui des jeunes, reste une préoccupation majeure. L'Etat, à côté des dispositifs nationaux, s'est attaché à proposer des mesures innovantes en terme d'insertion professionnelle ; des dispositifs d'accompagnement personnalisé à l'emploi ont ainsi été expérimentés.

LES CONTRATS AIDÉS

Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) a concerné, au 30 novembre 2006, 2 519 jeunes, soit un taux de réalisation de l'objectif de 102 %.

La loi du 21 avril 2006 relative à l'accès des jeunes en entreprise conforte le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) par des aides revalorisées et renforce le dispositif d'accompagnement des jeunes vers l'emploi à travers la formalisation d'un parcours d'accès à la vie active. Il met en place le PAVA, programme d'accès aux contrats en alternance, qui doit permettre à un plus grand nombre de jeunes, principalement embauchés dans le cadre du CIVIS, d'accéder aux contrats de professionnalisation et aux contrats d'apprentissage. 655 candidats ont été reçus, 232 accompagnés et 97 contrats de professionnalisation souscrits.

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a lancé au printemps 2006 l'opération " objectif placement " qui propose à tous les jeunes diplômés, à partir de bac + 2 et habitant dans un quartier sensible, un accompagnement personnalisé vers l'emploi, d'une année complète. Cet accompagnement se concrétise par la mise en place d'ateliers individuels de recherche d'emploi, de rencontres avec les entreprises, d'échanges de pratiques. 1024 jeunes ont pu bénéficier de cette prestation en Ile-de-France.

Des opérateurs locaux ont expérimenté dans le département des projets faisant appel à un club de recherche d'emploi, simulation professionnelle en entreprise, avec le même objectif de faciliter le placement des jeunes par des réponses " sur mesure ". Plus d'une centaine de jeunes du département seraient concernés.

DES DÉMARCHES INNOVANTES

Enfin, comme en Seine-Saint-Denis, le préfet délégué s'est rapproché du MEDEF de l'Essonne et de l'ANPE pour mettre en œuvre dans le département l'opération "Nos quartiers ont des talents".

L'opération soutenue par la préfecture de l'Essonne, co-financeur de l'opération, et lancée en novembre 2006, devrait concerner 200 jeunes du département.

Compte tenu du caractère expérimental de ces mesures, une évaluation à mi-parcours sera réalisée afin de tirer les premiers résultats. Si les premiers résultats sont satisfaisants, l'objectif est de développer sur l'ensemble du département ces prestations spécifiques.

Les investissements menés dans les territoires en vue de la rénovation urbaine des quartiers populaires (4 800 logements sociaux dégradés voués à la démolition, reconstitution d'une offre locative équivalente, plus de 15 000 logements faisant l'objet d'opérations de réhabilitation et de résidentialisation) vont mobiliser, au travers des chantiers de travaux et de bâtiment, de nombreuses entreprises et une ressource humaine importante.

LA REQUALIFICATION DE LA VILLE ET LE LOGEMENT

LA RENOVATION URBAINE

La rénovation urbaine, sous l'impulsion de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), s'est encore accélérée avec de nombreux projets qui se finalisent ou commencent à se concrétiser.

L'année 2006 a vu la poursuite du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU). En Essonne, 15 communes se sont engagées auprès des bailleurs dans une démarche de renouvellement urbain de 21 quartiers.

Comme les années précédentes, le Préfet assisté de la DDE a assuré en 2006 la représentation de l'ANRU au niveau territorial et accompagné les porteurs de projets de rénovation urbaine de l'Essonne dans le processus de prise en compte et de validation institutionnelle.

Les sites concernés sont inscrits en Zone Urbaine Sensible (ZUS), à l'exception de 2 quartiers pour lesquels les élus ont obtenu une dérogation à l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003. Il s'agit des quartiers de Saint Michel à ETAMPES (240 logements sociaux concernés) et du Bois Sauvage à EVRY. Confirmant la pertinence de ces dérogations, l'ANRU a reclassé ces deux quartiers en catégorie 2 "quartiers supplémentaires," en juillet 2006.

Parallèlement à l'élaboration et à l'instruction de ces dossiers, des crédits ont été alloués par l'Agence pour financer des investissements dans les quartiers éligibles.

Plus de 100 M€ ont été délégués par l'Agence, en 2006, pour la mise en oeuvre des projets de rénovation urbaine de l'Essonne, montant incluant le report des crédits 2005 non consommés.

28,7 M€ ont été engagés durant la même période soit 28,5 % de la délégation, se répartissant comme suit : 1,585 M€ au titre des opérations isolées (100 % de la délégation), 14,01 M€ au titre des opérations préconventionnées (30,2 %) et 12,119 M€ au titre des opérations conventionnées (23,4 %).

Trois nouvelles conventions ANRU ont été signées au cours de l'année écoulée : le quartier Ouest des ULIS (11 septembre 2006), l'Orme des Mazières à DRAVEIL (27 novembre 2006) et le Noyer Renard à ATHIS-MONS (22 décembre 2006).

Le projet d'EPINAY SOUS SENART a fait l'objet d'une validation en Comité d'Engagement de l'Agence le 14 décembre dernier. Celui de la Grande Borne, en liaison avec les deux autres projets du territoire des Lacs de l'Essonne (Coteaux de l'Orge à VIRY CHATILLON et Grigny 2 à GRIGNY), a été examiné par le même Comité en vue de son conventionnement. Un avenant à la convention de la Prairie de l'Oly à MONTGERON a par ailleurs été signé, en fin d'année, pour réajuster certains échéanciers de réalisation. Enfin, le projet du quartier Saint-Michel d'ETAMPES a été présenté en deuxième Réunion Technique Partenariale, le 16 novembre 2006.

3 avenants sont par ailleurs en préparation, sur les dossiers des Tarterêts (CORBEIL ESSONNES), des Pyramides (EVRY) et des Aunettes (SAINTÉ GENEVIEVE DES BOIS).

Les projets d'opérations isolées sont mis en oeuvre dans les délais et l'enveloppe allouée à ce type d'opérations a été consommée en totalité. Un protocole de programmation concernant le quartier du Plateau à RIS ORANGIS a été signé le 22 novembre dernier.

Tous les projets prioritaires et supplémentaires du département sont désormais entrés dans la phase de prise en compte et de validation par l'ANRU, si l'on excepte le quartier du Bois Sauvage à EVRY : son récent reclassement en quartier supplémentaire oblige à reprendre le dossier auparavant monté comme une opération isolée.

LE LOGEMENT

LES DISPOSITIFS D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Hébergement d'insertion

L'année 2006 a été centrée sur la stabilisation du dispositif d'hébergement généraliste. Les places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sont au nombre de 408 compte tenu de la création en 2006 de 7 places. Une attention particulière a été portée au suivi du travail social au sein des CHRS, via les documents de la loi du 2 janvier 2002 et les demandes de prolongation d'admission à l'aide sociale.

Hébergement d'urgence

Le département dispose, en outre, de 432 places d'hébergement d'urgence étant précisé que 28 places de la campagne hivernale 2005-2006 ont été pérennisées. Cette capacité pérenne à la disposition du 115 est confortée en période hivernale par 265 places de niveau 1 ainsi que 40 places de niveau 2 et 926 places de niveau 3.

Ce dispositif d'urgence est complété par 20 places de stabilisation nouvellement créées en 2006 par transformation de places d'urgence.

Mise en sécurité des centres d'hébergement d'urgence

En 2006, une enveloppe de 45 M€ complétée par 7 M€ a été mise en place pour financer les travaux urgents de mise en sécurité électrique et incendie des établissements d'hébergement tels que les CHRS, les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et les foyers de travailleurs migrants (FTM).

Cette enveloppe a permis de prendre en compte les besoins de :

- 5 établissements de type CHRS et/ou CADA regroupant 280 places, pour un montant de 324 088 € (financement de l'Agence Nationale de l'Habitat)
- 2 CHU regroupant 50 places pour un montant de 125 884 € (financement par le ministère-DGUHC)
- 10 FTM regroupant 2257 places pour un montant de 328 839 € (financement de l'ACSE).

Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du 115.

Ce dispositif s'appuie sur les accueils de jour et a été renforcé cet hiver par la création d'un abri de nuit et d'une deuxième maraude en coordination avec le 115.

Le renforcement du dispositif de prise en charge sociale des demandeurs d'asile s'est poursuivi en 2006 par l'extension du CADA de MASSY de 50 places supplémentaires. La capacité d'hébergement des demandeurs d'asile sur le département est passée à 401 places à la fin de l'année 2006.

Pour compléter ce dispositif, l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile mis en place en 2005, a été maintenu.

Par ailleurs, afin de libérer des places en CADA, la DDASS expérimente, depuis juillet 2006, un dispositif de logement relais de 20 places pour accueillir des réfugiés sortant des CADA du département. Après 5 mois de fonctionnement, le taux d'occupation des places de CADA par les réfugiés statutaires est passé de 33 à 11 %.

Le montant total de l'enveloppe 2006 pour assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés s'élève à 4 513 152 € soit une augmentation de 23,47 %.

LA REPONSE AUX BESOINS DE LOGEMENT

Le parc social de l'Essonne totalise environ 100 000 logements sociaux répartis entre 79 bailleurs d'importance très variable.

Un tiers du parc social est situé en ZUS, contre 23 % pour l'Ile-de-France. 39 communes localisées au Nord du département et dans le secteur d'EVRY concentrent 87 % des logements sociaux du département.

L'objectif chiffré pour l'Essonne en 2006 dans le cadre du plan de cohésion sociale en matière de production de logements sociaux s'élevait à 2 100 logements. 1 740 ont été financés au titre de cette année contre 1 130 en 2005. Mais seulement 418 logements neufs ont été construits en 2006 dont 110 ont été mis en habitation sur le contingent préfectoral avec des difficultés sur certains programmes en raison du prix élevé des loyers.

Le Plan Départemental

En 2006, comme il était préconisé dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) signé en octobre 2005, la mise en œuvre de l'accord collectif départemental a été conduite par bassin d'habitat, ce qui a permis d'élargir le champ d'intervention des bailleurs.

Parmi les actions de ce plan, deux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) co-financées par l'Etat et le Conseil Général, confiées au Pact-Arim Essonne et à Solidarités Nouvelles pour le Logement, ont permis de produire 42 logements (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) sous forme de petites opérations.

La commission départementale de conciliation

98 dossiers ont été examinés par la commission, 29 concernant les bailleurs sociaux et 69 les bailleurs privés.

Avec un taux de conciliation de 87,2 % en 2006, la commission de conciliation apparaît comme un dispositif utile et efficace permettant de trouver des solutions à des litiges grâce au dialogue.

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL)

En 2006, la Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL) a étudié environ 6 000 dossiers et a pris 12 656 décisions.

Les protocoles :

Protocoles	2004	2005	2006	Total
demandés par la CDAPL	657	551	340	1 548
demandés et signés par le bailleur	114	198	261	573
signés spontanément	238	436	240	914
Total des protocoles signés (demandés + spontanés)	352	634	501	1 487
dénoncés	1	81	134	216

La mise en place de protocoles Plan de Cohésion Sociale comprenant des plans d'apurement réalistes a permis le rétablissement de l'Aide Personnalisée au Logement dans de nombreux cas. Ainsi, en 2006, sur 543 rétablissements (toutes formes comprises) prononcés par la CDAPL, 344 (soit 63 %) ont pu se faire grâce à la signature de protocoles.

15 % seulement des protocoles mis en place depuis 2004 ont été dénoncés, la grande majorité des locataires respectant leurs engagements. Aussi, souvent, les bailleurs acceptent-ils de signer un 2^{ème} protocole quand ils constatent une reprise des paiements après la dénonciation d'un premier protocole.

Le bureau du logement de la Préfecture a durant l'année 2006:

- enregistré 23 619 demandes de logements en droit commun soit une diminution de 1,57 % par rapport à 2005 (24 006) et 1 052 demandes de logements pour des fonctionnaires soit une diminution de 8,9 % par rapport à 2005 (1154) ; traité 2337 courriers d'élus, associations, employeurs, assistantes sociales (1373 en 2005) ; proposé des candidats.

- reçu 1090 vacances de logements de droit commun, soit une baisse de 13,2 % par rapport à 2005. Le taux de relogement par rapport aux vacances est de 79,4 % mais le taux de satisfaction par rapport au nombre de demandeurs de logements est faible. Au titre de l'accord collectif départemental, sur un objectif de 620 relogements, 338 familles ont été relogées dont 162 sur le contingent préfectoral.

Sur 383 offres de logements destinés aux fonctionnaires, le taux de satisfaction est de 22,43 %.

Au 31 décembre 2006, il reste environ 23 100 demandes actives en droit commun contre 20 815 en 2005 et 569 demandes pour des logements de fonctionnaires. Le faible taux de relogement des demandeurs reste constant.

Le contingent préfectoral

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, les sites concernés par les démolitions et les reconstructions font l'objet d'une charte de relogement qui stipule les engagements des différents partenaires dont ceux de l'Etat qui mobilise prioritairement son contingent.

Afin de gérer au mieux la vacance de logements du contingent préfectoral, il a été décidé de renforcer la concertation avec les communes en vue de rationaliser le traitement de l'offre et de la demande. Un travail en ce sens a été proposé aux élus par courrier du 10 octobre 2006 et 8 rencontres ont déjà eu lieu avec les collectivités intéressées.

En 2003 un réseau de correspondants "logement" a été créé pour les fonctionnaires de police affectés en région Ile-de-France. L'animation du réseau est désormais confiée à la Préfecture de Police.

Dans le cadre de ce dispositif le bureau du logement a réservé en 2006, 24 logements auprès des bailleurs contre 16 en 2005. Ces réservations ont été financées par le Ministère de l'Intérieur pour un montant de 344 000 €.

Les expulsions locatives

Pour l'année 2006, le nombre de demandes de concours de la force publique s'établit à 1 389 : 634 pour l'arrondissement d'ÉVRY, 654 pour celui de PALAISEAU et 101 pour celui d'ETAMPES.

1 084 concours de la force publique ont été accordés. Le nombre de ceux concernant des locataires de mauvaise foi a augmenté de 36 % entre 2005 et 2006.

Le nombre de squats qui caractérisait quelques quartiers urbains semble avoir régressé grâce à la vigilance des forces de l'ordre et la collaboration accrue des bailleurs.

Cette année est marquée par la volonté d'instaurer une procédure de prévention le plus en amont possible pour éviter les expulsions. A cette fin, un groupe de travail a été mis en place pour informer les Maisons Des Solidarités, les Centres Communaux d'Action Sociale, l'Union Départementale des Associations Familiales et la CAF des mesures existantes.

Les indemnisations en cas de refus du concours de la force publique se sont élevées à 2 218 452 € pour 385 recours gracieux et 12 recours contentieux. Une négociation avec les bailleurs sociaux a permis d'obtenir une réfaction du montant de la dette pouvant atteindre 30 % de celle-ci.

L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



L'EMPLOI

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN ESSONNE

L'Essonne comporte plus de 40 000 établissements soit près de 7 % du total de l'Ile-de-France. 398 ont plus de 100 salariés. L'Essonne représente approximativement 8 % des emplois franciliens et 6,4 % du PIB régional. En 2006, on a noté en Essonne une stabilisation des offres d'emploi recueillies. La part des contrats à durée indéterminée (CDI) et des contrats à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois représente 61 %, soit une progression de 10 % par rapport à novembre 2005. Le taux de chômage a diminué de 1,3 % en un an. Il se situe, fin décembre 2006, à 6,3 % de la population active (8,2% en Ile-de-France)

Fin novembre 2006, 40 848 offres d'emploi ont été satisfaites (+ 2,5 % sur un an). 25 027 placements ont été réalisés par l'Agence nationale pour l'emploi.

Fin décembre 2006, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élevait à 33 985 (données brutes) soit une baisse de 13,8 % en un an (l'évolution annuelle étant de -13 % pour la région Ile-de-France et de -10 % pour la France).

La proportion de demandeurs de moins de 25 ans est sensiblement supérieure à la moyenne régionale (16,9 % contre 13,8 %). Cette forte disparité s'explique en partie par la jeunesse de la population essonnoise.

LES MAISONS DE L'EMPLOI

Fin décembre 2006, deux structures sont labellisées, l'une à ETAMPES, l'autre qui devrait fonctionner fin mars 2007 sur le secteur EVRY/CORBEIL ESSONNES.

LES PRINCIPALES MESURES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En 2006, près de 14 000 Essonnais en ont bénéficié.

LES CONTRATS AIDES ont concerné plus de 7 550 personnes en 2006 (conventions initiales et avenants). Près de 61 % des bénéficiaires étaient inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, 36 % depuis plus de deux ans.

Les femmes sont peu représentées dans les mesures d'aides à l'emploi du secteur marchand et majoritaires dans les contrats aidés du secteur non marchand. Mais ces derniers contrats débouchent plus rarement vers une insertion durable dans l'emploi.

On dénombre 2 767 entrées en Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) en 2006, dont 1688 en CIVIS renforcés. Parmi les 1 266 jeunes sortis du dispositif en 2006, 611 ont trouvé un emploi durable (soit 48 %).

L'ALTERNANCE :

La campagne 2005/2006 devrait concerner plus de 4 140 apprentis. Près de la moitié prépare un diplôme de type CAP/BEP et 17 % un diplôme de niveau bac+2.

Le remplacement du contrat de qualification par le contrat de professionnalisation a permis une diversification des publics et un accès plus important des publics prioritaires. Plus de 2 000 contrats ont été enregistrés.

L'ACTION SPECIFIQUE DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE) :

Les principales actions conduites en 2006 ont été :

1) L'adaptation de l'offre de services de l'ANPE par la mise en œuvre du suivi mensuel personnalisé (SMP) : depuis 2006, chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un tel suivi par un conseiller identifié à partir du 4^{ème} mois d'inscription. Cette offre de service progressivement déployée depuis le mois de janvier permet de proposer à chacun un parcours adapté. Fin décembre 2006, 83 % des demandeurs concernés bénéficiaient de ce service.

2) La poursuite de la mise en œuvre du volet emploi du Plan de Cohésion Sociale a permis de mobiliser, à la fin décembre 2006, 4 493 contrats aidés dans le secteur marchand et 2 843 dans le secteur non marchand. La mobilisation en faveur des publics les plus fragiles, notamment les bénéficiaires de minima sociaux et les victimes de discrimination, a été très forte. La part des publics résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS) a représenté en moyenne 28 % des mesures. Les sorties pour reprise d'emploi des bénéficiaires de minima sociaux ont progressé de 16,5 % sur un an.

3) La mise en place d'une plate-forme de vocation départementale, opérationnelle depuis mars 2006, repose sur la méthode de recrutement par simulation développée par l'ANPE. Elle a contribué au placement de 251 personnes (dont 51 % de jeunes) et à la satisfaction des offres dans des métiers en tension.

4) La démarche qualité : en 2006, toutes les agences ANPE de l'Essonne sont qualifiées dans le cadre de la démarche engagée avec l'AFAQ (Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité). Ce label qualité donne lieu à un suivi mensuel et à une vérification annuelle afin d'assurer le maintien des engagements à l'égard des entreprises.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) a défini des axes de travail prioritaires dans le cadre de la mise en place du plan pour l'égalité des chances à savoir :

- susciter et accompagner la création de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique, avec la création de quatre nouvelles Entreprises d'Insertion (EI) dans le secteur du conditionnement, du recyclage de matériels électriques et électroniques et de l'environnement ;

- développer un atelier et chantier d'insertion (ACI) dans chaque ZUS, en poursuivant le partenariat avec le Conseil Général pour la consolidation des structures en difficulté ;

- développer et consolider l'offre existante ;

- assurer la promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics et accompagner la mise en place des chartes d'insertion des dossiers de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (Charte de la plate-forme pour l'emploi et la formation dans le Bâtiment et les Travaux Publics en Essonne signée le 2 février 2006) ;

- favoriser le retour à l'emploi des publics par la mise en place d'un accompagnement de qualité et des parcours d'insertion structurés ;

- poursuivre la professionnalisation des personnes travaillant dans les Associations Intermédiaires (AI).

LES SERVICES A LA PERSONNE

En application de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, le nombre de dossiers reçus en 2006 a pratiquement doublé par rapport à 2005 (154 contre 88).

Au 31 décembre 2006, 143 structures sont agréées sur le département pour 341 salariés dénombrés.

LES MUTATIONS ECONOMIQUES

LE CHOMAGE PARTIEL

En un an, la DDTEFP a enregistré 167 demandes de chômage partiel, dont 30 pour motif conjoncturel. Plus de 80 % des demandes concernaient des entreprises de moins de 10 salariés. Une seule demande relevait d'une entreprise de 50 salariés et plus.

Les demandes de chômage partiel conjoncturel ont été divisées par deux.

LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

L'année 2006 a connu une hausse du nombre de procédures de licenciements collectifs concernant 10 salariés et plus. Cependant, la hausse du nombre d'emplois supprimés, si elle est effective, a augmenté dans une moindre mesure car les procédures de licenciements sont de plus faible ampleur que l'année précédente.

Procédures de licenciements							
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL 2006	RAPPEL 2005	Evolution 2005/2006
Nombre de procédures	11	13	4	18	46	27	+ 70 %
Nombre de suppression d'emplois	213	683	193	474	1 563	1 278	+ 22 %

LE FONDS NATIONAL POUR L'EMPLOI (FNE)

La DDTEFP a également financé, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement suivantes :

- 40 conventions d'allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE) dont 29 en liquidation judiciaire (contre 31 en 2005) et 8 en redressement judiciaire (contre 7 en 2005) ;

- 18 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), contre 9 en 2005 ;
- 7 conventions de cellules de reclassement, contre 4 en 2005.

La DDTEFP maintient ses contrôles de l'exécution des conventions du fonds national pour l'emploi de cellules de reclassement, dans l'objectif d'une mobilisation optimale du dispositif.

LES CONVENTIONS DE REVITALISATION DES BASSINS D'EMPLOIS

Dans le cadre du suivi et du contrôle des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans les entreprises de plus de mille salariés, la DDTEFP a veillé à l'application de l'article L 321-17 du code du travail, issu de la loi du 18 janvier 2005, obligeant ces entreprises à mener, via une convention signée avec le représentant de l'État, des actions de revitalisation des bassins touchés par une perte importante d'emplois.

A ce titre, la DDTEFP a assuré le suivi d'une convention signée en 2005 et de 2 conventions signées en 2006. Au cours de l'année 2006, une convention a été élaborée et négociée, en association avec les partenaires départementaux, en vue d'une signature début 2007. Par ailleurs, 2 autres sociétés ont été soumises à l'obligation de revitalisation en 2006 dont une convention en cours de réalisation pour le début 2007.

LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCE (GPEC)

Dans le but de promouvoir la GPEC au niveau des petites et moyennes entreprises de l'Essonne, onze conventions ont été signées : 4 conventions de sensibilisation et 7 conventions individuelles.

Ces accords concernent plus de 90 entreprises et 5 500 salariés.

Les conventions se répartissent comme suit :

- 1 avec le syndicat des travaux publics de l'Essonne, au bénéfice des PME et agences d'entreprises nationales du secteur,
- 1 avec PROGRESS 91, au bénéfice de 3 associations d'aides à domicile,
- 1 avec les organisations professionnelles du secteur de l'imprimerie,
- 1 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, au bénéfice des PME essonniennes,
- 7 au bénéfice d'entreprises diverses.

LA CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES

Animée par la DDTEFP et la Direction Régionale de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement (DRIRE), cette cellule a pour objectif de travailler sur la problématique du suivi et de l'anticipation des difficultés sectorielles des entreprises.

Trois groupes techniques ont été mis en place pour avoir une approche différenciée selon les secteurs retenus par la cellule : une approche géographique sur le parc d'activités de Courtaboeuf et deux approches sectorielles, une sur le secteur de l'imprimerie et l'autre sur le secteur de l'électronique.

Concernant **le secteur géographique de Courtaboeuf**, une enquête a été menée auprès des entreprises du secteur. Suite à cette enquête et à un diagnostic partagé, plusieurs réunions de présentation des différents dispositifs (Droit Individuel à la Formation, Validation des Acquis de l'Expérience) et de leurs mises en pratique ont eu lieu en 2006. D'autres actions devraient voir le jour en 2007 (organisation de formation commune et transversale).

Concernant **le secteur de l'imprimerie**, plusieurs réunions de présentation des analyses et des principaux axes de travail ont eu lieu en 2006, ce qui a permis la signature d'une convention de sensibilisation GPEC avec les organisations professionnelles du secteur.

Concernant **le secteur de l'électronique**, plusieurs problématiques ont été identifiées par une monographie réalisée par la DRIRE et sur lesquels la cellule a décidé de travailler :

- les difficultés de recrutement d'ingénieurs et de techniciens supérieurs pour les PME du secteur,
- les entreprises se situant sur des marchés matures en risque potentiel fort,
- les possibilités de mutualisation, de mise en commun et de capitalisation en terme de veille réglementaire.

Plusieurs groupes de travail se sont formés en conséquence au sein de la cellule de veille.

LES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES POUR LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS EN ZONES SENSIBLES

L'Essonne compte à l'heure actuelle dix quartiers classés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) et trois quartiers classés Zones Franches Urbaines (ZFU). Les entreprises implantées ou qui s'implantent sur ces zones bénéficient notamment d'exonérations de charges sociales patronales.

En 2006, pour les établissements situés en ZRU, 18 déclarations d'embauche ont été validées et 6 ont fait l'objet d'un refus. Pour ceux situés en ZFU, 570 demandes ont été validées et 296 déclarations de mouvement de main d'œuvre ont été effectuées.

LE TRAVAIL ILLÉGAL

Dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal pour les années 2006-2007, deux opérations COLTI (Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal) se sont déroulées : la première, le 30 mai 2006 sur un chantier de construction du CEA de SACLAY, associant la compagnie de gendarmerie de PALAISEAU, le Groupement d'Intervention Régional (GIR) de l'Essonne, l'Inspection du Travail, la MSA et l'URSSAF ; la seconde opération a été menée en décembre sur un chantier de la prison de FLEURY-MEROGIS.

LES SERVICES DES DOUANES DE L'ESSONNE

Ils sont rattachés à la direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Ouest, dont le siège se situe dans les Yvelines. Deux centres régionaux de dédouanement se situent à LISSES et aux ULIS ainsi qu'une brigade de surveillance intérieure aux ULIS. En outre, un agent des douanes est à la disposition de l'unité opérationnelle de commandement du GIR de l'Essonne.

L'activité de la direction régionale s'organise autour de trois grandes missions :

- la mission fiscale, dont le montant total des perceptions s'est élevé à 905 M€, en augmentation de 6 % par rapport à 2005

- l'action économique, notamment par une offre administrative et réglementaire adaptée aux obligations des entreprises. A cet effet, un Pôle d'Action Économique (PAE) a été constitué au sein de la direction régionale.

En 2006, 25 sociétés bénéficient de procédures de dédouanement à domicile, 7 autres d'une procédure de dédouanement unique.

- les missions de protection (du consommateur) et de lutte contre la fraude :

Un Pôle d'Orientation des Contrôles (POC) en charge de la politique de lutte contre la fraude, travaillant avec le PAE, a également vu le jour en 2006 et a travaillé plus particulièrement dans les secteurs des stupéfiants et tabacs et des contrefaçons.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'AGRICULTURE

L'agriculture occupe encore près de 48 % du territoire, concentrée surtout au Sud et à l'Ouest du département. L'évolution observée depuis quelques décennies s'est poursuivie avec une réduction du nombre d'exploitations (0,5 % par an) particulièrement sensible en horticulture et maraîchage (- 33 % en 5 ans). L'accroissement des surfaces des exploitations céréalières se poursuit (118 ha en moyenne).

Dans ce contexte, la répartition très inégale des pluies, en particulier au premier semestre, a eu un impact sur les rendements (- 10 à - 30 %) en particulier pour les céréales et le colza. Toutefois, la réduction des stocks sur le marché mondial a entraîné une augmentation des prix (jusqu'à 20 % sur des lots d'orge) permettant aux exploitations de grandes cultures d'enregistrer une hausse de leur revenu en 2006 pour celles qui ont pu commercialiser leur production au cours du second semestre.

En revanche, les cultures maraîchères et arboricoles souffrent de prix peu attractifs et ont connu de sérieuses difficultés malgré les accompagnements tant de l'Etat que des collectivités.

Quant aux aspects environnementaux, les agriculteurs essonniers continuent de répondre favorablement aux différents dispositifs proposés : après les contrats d'agriculture durable et la mesure en faveur de la rotation des cultures, certains s'engagent vers « l'agriculture raisonnée » et souhaitent souscrire un plan végétal environnemental (PVE).

Quant à la forêt, qui occupe 23 % du territoire, elle reste peu productive dans la mesure où son rôle essentiel, notamment dans le sud du département, est celui d'accueillir le public.

LE SECTEUR INDUSTRIEL

La DRIRE s'est fortement impliquée vis-à-vis des entreprises du secteur de l'électronique (300 établissements, 11 300 personnes en Essonne) afin d'anticiper les conséquences des directives D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et RoHS (Restriction of Hazardous Substances).

La campagne de sensibilisation par le biais de séminaires et de visites a permis d'engager une action collective d'ampleur régionale d'un coût total de 440 milliers d'euros.

Le service s'est également investi dans le soutien à l'innovation et au transfert des technologies. Plusieurs demi-journées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Essonne ont été organisées à l'attention des porteurs de projets et des PME pour les informer des dispositifs fiscaux (jeunes entreprises innovantes et crédit impôt recherche) et les sensibiliser à l'intelligence économique. 81 entreprises ont participé à ces manifestations.

Le département de l'Essonne est concerné par les pôles de compétitivité Systém@tic Paris-Région et Médicen Paris-Région (2 des 9 pôles français labellisés de niveau mondial) qui regroupent de nombreux acteurs dans le département, principalement sur le territoire «Plateau de Saclay - Courtaboeuf - Marcoussis» et autour d'EVRY.

La DRIRE est l'interlocuteur de la structure de gouvernance des pôles et est, à ce titre, invitée à participer à ses différentes instances. Elle est plus particulièrement chargée de l'instruction et du suivi des demandes de financements des structures de gouvernance et est surtout responsable des commissions techniques des financeurs. Ces commissions, tenues pour chaque pôle, nécessitent plusieurs réunions avec le Conseil Régional et les différents Conseils Généraux et aboutissent, pour chaque partenaire du projet de R & D coopératif retenu, à définir le financeur qui interviendra. Le groupe de subdivisions de l'Essonne est très impliqué dans ces actions pour le pôle Systém@tic et dans une moindre mesure, pour le pôle Médicen.

Le 18 décembre 2006, le Président de la République a inauguré le Synchrotron SOLEIL à SAINT AUBIN, sur le plateau de SACLAY. Ce très grand équipement d'analyse de la matière sera utilisé aussi bien en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée.

La convention de participation financière des collectivités territoriales (Région et Département de l'Essonne) avait été signée en février 2002. La construction du grand anneau de 354 m de circonférence où circulent des électrons à vitesse accélérée avait commencé en 2003.

Le Synchrotron représente un investissement de plus de 300 M€.

Sur les 24 « lignes de lumière » dont disposera l'équipement en 2009, 5 seront opérationnelles dès le printemps 2007 et 300 personnes y travailleront.

LES SERVICES

LA CONCURRENCE ET LA CONSOMMATION

Le renforcement des effectifs de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

(DDCCRF) de l'Essonne a permis une meilleure rationalité de l'organisation de la direction et a produit les résultats suivants: augmentation de 20 % du nombre de visites et de 15 % du nombre d'actions réalisées au cours de ces visites, augmentation de 5,67 % du temps consacré à l'enquête et augmentation du nombre de prélèvements.

Le contentieux n'augmente pas. En effet, la place importante prise par les mesures de police administrative pour régler les dysfonctionnements liés à l'hygiène et à la sécurité des entreprises de service, de distribution et de conditionnement permet d'obtenir une solution rapide et efficace et évite le contentieux.

Dans ce dernier domaine, 2006 a vu la mise en place, avec l'approbation du Parquet, des premières mesures de transaction, destinées à régler les dossiers contentieux, en assurant des suites quasi immédiates et des pénalités dissuasives.

2006 a été aussi l'occasion de fiabiliser la saisie des données de traitement et de contrôle pour satisfaire aux indicateurs liés à la Loi Organique relative aux Lois de Finances. Cette tâche se poursuivra en 2007, notamment par le biais d'audits croisés inter directionnels.

Six indices de pratiques anti-concurrentielles ont été relevés.

L'EQUIPEMENT COMMERCIAL

L'année 2006 a été marquée par la nette baisse des surfaces demandées et par voie de conséquence celles autorisées.

Le nombre de m² accordés est passé de 90 722 en 2005 à 30 485 en 2006. (voir tableau page suivante).

Deux facteurs expliquent ce phénomène qui intervient après plusieurs années de hausses quasi exponentielles: un renouvellement des membres permanents de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC), notamment la représentation des consommateurs, qui porte un regard critique sur les projets et une implication très forte de la CCI sur le terrain de l'équipement commercial.

Plusieurs conférences de presse et autres interventions publiques ont placé les élus locaux devant leurs responsabilités quant à l'émergence d'éventuelles friches commerciales nées de leurs décisions. Ainsi, le plus grand projet présenté cette année (plus de 27 000 m²) a été retiré avant son passage en CDEC.

La DDCCRF s'est efforcée d'assurer une plus forte présence sur le terrain, induisant une hausse sensible du nombre de contrôles de surface. Elle souhaite poursuivre en ce sens afin de tenir pleinement son rôle de police des surfaces de vente.

La progression des ventes en liquidation de stock constatées depuis quelques années continue : elles sont passées de 55 demandes en 2005 à 70 en 2006.

La commission départementale d'équipement commercial

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de réunions	17	11	9	7	10	11	9
Nombre de demandes d'autorisation	62	45	35	29	38	51	37
Nombre de dossiers autorisés	46	33	25	25	32	47	28
Nombre de dossiers refusés	16 dont 8 recours 2 autorisés et 3 refus en CNEC 3 retraits	12 dont 9 recours 5 autorisés et 4 refus en CNEC	9 dont 1 recours refusé en CNEC	4 dont 2 soumis à recours (2 refusés en CNEC)	2 dont 1 recours	7 dont 5 soumis à recours et 3 autorisés en CNEC	4 dont 2 soumis à recours et 1 autorisé reste 1 à statuer
Nombre de m ² soumis à autorisation	120 566	96 366,50	55 253	29 134	58 589	94 181	35 206,5
Nombre de m ² accordés	104 701	45 541,50	37 740	23 103	56 629	90 722	30 485,5

L'HABITAT, L'URBANISME ET LES TRANSPORTS



L'HABITAT

Le plan de cohésion sociale (PCS) a fixé des objectifs ambitieux de production de logements sur la période 2005-2007 suivant une montée en charge progressive, afin de résoudre la crise du logement par une production soutenue de logements locatifs sociaux et par la mobilisation du parc privé.

L'ACTION DE L'ETAT DANS LE PARC SOCIAL

La production de logements et leur localisation

Si la production globale reste inférieure aux objectifs du PCS déclinés par le Comité de l'Administration Régionale, l'année 2006 se caractérise par une augmentation du nombre de logements sociaux agréés. Ainsi, la production en Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), soit 823, est stable et le nombre de logements sociaux intermédiaires (PLS) agréés nettement supérieur à l'an dernier (+ 431).

Production de logements locatifs sociaux (hors ANRU)			
	PLUS / PLA I	PLS	TOTAL
objectifs	1 293	807	2 100
Production 2006	823	736	1 559
taux de réalisation	64 %	91 %	74 %
Rappel production 2005	825	305	1 130

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Dans les périmètres de renouvellement urbain, le nombre de logements produits au titre de la reconstitution de l'offre, bien qu'inférieur à celui de l'an dernier (-231 logements) reste excédentaire par rapport au nombre de logements démolis, 118 logements démolis étant compensés par 182 nouveaux logements.

La production globale, droit commun et Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), est en augmentation constante depuis 2002, à l'exception de l'année 2004 où étaient comptabilisées 3 résidences (Foyer de Travailleurs Migrants et résidences étudiantes) correspondant à 816 logements.

Evolution de la production droit commun et ANRU							
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne droit commun et ANRU
PLUS (dont ANRU)	817	614	525	664	1 040	776	739
PLA-I (dont ANRU)	70	205	78	274	198	229	175
PLS (hors foncière)	204	11	609	967	305	736	472
TOTAL	1 091	830	1 212	1 905	1 543	1 741	1 387

La production PLA-I cumulée de droit commun et ANRU, soit 229 logements destinés aux personnes dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds du PLUS, est soutenue et répond aux orientations définies par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) en faveur des personnes les plus démunies.

L'obligation faite aux communes situées dans le périmètre SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) et disposant d'un parc de logements sociaux dont le nombre est inférieur à 20 %, a eu un impact important sur la production 2006. En effet, 46,4 % des logements produits sont réalisés sur ces communes, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de l'an dernier (43 %).

En ne prenant en compte que les PLUS et les PLA I, soit 823 logements, le taux est de 55 %. (voir tableau page suivante).

Production dans les communes soumises aux dispositions de la loi SRU							
Production droit commun 2006	PLUS	PLA I	Total PLUS/PLA I	PLS	PLS Foncière	Total	en %
ensemble du département	618	205	823	736	202	1 761	100 %
dont communes SRU	571	183	754	691	202	1 647	93,5 %
dont communes < 20%	369	81	450	320	47	817	46,4 %
dont communes en constat de carence	189	48	237	61	26	324	18,4 %

Le taux de production de logements sociaux en 2006 reste particulièrement élevé sur les bassins d'habitat MASSY- LES ULIS et Nord-Essonne puisqu'il est de 73,6 % (71,4 % en 2005). Dans ces 2 bassins, la part de logements PLS représente 50 % des logements PLUS/PLAI.

Production 2006 par bassin d'habitat			
Bassin d'habitat	Nbre de Logements Locatifs Sociaux (LLS)	dont PLS	% par Bassin d'Habitat (BH)
Evry	113	34	7,2 %
Dourdan	56	35	3,6 %
Arpajon	109	27	7,0 %
Massy	475	314	30,5 %
Nord Essonne	673	260	43,2 %
Hors bassin	13	0	0,8 %
Val d'Yerres	120	66	7,7 %
Total	1 559	736	100,0 %

L'extension du périmètre de la zone 1, sur 60 nouvelles communes du département, qui visait à accroître la production et à mieux la répartir sur le territoire n'a pas eu l'effet escompté. On constate, au contraire, globalement un recul dans le périmètre de l'ex-zone 2 car 70 logements y ont été agréés contre 101 en 2005.

L'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le parc privé

Un programme d'intérêt général (PIG) a été mis en place en 2006 pour favoriser l'atteinte des objectifs du PCS dans le parc privé. Des actions de communication ont été réalisées en direction de l'ensemble des intervenants dans ce champ : élus, professionnels, particuliers. En outre, une prospection des propriétaires a été engagée afin de leur apporter une aide au montage de leurs opérations. Le PIG sera poursuivi en 2007.

En matière de développement de l'offre de logements à loyer maîtrisé, les résultats sont en nette amélioration par rapport à 2005 : ils se situent en effet à 1280 logements.

L'intervention sur le parc des propriétaires bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne poursuit sa progression ; en revanche, celle sur le parc indigne occupé par ses propriétaires reste très limitée et appelle une action de proximité portée par les élus.

Enfin, le bilan reste très modeste quant à la remise sur le marché des logements vacants, le repérage de ce parc n'ayant pu être réalisé en 2006.

2 350 logements au total ont été améliorés en 2006 grâce aux subventions de l'ANAH. 2,9 M€ ont été engagés, dont :

- 1,24 M€ en faveur des propriétaires bailleurs (1 239 logements)
- 0,98 M€ en faveur des propriétaires occupants (412 logements)
- 0,68 M€ en faveur des syndicats de copropriétaires (699 logements)

En outre, 1,13 M€ ont été engagés en secteur programmé (opérations programmées d'amélioration de l'habitat et plans de sauvegarde) et ont concerné 1700 logements.

Le secteur couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) classiques est resté limité en 2006. La mise en oeuvre de deux OPAH - celle de BRUNOY, signée en octobre 2004 et celle d'ETAMPES, signée en septembre 2005 - s'est poursuivie. La signature d'une nouvelle OPAH à CORBEIL ESSONNES devrait intervenir début 2007. Des réflexions sont en cours sur d'autres secteurs.

L'intervention sur les copropriétés en difficulté :

Elle continue à prendre de l'essor dans le département.

Six plans de sauvegarde étaient en cours en 2006 sur 6 copropriétés: GRIGNY II (4 940 logements) ; 4 copropriétés des Pyramides à EVRY : Les Quatre Saisons (89 logements), Point IV (108 logements), Evriel (94 logements), Le Balcon des Loges (79 logements), tous signés en juillet 2005 ; au 24 rue Edmond Bonté à RIS-ORANGIS (169 logements).

Une OPAH « copropriétés dégradées » a été signée le 23 octobre 2006 pour 7 des 17 copropriétés des Pyramides à EVRY (560 logements). Une autre est en préparation sur la copropriété du Logis Vert aux Tarterêts (CORBEIL ESSONNES).

Par ailleurs, la DDE a lancé une étude de repérage des copropriétés en difficulté, à l'échelle de l'ensemble du département afin de favoriser une action à caractère plus préventif.

La mise en oeuvre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

Sur les 78 communes de l'Essonne situées dans le périmètre de l'agglomération parisienne :

- 9 ne sont pas soumises aux obligations de réalisation de logements sociaux,
- 26 ont un taux de logements sociaux supérieur à 20 %,
- 43 ont un taux inférieur à 20 % et sont directement concernées par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Le bilan de la période triennale 2002-2004 avait conduit le Préfet à prononcer la carence le 19 décembre 2005 pour 18 communes, assortie d'une majoration du taux de prélèvement. 9 de ces communes ont bénéficié de la révision à la baisse de la majoration, en fonction des efforts de réalisation de logements sociaux en 2006.

Pour la période triennale 2005-2007, l'objectif est la réalisation de 1992 logements sociaux pour l'ensemble des 43 communes contraintes au titre de la loi SRU. Globalement, la production cumulée sur cette période dépasse les objectifs assignés car elle s'établit à 2 249 logements financés dont 963 pour l'année 2006 mais elle est inégalement répartie sur le plan géographique. Actuellement, 23 communes ont réalisé, voire largement dépassé, le nombre de logements qui leur a été notifié. Le bilan définitif de cette période triennale 2005-2007 sera réalisé dans le courant de l'année 2008.

Pour les 18 communes qui ont fait l'objet d'un constat de carence en 2005, un dispositif global de 1 284 logements locatifs sociaux a été fixé. Celui-ci a été atteint à hauteur de 47,2%, avec une accélération du rattrapage depuis ces deux dernières années. On notera que trois communes ont d'ores et déjà atteint leurs objectifs. Le résultat encourageant montre que le mécanisme de l'article 55 de la loi SRU produit les effets escomptés ; l'effort engagé doit être poursuivi.

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT

Les programmes locaux de l'habitat (PLH)

En 2006, une procédure PLH a été engagée par la communauté de communes des Portes de l'Essonne et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) en a élaboré le « porter à connaissance ».

Cela porte à 7 le nombre de PLH en cours actuellement.

Ce service fait partie des comités techniques et de pilotage et assure le suivi des procédures en cours pour 6 communautés d'agglomération : SEINE ESSONNE, PLATEAU DE SACLAY, SENART VAL DE SEINE, VAL D'YERRES, LACS DE L'ESSONNE et EVRY CENTRE ESSONNE.

La mise en oeuvre de la loi relative à l'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, le 17 février 2003, cette formalité constituant le point de départ du délai de deux ans prévu par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, pour appliquer le schéma.

L'article 201 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prorogé ce délai de deux ans pour les communes qui se sont engagées à se conformer à leurs obligations. Pour l'Essonne, le délai prorogé prend fin au 17 février 2007 ainsi que l'a rappelé le Préfet lors de la Commission Consultative des Gens du Voyage du 8 novembre 2006. Cette prorogation de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention de l'Etat a été accordée aux collectivités locales pour leur permettre de surmonter un certain nombre d'obstacles matériels à la réalisation des aires (acquisitions de terrains par exemple...).

Au 31 décembre 2006, le bilan annuel des engagements financiers de l'Etat pour subventionner les projets d'aires d'accueil s'établit comme suit :

- à CHILLY-MAZARIN, une aire d'accueil de 14 places pour une subvention de 149 401 € ,
- à LARDY, une aire d'accueil de 14 places pour une subvention de 149 401 €,
- à BRETIGNY SUR ORGE, la réhabilitation de 40 places pour une subvention de 256 116 €,
- à VIGNEUX SUR SEINE, une aire d'accueil de 40 places pour une subvention de 426 860 €.

981 778 € de subventions ont donc été accordés sur l'exercice 2006.

Le bilan global de mise en oeuvre du schéma, fin 2006, s'établit comme suit :

- places d'accueil mises en service sur aires de séjours : 301 places sur un besoin de 1 137 places, soit un taux de réalisation de 26 %,

- terrains de grands passages réalisés : un terrain de grand passage de 200 places de caravanes, initié par l'Etat, est ouvert à LISSES depuis le 15 juin 2006. Ce terrain de 200 places ne correspond qu'à 25 % des besoins.

Du point de vue des financements (incluant les réalisations), 369 places d'accueil ont été subventionnées sur les aires de séjour pour un besoin de 1 137 places soit un taux de financement de 32 %.

Enfin, 3 dossiers de demandes de subventions pour les aires de BONDOUFLE, COURCOURONNES et LISSES ont été déposés fin 2006, par la Communauté d'agglomération EVRY CENTRE ESSONNE pour un total de 74 places qui pourront être financées sur l'exercice 2007.

Le dépôt d'un grand nombre de dossiers envisagé au second semestre 2006 a été reporté sur 2007.

L'habitat et la santé

Une nette recrudescence du nombre d'intoxications au monoxyde de carbone a été constatée pendant la saison 2006/2007 en comparaison de la saison précédente : le nombre de personnes intoxiquées est 6 fois supérieur.

La lutte contre l'habitat indigne

Le groupe de travail associant la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la DDE, le bureau du logement de la préfecture, le Conseil Général, le coordonnateur du Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées, l'Association Départementale d'Information sur le Logement et la Caisse d'Allocations Familiales a poursuivi l'action commencée en 2004 afin d'améliorer le signalement, de traiter plus efficacement les dossiers complexes et d'élaborer une stratégie départementale.

En 2006, le groupe de travail a rencontré les élus et techniciens des Communautés de communes de l'Arpajonnais et des Portes de l'Essonne afin de les aider à mettre en place un plan d'actions. Le service santé-environnement de la DDASS a reçu 152 plaintes en 2006 : elles ont abouti à la prise de 9 arrêtés d'habitat insalubre dont 5 irrémédiables.

Le saturnisme infantile

Cette question est traitée par la DDASS en étroite collaboration avec la DDE. 7 contrôles de travaux palliatifs d'éradication du plomb ont été effectués tandis que des travaux étaient réalisés d'office, sous la conduite de la DDE, pour défaut de réponse des propriétaires aux injonctions du Préfet.

En outre, le personnel hospitalier a été mobilisé en vue du repérage des populations à risque et une campagne de dépistage a été lancée sur la commune d'ETAMPES (information des professionnels de santé, articles dans « ETAMPES infos » et mise en place d'une exposition dans les écoles).

Les résultats de l'étude épidémiologique, réalisée conjointement par la CIRE (Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie), la DDASS en lien avec la préfecture et l'Association Départementale des Gens du Voyage, ont été diffusés auprès des différents partenaires et collectivités concernées.

L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDE a soutenu les diverses démarches de la planification territoriale en Essonne en participant, en qualité d'expert, aux divers ateliers thématiques du SCOT du Val d'Orge. Une première réunion des personnes publiques associées, en septembre 2006, a permis de présenter le diagnostic et les premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvés par les élus communautaires. Un deuxième porter à connaissance complémentaire de l'Etat a été rédigé en novembre 2006 sur la prise en compte de l'évaluation des incidences de certains documents d'urbanisme sur l'environnement.

Un document similaire a été rédigé pour le SCOT du Val d'Essonne, dont le PADD a été approuvé par les élus communautaires en avril 2006.

Enfin, 4 autres SCOT sont en projet : celui de la Communauté de communes du PAYS DE LIMOURS, celui du CANTON DE MEREVILLE, celui du SIEP NORD CENTRE ESSONNE comme suite à la décision de mise en révision du Schéma Directeur Local et sa transformation en SCOT et celui de la Communauté de communes « ENTRE JUINE ET RENARDE » qui a délibéré le 14 décembre 2006 sur l'élaboration d'un SCOT.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Le volume total des procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme a augmenté en 2006 de 31 %. 274 actes et contrôles de légalité exercés sur les PLU sont enregistrés en 2006.

Cette situation résulte d'une progression dans la production des porter à connaissance (+29 %) pour prendre en compte le plan de cohésion sociale et la loi Engagement national sur le logement mais aussi d'une augmentation importante (+60 %) des procédures de modification qui sont les procédures de gestion de droit commun des PLU et des procédures de révision simplifiée (+33 %) lancées pour des projets spécifiques.

D'autre part, on ne compte qu'un seul déferé cette année mais les recours gracieux de l'Etat ont connu une augmentation de près d'un tiers, ce qui s'est traduit par une forte activité de conseil auprès des communes.

Les projets de territoire

L'opération d'intérêt national sur le territoire de MASSY-PALAISEAU-SACLAY-VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES :

2006 a été une année importante pour l'évolution du centre d'envergure européenne (CEE). Le Gouvernement a, en effet, décidé de prendre la main sur l'aménagement de ce secteur en annonçant sa volonté d'établir une opération d'intérêt national (OIN) et une mission de préfiguration y travaille depuis l'été.

La DDE de l'Essonne a appuyé la mission de préfiguration : animation du réseau Etat, travail sur le dossier d'un concours international d'urbanisme...Le service a également engagé deux études majeures qui continueront en 2007 : la première sur un diagnostic concerté des problèmes de déplacements dans le périmètre d'influence de l'OIN aujourd'hui et en 2015 ; la seconde sur les potentiels de densification autour des gares des vallées de l'YVETTE et de la BIEVRE.

La DDE porte une attention particulière au périmètre d'influence de l'OIN à travers une concertation avec les partenaires locaux et un suivi des démarches des différents acteurs de l'aménagement.

La DDE a également participé à d'autres projets de territoire :

La Communauté de communes de l'ARPAJONNAIS, avec l'appui de la DDE, a finalisé et adopté son projet de territoire en mars 2006. Ceux des Communauté de communes du PAYS DE LIMOURS et des PAYS DE JUINE sont en cours d'élaboration.

La Communauté de communes du Coeur de l'Hurepoix n'a pu obtenir une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le financement de l'étude relative à son projet de territoire, eu égard à la situation de cette collectivité au sein du paysage intercommunal et des enjeux du secteur concerné par l'OIN du Plateau de Saclay.

Ces projets de territoire devraient permettre à l'ensemble des partenaires de s'accorder sur les enjeux, une stratégie de développement et une hiérarchie des actions à mettre en œuvre.

Les autorisations du droit des sols

Nombre de dossiers instruits

	MAIRE	ETAT
Permis de construire	2 748	230
Certificat Urbanisme	402	9
Déclarations de travaux	3 377	213
Permis de démolir	358	43
Lotissements	67	-
Divers	40	3
TOTAL	6 992	498

Le chiffre global des dossiers instruits en 2006 soit 7490 est à rapprocher de celui des années précédentes : 9 114 en 2003, 7 629 en 2004 et 8 541 en 2005.

Taxes d'urbanisme

ANNEE	TLE	TDENS	TDCAUE	TCRIF	TOTAL
2003	9 303 425	5 499 497	860 325	1 790 370	17 453 617
2004	6 645 769	2 957 322	455 189	1 072 386	11 130 666
2005	7 636 444	3 601 667	569 727	1 283 119	13 090 957
2006	13 194 311	7 851 123	1 187 279	2 159 643	24 392 356

Ces chiffres tiennent compte de l'ensemble des opérations de liquidation et de dégrèvement.

Le volume des dégrèvements (principalement motivés par l'abandon du projet ou un prêt à taux 0 %) s'est établi à 4 M€ (chiffre inférieur à celui de 2005) mais le montant des taxes liquidées est supérieur de 12 M€ à celui de l'année 2005, suite à des retards dans les transmissions des dossiers par les communes autonomes.

Le montant liquidé de redevances d'archéologie préventive s'est élevé à 742 233 € et les dégrèvements à 83 783 €.

Le contentieux de l'urbanisme

Ont été comptabilisés :

- 18 recours gracieux et 7 recours contentieux intentés à l'encontre de décisions préfectorales d'urbanisme (contre 13 et 10 en 2005) ;
- 2 recours introduits devant le tribunal administratif tendant à engager la responsabilité de l'Etat en matière de dommages de travaux publics ;
- 22 requêtes concernant les aides personnalisées au logement déposées au tribunal administratif. Une seule décision a été annulée sur 16 jugements ;
- 123 affaires de contentieux pénal de l'urbanisme instruites dont 85 ont fait l'objet d'un avis juridique technique transmis au Procureur de la République.

Les expropriations

Depuis le mois d'octobre 2005, les services de l'arrondissement d'EVRY sont rattachés à la préfecture de l'Essonne devenue le siège de l'arrondissement chef-lieu.

En raison de cette refonte des services, la section des expropriations de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) traite l'ensemble des procédures d'expropriation de l'arrondissement d'EVRY, en plus de ses attributions traditionnelles (enquêtes inter-préfectorales ou celles qui concernent deux arrondissements au moins...).

Plusieurs dossiers portant sur des projets de déviations élaborés par le Conseil Général ont fait l'objet d'un suivi spécifique du Sous-Préfet d'ETAMPES avec diverses réunions avec les élus et les services de l'Etat concernés, pour analyser leur faisabilité et recueillir les avis de chaque partenaire (contournement Nord de SAINT CHERON ; déviation d'ITTEVILLE ; contournement de DOURDAN déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 décembre 2006).

Le Sous-Préfet de PALAISEAU a, pour sa part, lancé des dossiers importants qui seront mis à l'enquête publique en 2007 tels que celui du pôle de gare intermodal de JUVISY SUR ORGE.

La DRCL a mené à bonne fin plusieurs grandes procédures d'expropriation, en 2006. A titre d'exemples et pour montrer la variété des sujets, on citera :

Dans le domaine économique :

- la ZAC du quartier de la gare à WISSOUS ;
- la reconstruction du marché Saint Hubert à MONTGERON ;
- la construction et l'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel « JANVRY-BREUILLET-ETRECHY » permettant le renforcement par GRTgaz, du réseau de transport au Sud-Ouest de l'Essonne;

Dans le domaine routier :

- l'aménagement du dispositif d'échange de Courtaboeuf sur l'autoroute A 10 sur les communes de VILLEBON SUR YVETTE et VILLEJUST.

La préfecture de l'Essonne est également associée à la procédure des enquêtes interdépartementales menée par la préfecture de Seine-et-Marne, relatives au projet de la ligne de tram - bus SENART-EVRY.

Dans le domaine social :

- la réalisation de l'extension du cimetière à MENNECY ;

Dans le domaine de l'environnement :

- la poursuite de la réhabilitation d'espaces naturels sensibles à CROSNE ;
- l'approbation du PPRI de la vallée de l'Yvette.

Plusieurs procédures d'expropriation ont été achevées concernant des déviations départementales : c'est le cas de la déviation de la RD 837- contournement Nord de MAISSE. Les arrêtés portant déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation ont été annulés par le tribunal administratif de Versailles. Cette affaire est pendante devant la cour administrative d'appel de Versailles.

Par ailleurs, l'instruction du dossier relatif à la suppression du passage à niveau 19 (PN 19) à MENNECY a été lancée en 2006.

Enfin, ce service coordonne avec la préfecture des Yvelines, l'instruction du dossier et pilotera la procédure des enquêtes inter-préfectorales relatives à l'opération RD 36 de CHATEAUFORT à PALAISEAU, une fois le dossier des enquêtes définitivement mis au point.

LES TRANSPORTS

Les Transports en Commun

Le projet de Tramway VILLEJUIF-JUVISY a avancé à un rythme soutenu en 2006 grâce au partenariat entre les différents acteurs.

Après l'enquête publique de 2004 et la déclaration d'utilité publique de février 2005, les études d'avant-projet et la préparation d'une première convention de financement ont mobilisé l'ensemble des partenaires en 2006 afin que puisse être validée une première tranche fonctionnelle d'un montant de 51,52 M€ lors du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) le 13 décembre 2006. Le financement global de la première phase du projet a été rendu possible grâce à des efforts du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Général du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France. L'Etat est associé au projet en tant que financeur et maître d'ouvrage.

L'opération de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) MASSY-SACLAY, également au Contrat de Plan Etat-Région, consiste en un site propre de bus entre la gare RER de MASSY et l'Ecole Polytechnique ; elle préfigure le site propre MASSY RER/SAINT QUENTIN EN YVELINES. La DDE est, avec le Conseil général, maître d'ouvrage du TCSP. La convention générale de financement a été signée en 2006, puis la DDE a réalisé et fait signer la convention particulière de financement par laquelle l'Etat participe financièrement à la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Les travaux ont été engagés en décembre 2006.

Les études de la Tangentielle ferrée Sud ont repris sous une forme plus légère de type tram-train entre MASSY et EVRY. Les tracés impactant fortement l'autoroute A6, la DDE porte assistance à la SNCF et au STIF sur les études, la DIRIF continuera ce travail en 2007.

Le projet de tram'bus EVRY-SENART a franchi une étape importante en 2006 avec la validation de son schéma de principe et la saisine de l'Etat pour une enquête publique début 2007. La DDE a participé activement à la conciliation entre un projet de logements sociaux et le tracé de l'infrastructure, en proposant une solution et en veillant à sa mise en pratique.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU a pour objectif d'améliorer la circulation des transports en commun pour en favoriser l'utilisation.

La DDE est associée à la démarche en tant que financeur et pilote d'axe. En cette dernière qualité, la DDE a proposé des solutions pour le contrat d'axe RN20 (ARPAJON/MASSY et ARPAJON/

PARIS-Porte d'Orléans) permettant des gains de temps significatifs. Néanmoins, la validation s'est heurtée à des refus de certaines communes quant à des éléments majeurs du projet. A la suite du transfert au Conseil Général de la RN20, la DDE n'est plus compétente pour négocier hors de son domaine ; les propositions ont donc été officiellement transmises au Conseil Général qui s'est engagé à poursuivre la démarche.

Pour toutes les autres opérations, 2006 a été une année délicate. En effet, aucune autorisation d'engagement n'a été subdéléguée à la DDE de l'Essonne, à l'instar des autres départements d'Ile-de-France, rendant impossible l'attribution de nouvelles subventions pour des opérations validées.

Les investissements routiers

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, les investissements et études réalisés au cours de l'année 2006 ont porté essentiellement sur les opérations suivantes :

- L'élargissement de la Francilienne entre A 6 et A 5 s'est poursuivi, avec principalement les travaux de création d'une nouvelle chaussée au sud de la chaussée existante entre la RN 7 et la RN 448 en rive droite de la Seine et la pose des écrans anti-bruit. La circulation du sens A5 - A6 a été basculée sur la nouvelle chaussée afin de permettre le démarrage des travaux de réhabilitation de la chaussée existante (chaussée nord) et de ses ouvrages d'art.

- l'opération de réhabilitation qualitative de l'autoroute A 6 et ses deux volets :

- le traitement des eaux de ruissellement de la cuvette de l'Orge : à la suite des enquêtes publiques de novembre 2005, les arrêtés préfectoraux « Loi sur l'eau » et DUP ont été pris respectivement en août et juillet 2006. Les études de projet sont engagées

- la réalisation de protections phoniques : de nouveaux écrans ont été réalisés entre mars et novembre 2006 dans la cuvette de l'Orge à SAVIGNY ET MORSANG SUR ORGE. Par ailleurs, les études relatives au premier groupe d'opérations financé dans le cadre du contrat de plan 2000-2006 ont été réalisées et le projet a été approuvé par la Direction Régionale de l'Equipement : les premiers travaux seront engagés à CHILLY MAZARIN en 2007.

- l'aménagement de la Croix de Villeroiy, intersection de la RN 6 et de la RD 33 dans la forêt de Sénart : suite à l'enquête publique de 2005, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet de l'opération en préconisant qu'un groupe de travail (administrations, gestionnaires, élus et associations) approfondisse la question des circulations douces. Ce groupe de travail s'est

réuni plusieurs fois utilement en 2006. La déclaration de projet a été signée par le préfet de l'Essonne le 31 mars 2006. Par ailleurs, les études techniques de détail se sont poursuivies.

- *l'aménagement du diffuseur de Courtaboeuf* sur l'autoroute A 10 vise à décharger le diffuseur des ULIS sur la RN 118 et à améliorer la desserte du parc d'activités de Courtaboeuf pour les usagers en provenance ou en direction du Sud. A la suite des enquêtes publiques de 2005, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve et l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 4 janvier 2006. Les études de projet ont été engagées en 2006.

- *les études d'aménagement des diffuseurs des ULIS et de Mondétour sur la RN 118* se sont poursuivies en 2006 : l'avant-projet sommaire a été finalisé et approuvé par la Direction Générale des Routes le 2 Novembre 2006. Parallèlement, l'étude d'impact a été menée et le dossier d'enquête publique a été constitué, pour une enquête programmée au début de l'année 2007.

- *les études de protection phonique le long de la RN 20 à LONGJUMEAU, BALLAINVILLIERS, SAULX LES CHARTREUX, ARPAJON, EGLY, OLLAINVILLE et ETRECHY* se sont poursuivies, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, compte tenu du transfert de la RN20 dans le réseau routier départemental au 1^{er} Janvier 2006. Les avant projets sommaires ont été réalisés et la concertation préalable aux enquêtes publiques (programmées par le Conseil Général en 2007) a été engagée.

Par ailleurs, les travaux, hors contrat de plan, de *sortie de l'Opération d'Intérêt National « ville nouvelle d'EVRY »* se sont poursuivis.

L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE



La Juine

LA PREVENTION DES RISQUES

L'exploitation d'installations industrielles peut être source de risques. Leur maîtrise est donc une priorité du bureau de l'environnement de la préfecture en relation avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV).

Sous l'impulsion de l'Inspection des Installations Classées, 38 mises en demeure de respecter les prescriptions de fonctionnement, 41 arrêtés de prescriptions complémentaires de fonctionnement, 2 arrêtés de travaux d'office, 19 autorisations d'exploiter, 1 arrêté de suspension d'activités et 152 récépissés de déclaration ont notamment été signés en 2006.

Par ailleurs, 28 enquêtes publiques relatives aux installations classées ont été diligentées.

La DDSV s'est fortement impliquée vis-à-vis des entreprises du secteur de l'équarrissage (2 centres de collecte dans le département) afin d'anticiper les conséquences des modifications du marché national de l'équarrissage en juillet 2006. Les activités de transformation de cadavres collectés en farine animale ont été réparties sur d'autres sites hors Ile-de-France. En conséquence, les rejets aqueux et atmosphériques de la société SARIA Industrie Ile de-France à ETAMPES seront inexistantes dès 2007.

Les 6 établissements SEVESO seuil bas font régulièrement l'objet de contrôles et de mises à jour de leurs prescriptions de fonctionnement.

En 2006, ces établissements se sont engagés dans une démarche de mise à jour de leurs études de dangers qui serviront de base à la réalisation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (cf. chapitre La sécurité publique et civile).

L'accent a été mis, cette année, sur la participation du public à la prévention et au suivi des travaux par le biais de l'installation de 4 Comités Locaux d'Information et de Concertation.

L'enquête publique relative à la demande d'extension du dépôt de la CIM qui a eu lieu fin 2006 devra être réorganisée en 2007.

Les 7 silos de céréales de l'Essonne ont été inspectés en 2006. La situation est devenue satisfaisante sauf pour le silo de GRIGNY et celui de la Société Le Dunois à CORBEIL ESSONNES où l'étude de danger mérite une attention particulière.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Les 3 Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères de MASSY, VERT LE GRAND et VILLEJUST ont terminé la réalisation de la mise aux normes relative aux dioxines et oxydes d'azote.

Le Sous-Préfet de PALAISEAU a réuni la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de l'usine de VILLEJUST et de celle de MASSY pour suivre l'avancée des travaux réalisés par les 2 usines.

En application des articles L 229-5 à 24 du Code de l'environnement, 19 installations classées du département sont concernées par la déclinaison du protocole de KYOTO. Leurs plans de surveillance d'émission de CO² ont été homologués par l'inspection des installations classées. Une seule de ces installations n'a pas respecté son quota d'émission.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a finalement été approuvé le 7 juillet 2006 : les premiers résultats en sont d'ores et déjà visibles avec l'application anticipée de sa mesure sur les incinérateurs d'ordures ménagères.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a coordonné les évolutions des Missions InterServices de l'Eau (MISE) vers un pilotage stratégique de la politique départementale de l'eau.

Le service unique de la police de l'eau est donc placé sous la responsabilité de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt depuis le 1^{er} janvier 2006.

La MISE a poursuivi les actions engagées pour appliquer les directives européennes dans le domaine des eaux résiduaires urbaines, de la pollution par les nitrates d'origine agricole, la protection des captages d'eau potable et pour mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau.

Elle a entrepris la réalisation d'un plan stratégique pluriannuel de lutte contre la pollution de l'eau en Essonne.

Sur les 4 stations d'épuration à mettre aux normes au regard du niveau de traitement du phosphore et de l'azote, en application de directive « eaux résiduaires urbaines », les travaux ont été réalisés pour l'une d'entre elles et sont en cours pour la seconde après fixation, avec les exploitants, des mesures à prendre.

Par ailleurs, la concertation menée avec les exploitants de 2 stations d'épuration situées à EVRY a permis la signature d'une convention de secours pour éviter les rejets directs en Seine en période de chômage ou de dysfonctionnement de la station exploitée par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau).

Le plan d'action départemental de protection des captages a démarré. L'étude économique a été examinée avec l'ensemble des acteurs de l'eau du département.

La pollution en provenance du Loiret qui a des conséquences sur les forages d'eau potable du Sud Essonnien a donné lieu à une réunion de concertation avec les services de l'Etat du Loiret. Cette séance a permis de définir le niveau des actions à entreprendre vis-à-vis des industriels susceptibles d'être en cause. La campagne de mesures de l'été 2006 montre une relative stabilisation du panache de pollution.

D'une façon générale, les prélèvements en eau potable vulnérables ou irréguliers sont l'objet d'une surveillance sanitaire particulière et un schéma départemental de l'eau potable pour établir un état des lieux et proposer aux financeurs les mesures propres à sécuriser l'approvisionnement des populations est en cours d'élaboration.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Orge et de l'Yvette a été approuvé le 6 juin 2006 par arrêté inter-préfectoral et est désormais opposable. Second SAGE approuvé en Ile-de-France, il concerne le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et 116 communes. Le Préfet de l'Essonne en est le coordonnateur et le sous-préfet d'ETAMPES l'a représenté dans le cadre du suivi de ce dossier qui a abouti après 8 ans de discussions.

L'élaboration des autres SAGE (Nappe de Beauce ; Yerres) se poursuit. La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) participe en particulier à la commission thématique « inondation et impact sur les inondations » mise en place dans le cadre du SAGE de l'Yerres.

LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES SOLS

La commune de MASSY est engagée dans la transformation du quartier des Champs Ronds longtemps occupé par des activités industrielles qui ont entraîné une contamination du sol aux métaux lourds et des eaux souterraines par des composés organo-halogénés volatils. Les services de l'Etat dont la DRIRE veillent, notamment par une aide méthodologique, à favoriser une dépollution acceptable de façon à ce que les projets urbains puissent être menés à bien.

Sur le site de l'ancienne entreprise RODANET à BALLANCOURT SUR ESSONNE et ITTEVILLE, subsiste une importante pollution des sols et des nappes souterraines. En complément d'importants travaux financés par l'Etat, la surveillance des eaux souterraines a continué en 2006.

Des mesures de l'air intérieur lancées chez 19 riverains du site, il résulte qu'il n'y a pas lieu d'engager des actions complémentaires. Les riverains ont été informés individuellement et collectivement lors d'une réunion le 19 juin 2006.

La situation du site GERBER à SERMAISE sur lequel étaient régénérés des solvants est stable après réalisation de près de 15 M€ de travaux par l'Etat. Les riverains sont informés par les services de l'Etat concernés lors d'une réunion annuelle. Dans l'attente de l'instauration de servitudes d'utilité publique, les maires de SERMAISE et de SAINT CHERON ont pris par arrêté des mesures de restriction d'usage des eaux souterraines.

La revente en cours des terrains du site de la papeterie de CORBEIL ESSONNES par la mairie à un promoteur en vue de la requalification du site en logements collectifs, individuels et activités, devrait permettre sa dépollution.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a remédié au risque de pollution de l'Yvette -par suite du renversement de transformateurs aux polychlorobiphényles (PCB) se déversant dans les réseaux d'eaux pluviales de la Société SODEREP ECANS (ex AFACIM) à LONGJUMEAU- par des travaux et mesures aux frais du responsable. La mobilisation des services de l'Etat a été essentielle dans la rapidité avec laquelle une réponse a été apportée.

LE CADRE DE VIE

La Commission des sites, perspectives et paysages du 29 mai 2006 a été l'occasion de fêter le centenaire de la protection des monuments naturels et des sites.

Elle a examiné le projet de classement de la vallée de l'Yerres, lors de la même séance. Alors que la partie Seine et Marnaise de la vallée avait été classée par décret du 13 septembre 2005, la même procédure a été engagée, sur décision du ministère de l'écologie et du développement durable, concernant la vallée et ses abords dans l'Essonne et le Val de Marne. Un décret en Conseil d'Etat du 23 décembre 2006 est venu entériner le classement.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, installée le 6 décembre 2006, en Essonne se substitue désormais à la commission des sites, perspectives et paysages.

Dans le cadre du réseau européen Natura 2000, l'inscription du site de la Haute Vallée de l'Essonne a été proposée au réseau écologique européen en 2006. L'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 s'est poursuivie tout au long de l'année.

Enfin, il est fait obligation désormais à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux acteurs privés, d'évaluer les incidences de tout projet susceptible d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espaces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Une enquête publique a été diligentée en vue de l'extension de la réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne à la fin de l'année 2006.

La possibilité d'implanter des éoliennes est réelle dans le Sud-Ouest du département. Ce dossier est suivi par le Sous-Préfet d'ETAMPES pour l'ensemble du département en liaison avec l'Atelier Départemental Eolien animé par la DDE. A ce jour, 11 promoteurs ont signé la charte départementale conclue fin 2005. Le 14 décembre 2006, le Sous-Préfet a réuni les représentants des communes concernées, les promoteurs éoliens et les services pour présenter le dispositif de création des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) prévu par une circulaire de juin 2006 ainsi que le potentiel du département.

L'instance départementale de concertation relative à l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile a joué son rôle de coordination et d'information dans le souci d'une bonne insertion dans l'environnement.

Par ailleurs, compte tenu de l'accroissement des populations de sangliers dans le département, les lieutenants de louveterie ont complété l'action des chasseurs afin d'assurer la sécurité des personnes et limiter les dommages occasionnés par les animaux.

Dans le prolongement de l'approbation du plan de gestion des déchets du BTP de l'Essonne en 2005, une charte de bonne gestion des déchets de chantier a été signée le 14 décembre 2005. Un certain nombre d'acteurs l'ont signée en 2006.

L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT

La DIREN intervient à différents stades des projets d'aménagement depuis les études de faisabilité jusqu'à l'instruction administrative.

Elle a accompagné financièrement le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dans ses actions visant à une gestion innovante du territoire.

Plusieurs collectivités sont engagées dans des démarches d'Agenda 21 telles que la Communauté d'agglomération du Plateau de SACLAY. Pour sa part, la communauté d'agglomération du VAL D'ORGE a approuvé son Agenda 21.

Ce service a apporté son concours financier à la DDE en vue de la mise en place de l'Observatoire du bruit des transports terrestres. Le volet curatif de cet observatoire consiste à cartographier puis à traiter les points noirs du bruit routier et ferroviaire. Le volet curatif de l'Observatoire à savoir la résorption des « points noirs bruit » au moyen d'un plan d'actions a été présenté en décembre 2006 au comité de pilotage.

LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

La lutte contre la légionellose

La forte diminution de l'incidence des cas de légionellose est une des priorités du Plan National Santé Environnement.

Comme la prévention impose le respect de prescriptions d'exploitation spécifiques des installations, une nouvelle campagne de contrôles inopinés a eu lieu.

Une dizaine de personnes ayant été contaminées en juillet 2006 dans le secteur de LONGJUMEAU, l'inspection des installations classées a vérifié la situation des établissements équipés de tours aéro-réfrigérantes dans le périmètre concerné. Elle a identifié, au moyen de prélèvements, les tours dont le fonctionnement a dû être arrêté en vue de leur désinfection. L'efficacité du plan d'action mis en place entre les services de la DDASS, de la DRIRE et de la préfecture a été ainsi vérifiée.

La qualité des eaux en Essonne

L'alimentation en eau potable de la population nécessite un travail constant de l'ensemble des acteurs publics et privés, en particulier des contrôles réguliers ainsi que la protection et la surveillance des ressources. Afin de permettre une bonne information des consommateurs et de les sensibiliser sur ce sujet, la DDASS sous l'autorité du Préfet a publié, pour la première année, un document cartographique qui dresse le bilan de la qualité de l'eau à partir du contrôle réglementaire réalisé en 2005.

Par ailleurs, un objectif national consiste à prévenir les risques sanitaires liés aux activités récréatives en piscine recevant du public. Au delà du contrôle sanitaire comportant le programme de surveillance, l'interprétation des résultats et leur diffusion, la DDASS assure l'information des collectivités, des baigneurs et des partenaires.

LA SANTE PUBLIQUE ET LA SECURITE SANITAIRE



Hôpital de JUVISY SUR ORGE

L'OFFRE DE SOINS

LE SECTEUR HOSPITALIER

LES CAPACITES D'HOSPITALISATION EN 2006 (HORS CAPACITE GERIATRIQUE)

Nombre d'établissements de soins	38
Dont :	
Publics	8
Privés non lucratifs	8
Privés	20
Assistance publique Hôpitaux de Paris	2

L'ENVELOPPE FINANCIERE DEPARTEMENTALE

La mise en place de la tarification à l'activité s'est poursuivie en 2006. La part financée à l'activité est passée de 25 % à 35 % des recettes.

Cinq établissements continuent de bénéficier d'un contrat de retour à l'équilibre financier et ont perçu à ce titre 6 990 449 € au total : il s'agit des Centres Hospitaliers Sud Francilien, de LONGJUMEAU, d'ARPAJON, d'ETAMPES et de DOURDAN).

L'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) d'Ile-de-France a accordé une enveloppe financière de 450 185 011 € à l'Essonne en 2006.

LA REORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS

Le schéma régional d'organisation sanitaire et sociale III a été fixé par arrêté du directeur de l'ARH le 23 mars 2006 pour 5 ans.

Les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 4 septembre 2003, portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé, sont entrées en vigueur.

Elles prévoient la rénovation du régime des autorisations, une simplification et un allègement des procédures. Désormais, l'établissement recevra l'autorisation d'exercer une activité, sans référence à une capacité en lits ou places.

En outre, le cadre juridique de la contractualisation entre les ARH et l'ensemble des structures d'hospitalisation a été modifié. La procédure de négociation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) d'une durée maximale de 5 ans a commencé à l'automne 2006.

En vue de la délivrance ou du renouvellement d'autorisations d'activités par l'ARH, 22 visites de conformité ont été effectuées par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Le projet de nouveau site du Centre Hospitalier Sud Francilien à CORBEIL ESSONNES et à EVRY est bien engagé avec la signature, le 11 juillet 2006, du bail emphytéotique hospitalier. Le projet a été arrêté à 820 lits, dont 700 lits de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO), pour un coût total de 232 M€ dont 7 M€ d'études. Selon les dernières estimations, le site sera opérationnel en 2011.

D'importants travaux ont commencé ou se sont poursuivis en 2006 : la modernisation du site du Syndicat Inter-Hospitalier de JUVISY SUR ORGE, la restructuration du pôle MCO et la reconstruction du pôle psychiatrique (financés dans le cadre du Plan Hôpital 2007) du centre hospitalier d'ORSAY.

LES AUTRES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE SANTE

LA GARDE AMBULANCIERE

Conformément au décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003, un dispositif de mise en place de la garde ambulancière a démarré le 1^{er} septembre 2004. Une réflexion visant à la révision du cahier des charges portant sur le nombre de secteurs et le positionnement du local de garde a été engagée en fin d'année 2005.

La garde ambulancière a fonctionné, à titre expérimental, de septembre 2004 à juin 2005 sur la base de 2 secteurs géographiques.

Compte tenu des difficultés liées à l'insuffisance des véhicules de garde, les partenaires ont renégocié l'organisation du dispositif : nombre de secteurs porté de 2 à 8 ; véhicules qui ne sont pas affectés dans un local de garde ; véhicules mutualisés sur l'ensemble des secteurs pour répondre à tout moment aux sollicitations du centre 15 ; enfin, un coordinateur Association Départementale de Réponse à l'Urgence (ADRU) situé au Centre Départemental d'Appels d'Urgence assure la recherche et le suivi des ambulanciers demandés par le médecin régulateur du centre de réception et de régulation des appels (CRRRA 15) sous l'autorité de ce dernier.

La garde ambulancière a repris au 1^{er} juin 2006 et la nouvelle organisation s'avère positive.

LES VEHICULES SANITAIRES

Suite au recensement intermédiaire de la population, un appel d'offres visant à la mise en circulation de 20 véhicules supplémentaires a été lancé en décembre 2005. Lors du sous-comité des transports sanitaires du 28 février 2006, 28 agréments ont été attribués, générant la création de 10 entreprises de transports sanitaires privés pour le département. On compte aujourd'hui 39 entreprises. 2 agréments ont été retirés au cours de l'année : 1 pour dépôt de bilan, 1 pour cession du véhicule.

LA PERMANENCE DES SOINS

8 maisons médicales de garde dont 6 fonctionnent sont prévues dans le département. Celle d'ORSAY devrait ouvrir prochainement, une solution ayant été trouvée pour le financement des locaux.

L'ENCADREMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE

La DDASS gère le fichier national des professionnels de santé installés dans le département et intervient dans l'obtention des cartes de professionnels de santé par tout nouvel intervenant désireux de s'installer en Essonne. 368 professionnels de santé ont été accueillis en 2006 au guichet commun à la DDASS et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. 240 cartes de professionnels de santé ont été délivrées.

La DDASS organise les concours d'entrée dans les centres de formation d'infirmiers, d'aides soignants, d'auxiliaires de puériculture ainsi que les épreuves d'obtention du certificat de capacité de préleveur sanguin. 6 concours ont été organisés dans l'année.

Par ailleurs, ce service délivre des autorisations d'exercice aux personnes titulaires de diplômes étrangers hors Union Européenne. En 2006, 190 autorisations d'exercice comme infirmiers ont été délivrés, par dérogation, à des médecins étrangers au bénéfice des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux (secteur des personnes âgées).

LE PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) a été adopté en mai 2006 par le préfet de région. Il prévoit cinq axes et des thématiques nouvelles pour l'Etat (nutrition, cancer, personnes âgées). Des dispositifs structurels ont été financés pour un montant de 895 108 € (9 dossiers tels que points écoute-accueil, aide au logement des personnes séropositives...) ainsi que le maintien à domicile des personnes séropositives pour 76 869 € (7 dossiers).

A la suite de l'appel à projets régional d'avril 2006, 44 projets ont été retenus par l'Etat, l'assurance maladie et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) pour un montant de 496 821 €.

En outre, 5 dossiers pour un montant de 15 221€ ont été financés dans le cadre de l'appel à projets spécifique à la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

Le 26 septembre 2006, une réunion départementale de présentation a été organisée, sous l'égide du Préfet, en direction des partenaires et notamment des communes. La mise en place d'une animation départementale a été annoncée dans le cadre du Groupement Régional de Santé Publique associant les principaux partenaires.

Dans le cadre de la dimension territoriale du PRSP, un appel à projet «ateliers santé-ville» a été lancé en juin et deux ateliers ont pu être créés, en 2006, à EVRY et COURCOURONNES. La DDASS a participé à la préparation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en octobre et novembre.

En outre, l'Etat a accompagné la mise en place départementale de la plate-forme régionale d'éducation pour la santé (1^{ère} rencontre à DOURDAN en novembre).

LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004-2008), le plan départemental « Drogues et dépendances » a été adopté en mars 2006 par le chef de projet, M. AUBOUIN, secrétaire général de la préfecture.

Le plan résultant de l'appel à projets départemental lancé en avril met l'accent sur les actions en direction des jeunes en partenariat avec l'Education Nationale. 244 000 € pour 47 dossiers ont été consacrés à ce programme.

Un colloque a été organisé en novembre 2006 en présence du président de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (MILDT).

Les établissements médico-sociaux destinés à la prise en charge des addictions

Des mesures nouvelles accordées ont permis le financement de postes supplémentaires sur le centre de soins spécialisé aux toxicomanes (CCST) d'ATHIS-MONS et les centres de cure ambulatoire en alcoologie d'ETAMPES et d'EVRY.

La visite de conformité des CSST réalisée au cours du dernier trimestre permet le renouvellement des autorisations de fonctionner donnée pour 15 ans à la majeure partie des établissements.

Le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues, géré par l'association Essonne-Accueil, est devenu un établissement médico-social.

Injonctions thérapeutiques

L'accompagnement des personnes faisant l'objet d'une mesure d'injonction thérapeutique dans le cadre de la loi de 1970 relative aux usagers de drogue est assuré par deux psychologues recrutés par la DDASS qui interviennent en lien avec le Parquet et les structures de soins aux toxicomanes dans les locaux du Tribunal de Grande Instance d'EVRY. En 2006, le dispositif a été étendu à titre expérimental aux mineurs. 446 dossiers ont été ouverts dont 54 concernaient des mineurs. 142 orientations ont été prononcées. Le produit le plus consommé reste le cannabis (395 personnes soit 88,57 %).

LE SECTEUR MEDICO- SOCIAL

L'année 2006 a été la première année de mise en œuvre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) institué par la loi du 11 février 2005.

Ce programme détermine les priorités de financement des créations, extensions et transformations des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire de l'Etat en lien avec les orientations des schémas départementaux.

Etabli par le Préfet de région sur la base des propositions des préfets des départements d'Ile-de France, il est pluriannuel avec une projection à 3 ans et actualisé chaque année.

En 2006, ont été instituées la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) et la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) prévues par la même loi du 11 février 2005.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a délégué ses premières enveloppes budgétaires départementales constituées de crédits d'assurance maladie, de fonds de concours ou d'aides ponctuelles pour la modernisation des établissements médico-sociaux.

Le montant de l'enveloppe financière de l'Etat pour ce secteur en 2006 a été de :

- 170 336 429 € pour le secteur des enfants et adultes handicapés,
- 64 735 137 € pour le secteur des personnes âgées,
- 1 541 434 € de fonds de concours CNSA pour les dispositifs d'aide à l'installation de la MDPHE, le fonds de compensation du handicap, les groupements d'entraide mutuelle, les auxiliaires de vie et l'aide aux personnes très lourdement handicapées,
- 6 228 730 € pour l'aide à l'investissement sur l'ensemble du secteur médico-social,
- 18 337 636 € pour les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT : ex-Centres d'Aide par le Travail).

LE SECTEUR DES HANDICAPES

L'ENFANCE HANDICAPEE

L'existant

Suite à la remise à plat, structure par structure, du nombre de places et compte tenu des nouvelles installations de places, la capacité actuelle est de 2 601 places (hors centres médico-psycho- pédagogiques).

Le taux moyen d'équipement hors Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces (CAMSP) et Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) en Essonne s'est réduit en raison d'un double facteur : la stratégie francilienne de résorption des disparités interdépartementales au profit des départements les moins équipés et la hausse accélérée de la population essonnoise de 0 à 19 ans qui est passée de 323 134 à 329 918 pour mille (chiffre de 2005).

Le taux d'équipement passe ainsi de 7,63 à 7,46 pour mille mais reste supérieur à la moyenne régionale de 6,69 pour mille.

Places réactualisées par catégorie de handicap (intégrant les installations nouvelles) :

- Déficients intellectuels : 1080 places
- Autistes : 51 places
- Troubles du caractère et du comportement : 473 places
- Déficients moteurs : 203 places
- Polyhandicapés : 249 places
- Déficients auditifs : 251 places
- Déficients visuels : 94 places
- Handicap rare : 40 places
- 2 Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces : 160 places
- et 19 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (file active donc non comptabilisable en nombre de places).

Bilan des créations de places 2006 :

Déficiência visuelle et graves troubles associés (association ANPEA)

Le service de 10 places rattaché à l'Institut Médico-Educatif (IME) Jean-Paul a commencé à fonctionner en janvier 2006, d'abord au siège parisien puis a rejoint le site de l'IME à EVRY.

L'IME Jean-Paul a ouvert début octobre 2006 pour 30 places (60 places étant prévues à terme).

Troubles du caractère et du comportement (association Olga Spitzer) :

Extension de 2 places d'un appartement en ville géré par l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Les Fougères à CORBEIL ESSONNES

Intégration scolaire des jeunes déficients visuels (association APAJH) :

Extension de 9 places de l'unique service essonnien de soutien à l'intégration scolaire de ces jeunes aveugles et amblyopes, en attente du solde de financement initié en 2006 pour 2 places.

Les restructurations d'établissements :

Sont achevées les opérations concernant l'IME «Page d'écriture» (APAJH) à PARAY VIELLE POSTE et l'IME La Feuilleraie (AAPISE) à ETAMPES.

Restent en cours les opérations concernant :

-la partition sur 2 sites de l'IME de CHAMPCUEIL (APAJH) avec la construction à SAINT GERMAIN LES ARPAJON d'un nouvel IME de 42 places qui devrait en principe être livré en été 2007,

- la reconstruction sur site de l'IME «La Sablière» à VAYRES SUR ESSONNE (Fondation L. Bellan).

LE SECTEUR DES ADULTES HANDICAPES

L'existant :

Le nombre de places ouvertes au 31 décembre de l'année 2005 était de 1 191 pour les établissements d'adultes lourdement handicapés et de 1 476 pour les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) soit un total de 2 667 places.

En 2006, 98 places nouvelles ont pu être financées pour des personnes lourdement handicapées : 8 pour une Maison d'Accueil Spécialisé ; 76 pour les Foyers d'Accueil Médicalisé ; 14 pour les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

Sur ce secteur le taux d'équipement départemental est nettement supérieur au taux régional : 1,09 pour mille en Essonne au lieu de 0,894 en Ile-de-France.

52 places nouvelles ont été autorisées en ESAT. Au 31 décembre 2006, le nombre de places autorisées pour les adultes handicapés est de 2 817 soit une progression de 8,21 %.

Les faits majeurs de l'année 2006

- l'ouverture du deuxième Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) à caractère culturel et sportif, éclaté sur deux sites : à JUVISY SUR ORGE, d'une part et à MASSY et PALAISEAU, d'autre part ;

- la signature de 6 conventions avec le Conseil Général et/ ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE), permettant le transfert de l'activité précédemment menée au titre du Site pour la Vie Autonome de l'Essonne (SIVADE) et l'installation de la MDPHE ;

- l'élaboration des conventions avec les ESAT à la suite de la rénovation du statut des travailleurs handicapés.

LE SECTEUR PERSONNES AGEES

L'existant

Au total, 146 établissements accueillent des personnes âgées, soit 10 866 places dont 7 136 places médicalisées réparties comme suit :

- 39 Foyers Logements non médicalisés soit 2 421 places,

- 61 Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) soit 4 729 places médicalisées,
- 3 Unités de Soins de Longue Durée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris soit 719 places médicalisées,
- 34 Maisons de retraite et foyers-logements partiellement médicalisés soit 2 630 places dont 1 630 médicalisées,
- 9 structures particulières (petites unités de vie, congrégations, Maisons d'Accueil Temporaire et établissement parisiens), soit 367 places dont 58 médicalisées.

Un EHPAD de 70 places a ouvert en 2006 ainsi qu'une unité d'hébergement pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de 48 places. Un établissement de 27 places a été fermé à la suite d'une inspection.

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le département de l'Essonne a financé 56 places de SSIAD pour les personnes lourdement handicapées.

110 places de SSIAD supplémentaires ont été financées en 2006 ce qui a porté leur nombre à 1121. La totalité du territoire départemental est désormais couvert ; une harmonisation des zones d'intervention avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), les plates-formes de services, les communautés d'agglomération, sera progressivement mise en place selon l'orientation du schéma gérontologique de l'Essonne.

La réforme de la tarification des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

La mise en œuvre de cette réforme a permis la signature de 8 nouvelles conventions en 2006 portant à 61 le nombre d'EHPAD.

Le taux de médicalisation des 100 établissements accueillant des personnes âgées dépendantes est porté à 81 % (hors Foyers Logements) et à 60 % en les comptant.

LA MISSION D'INSPECTION

La mission d'inspection, de contrôle et d'évaluation de la DDASS s'est réorganisée en 2006, mettant l'accent sur trois axes majeurs :

- l'augmentation du nombre d'inspections, dans chaque domaine de compétence de la mission départementale. 33 inspections ont été

réalisées : 24 dans le champ des personnes âgées, 5 dans le champ du handicap, 3 au sein de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou Centres d'Hébergement d'Urgence et 1 au sujet d'une crèche parentale ;

- l'amélioration qualitative des inspections par la redéfinition de chacune des étapes des missions : préparation par des protocoles d'inspection ; conduite de l'inspection avec une réflexion sur les relations entre inspecteurs et inspectés ; suites d'inspection avec un travail sur la rédaction de rapports plus approfondis, homogènes et s'appuyant plus nettement sur les orientations législatives et réglementaires ;

- une meilleure prise en compte de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment des usagers ayant saisi la DDASS pour des signalements : élaboration systématique d'accusés de réception, renforcement de la coordination des services de la DDASS avec ses partenaires extérieurs pour l'information et la réponse ; réponses systématiques aux plaignants.

89 signalements dont la moitié émanait des familles ont été traités, dans le cadre du Dispositif de Surveillance et de Contrôle des Etablissements pour Personnes Agées (DISCEPA) ; 60 % de ces signalements faisaient état de dysfonctionnements institutionnels tandis que les autres se rapportaient à des actes individuels de maltraitance ou de négligence.

2 fermetures administratives ont été prononcées à l'encontre d'un établissement pour personnes âgées et d'une crèche parentale. Un autre établissement a définitivement cessé son activité pour cause de dysfonctionnements graves et difficultés financières majeures.

LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Le nombre des interventions effectuées par le Service Sécurité Sanitaire des Aliments de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) s'est élevé en 2006 à 1937, dont 250 pour le pôle C (ateliers agréés industriels communautaires) et 1687 pour les pôles A et B (remise directe et restaurations collectives).

Les inspections proprement dites représentent près de 1200 interventions par la DDSV (plus de 700 en remise directe, plus de 450 en restauration collective) et 55 établissements de restauration privée par la DDASS.

Pour renforcer l'efficacité de ces inspections, les collaborations avec les autres services ont été privilégiées. Ainsi en distribution et restauration commerciale, 125 contrôles ont été effectués avec des agents des collectivités territoriales et ces inspections ont entraîné 22 fermetures d'urgence par arrêté municipal.

En restauration sociale, le partenariat avec les mairies est la règle.

A la demande des forces de l'ordre nationales (Renseignements Généraux, Groupe d'Intervention Régional ou Police Nationale), 45 inspections conjointes ont été exécutées. 15 arrêtés préfectoraux de fermeture d'urgence ont été pris suite à ces actions.

38 procès-verbaux ont été transmis au Parquet qui fournit systématiquement les numéros de dossier « Parquet » des procédures.

Par ailleurs, du 1^{er} juillet au 31 août 2006, 166 contrôles ont été effectués sur des marchés alimentaires du département dans le cadre de l'opération alimentaire vacances (OAV). Dans le cadre de l'opération fêtes de fin d'année (OFFA), 68 contrôles ont été mis en oeuvre sur les produits festifs.

Conformément à la demande du Comité Stratégique de la MISSA (Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments) pilotée par la Direction Départementale des Services Vétérinaires, les inspections ont porté, pour la deuxième année, sur les maisons de retraite. 56 établissements ont été visités en 2006 et 39 sont à revoir en 2007, des mesures correctives ayant été demandées. La programmation des inspections est réalisée en concertation avec le DISCEPA. Par ailleurs, la DDASS a contrôlé les cuisines de la Maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS.

Des réunions de formation ont eu lieu. L'une, à destination des professionnels, s'est déroulée avec le concours de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. L'autre, sur le thème des « obligations réglementaires des collectivités locales dans la gestion de la restauration sociale », en Préfecture, a réuni 100 représentants des collectivités territoriales.

Dans le domaine de l'hygiène alimentaire, une forte augmentation du nombre de cas de toxico-infections alimentaires collectives a été notée en 2006 : 22 intoxications touchant près de 400 personnes ont été signalées, contre 12 en 2005.

LA SANTE ET LA PROTECTION ANIMALES

Animaux de rente :

Filière bovine/ovine/caprine :

La gestion et le suivi de routine de la campagne de prophylaxie bovine 2006/2007 ont été délégués au groupement de défense sanitaire d'Ile-de-France après un accord régional en septembre 2006 mais la DDSV est chargée de veiller à la prophylaxie obligatoire au niveau national de la maladie « Rhino trachéite infectieuse bovine ».

Les contrôles « conditionnalité » des élevages pour la délivrance des aides de la politique agricole commune n'ont pas révélé d'anomalies majeures.

Deux fêtes de l'Aïd se sont déroulées en 2006. Seule la première a donné lieu à des (2) procès verbaux pour transport et rassemblement illégaux d'ovins.

Filière avicole :

Influenza aviaire :

La surveillance passive des mortalités « à risque » a été assurée avec l'aide des mairies, de la fédération des chasseurs et du laboratoire vétérinaire de Seine et Marne sur une quinzaine de cas.

La vaccination à l'Ile aux Oiseaux de CHEPTAINVILLE a été effectuée.

Le plan d'urgence départemental influenza aviaire a été présenté en « comité de suivi » présidé par le Préfet en mars 2006. Ce comité a réuni les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes professionnels agricoles et vétérinaires.

Salmonellose :

L'élevage de FORGES LES BAINS, atteint en 2005, a été repeuplé (150 000 poules pondeuses) en avril 2006, une fois l'efficacité de la désinfection vérifiée.

Animaux de compagnie :

L'opération « Vacances – protection animale » a été reconduite (40 % des établissements contrôlés).

43 demandes d'autorisation individuelle d'expérimenter ont été instruites.

Procès-verbaux :

5 procès verbaux ont été dressés pour la santé et la protection animales durant l'année.

L'ÉDUCATION, LA JEUNESSE ET LES SPORTS



Sport Vélo

L'ACTION EDUCATIVE EN ESSONNE

En 2006, le département de l'Essonne compte 863 écoles maternelles et élémentaires pour le 1^{er} degré ainsi que 119 collèges et 66 lycées publics et privés pour le second degré.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE PUBLIC

Effectifs des élèves

Effectifs en :	Rentrée scolaire 2005	Rentrée scolaire 2006	Ecart	% évolution
Maternelle	51 509	50 553	- 956	- 1,85%
Elémentaire	78 286	79 743	+ 1 457	+ 1,86%
TOTAL	129 795	130 296	+ 501	+ 0,38%

Les effectifs en classes élémentaires augmentent de 1,86 %. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est de 11,84 % contre 12,25% à la rentrée 2005.

Le nombre d'enseignants gérés est de 8 028 dont 86,7% de femmes : l'Essonne est le département le plus féminisé de France.

Les priorités pédagogiques s'articulent autour du « socle commun des connaissances et des compétences » en se référant au projet du Conseil Européen du 10 novembre 2005. Ces compétences-clés sont nécessaires à tout individu pour son épanouissement, son développement personnel, sa citoyenneté civique, son intégration sociale et sa vie professionnelle.

Le développement de l'informatique à l'école voit toujours à la rentrée 2006 près de 90 % des élèves engagés dans le Brevet Informatique et Internet (B2I).

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE PUBLIC

Les effectifs sont en baisse accusant l'évolution démographique de cette tranche d'âge.

Effectifs des élèves collégiens

NIVEAU	CONSTAT RENTREE 2005	CONSTAT RENTREE 2006	% Evolution
6ème	14 376	14 211	- 1,15 %
5ème	13 888	13 645	- 1,75 %
4ème	14 124	13 589	- 3,79 %
3ème option Langue Vivante 2 et technologie	13 819	13 566	- 1,83 %
dont 17 élèves suivant le dispositif voie professionnelle			
dont 30 élèves relevant des UPI intégrés dans les classes			
dont rentrée 2005 module découverte des métiers 3 h	492	492	0 %
dont rentrée 2005 option découverte professionnelle - 6 h	169	160	- 5,33 %
SOUS-TOTAL (A)	56 207	55 011	- 2,13 %
4ème aide et soutien	616	535	- 13,15 %
3ème insertion	564	557	- 1,24 %
Classe relais		11	
UPI (unité pédagogique d'intégration) handicapés	143	183	27,97 %
SOUS-TOTAL (B)	1 323	1 286	- 2,80 %
TOTAL A ET B	57 530	56 297	- 2,14 %
Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)	1 640	1 576	- 3,90 %
TOTAL GENERAL	59 170	57 873	- 2,19 %

Une des priorités éducatives dans les collèges concerne la généralisation dans les classes de 3^{ème} de l'option et du module «découverte professionnelle». Cela permet à chaque élève de prendre conscience de la richesse du milieu professionnel et d'élaborer un véritable projet personnel. Il peut ainsi porter son choix d'orientation vers une filière appropriée.

Effectifs des élèves lycéens

	Rentrée scolaire 2005	Rentrée scolaire 2006	ECART
SECONDE	10 321	11 622	1 301
PREMIERE	9 197	8 994	- 203
TERMINALE	9 496	9 126	- 370
2ND CYCLE GEN. ET TECHNO.	29 014	24 801	- 4 213
Lycée professionnels (LP) et Section d'enseignement professionnel (S.E.P.) de lycée	13 010	13 151	141

Actions communes aux premier et second degrés

En application de la loi sur l'égalité des chances, des enseignants référents ont été désignés avec des secteurs d'intervention déterminés. Ils ont pour missions d'être l'interlocuteur privilégié des parents ou le représentant de chaque élève handicapé, de favoriser la mise en œuvre des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie, de veiller à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation, d'être le correspondant permanent et privilégié de l'équipe pluridisciplinaire prévue par le Code de l'Action sociale et de la Famille et enfin d'intervenir dans tous les types d'établissements de leur secteur.

L'Education Nationale a contribué à la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne et au développement de ses missions.

La relance pour l'éducation prioritaire a donné lieu en 2006 à la création de 249 réseaux «ambition réussite», leur objectif étant d'améliorer la réussite scolaire et de parvenir à réduire les écarts actuels. Pour aider les collégiens, le programme « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves » est en voie de mise en place dans la majorité des réseaux.

Les Projets Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) permettent aux enseignants de détecter, dès le début de la scolarité, les difficultés

d'apprentissage de certains élèves et de mettre en œuvre des aides personnalisées adaptées afin que chacun puisse retrouver le chemin de la réussite.

Pour l'année scolaire 2006/2007, les PPRE portent sur les classes de CP et CE1 ainsi que sur les élèves maintenus une année supplémentaire ; au collège c'est la classe de 6^{ème} qui est privilégiée par ce dispositif qui doit se prolonger hors du temps scolaire dans le cadre de l'objectif de réussite scolaire mis en place au travers des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

PARTICIPATION DE L'EDUCATION NATIONALE AU PROJET D'ACTION STRATEGIQUE DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT (2004-2006)

Action n° 1 : Réduire le taux de sortie des jeunes du système éducatif, sans qualification.

Cette action utilise comme support les PPRE et la généralisation des heures de découverte professionnelle sous forme d'option de 3 heures de découverte des métiers ou de modules de 6 heures de découverte professionnelle.

Action n° 2 : Réduire la délinquance des mineurs et la violence en milieu scolaire.

BUDGETS

Le Recteur est responsable des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) de la mission Enseignement scolaire hors Agriculture pour l'Académie de Versailles. L'inspection Académique gère les BOP pour l'enseignement scolaire du 1^{er} degré, la vie de l'élève et le soutien de la politique de l'éducation nationale.

La dépense de l'Education Nationale pour le département de l'Essonne s'élève à 2 746 M€ dont 99,2 % représentent la masse salariale y compris la rémunération des personnels des universités.

LA PARTICIPATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Ce service a organisé le Concours de la Résistance et de la Déportation pour les jeunes. Il a, par ailleurs, mis à disposition de tout établissement d'enseignement – comme de toute association ou collectivité territoriale- l'exposition «Signes de la Collaboration et de la Résistance».

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTECTION DES USAGERS ET REGLEMENTATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) recense 271 établissements d'activités physiques et sportives dont 29 enregistrés en 2006.

164 déclarations nouvelles d'exercice ont été enregistrées cette année, portant le nombre d'éducateurs spécialisés à 2 193.

Il a été procédé au contrôle des établissements déclarés dans l'année ainsi qu'à celui des structures ayant obtenu l'agrément préfectoral au titre des activités physiques et sportives. Le contrôle a été systématique s'agissant des établissements de bain ayant déposé un nouveau Plan d'Organisation de la Sécurité et de Secours.

La DDJS remplit son rôle d'information auprès des responsables et des gestionnaires des nouveaux établissements désirant s'implanter en Essonne, participant ainsi à la politique générale de sécurité et de protection des usagers.

Le service a également rendu un avis sur 75 dossiers de demande d'autorisation de manifestations sportives et a participé à 3 commissions spécifiques concernant l'homologation de circuits automobiles ou de moto-cross lors de manifestations ponctuelles.

FORMATION, EXAMENS ET CERTIFICATION

3 formations au tronc commun du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré par contrôle continu des connaissances ont été organisées, pour un total de 58 candidats. 46 candidats ont pu suivre 2 sessions de recyclage des maîtres nageurs sauveteurs (CAEP-MNS).

La DDJS a délivré 1 024 brevets d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA). En outre, 2 brevets d'aptitude à l'animation socio-éducative ainsi que 2 brevets d'aptitude professionnelle d'assistant technicien ont été délivrés.

Par ailleurs dans le cadre du Parcours Animation Sport, 110 jeunes issus des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ont été reçus en entretiens individuels et orientés vers des parcours de formation menant à des

qualifications et/ou emploi de l'encadrement sportif ou de l'animation.

La DDJS a mené une action de formation spécifique pour 22 jeunes issus de ces mêmes quartiers pour leur permettre de s'orienter vers les métiers de l'animation et du sport. Cette formation en alternance d'une durée initiale de 6 mois leur a donné les bases nécessaires pour envisager l'accès à un emploi durable.

Recrutés par les associations, sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) avec l'aide de l'ANPE et de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), pour la majorité, les stagiaires y ont trouvé un champ d'expérimentation et de mise en pratique des apports de la formation.

Leur motivation, l'implication des responsables des associations, le suivi assuré par les personnels de la DDJS dans leur structure, l'intérêt porté par les élus locaux des communes concernées ont également permis de diversifier les actions menées dans les quartiers et d'en améliorer la qualité éducative.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

Le Centre Information Jeunesse Essonne, co-animateur du réseau départemental avec la DDJS, est constitué de 14 structures : 11 points information jeunesse et 3 bureaux jeunesse labellisés point «Cyb».

Dans le cadre de la politique territoriale, 11 contrats éducatifs locaux (CEL) et 5 contrats jeunesse et sports (CJS) ont été financés, pour un montant total de 278 613 €.

Pour les centres de vacances, ce sont 32 séjours en Essonne et 413 séjours de mineurs hors département qui ont été organisés et déclarés. 500 accueils de loisirs ont été enregistrés et 268 accueils périscolaires déclarés.

78 inspections ont été menées lors de ces séjours au titre de la protection des mineurs et du contrôle de la qualité éducative.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

Le département compte 339 479 licenciés sportifs et 72 comités sportifs départementaux.

754 clubs sportifs sont agréés auxquels il faut ajouter les quelque 700 sections sportives des 80 clubs omnisports.

L'évolution du Fonds National de Développement du Sport (FNDS) vers le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) s'est accompagnée d'une augmentation de la dotation départementale de 9,5 % soit une masse globale de 1 803 307 €.

Sur 705 demandes de subventions, 660 clubs ou sections ont bénéficié d'une dotation.

L'ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est une direction du Ministère de la Justice. Elle assure la prise en charge des mineurs en danger et/ou délinquants et des jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire.

Par son action partenariale territorialisée et sa contribution aux politiques publiques, notamment à la politique de la ville et de la cohésion sociale, elle agit également dans le champ de la prévention de la délinquance et des exclusions.

Elle comprend un secteur public (20 unités et services) et un secteur associatif habilité (23 unités et services) organisés en trois dispositifs de prise en charge :

- le milieu ouvert,
- le placement judiciaire,
- l'insertion sociale et professionnelle.

LE MILIEU OUVERT

Fin 2005, on dénombrait 450 décisions judiciaires de suivi en milieu ouvert en attente d'exécution.

La création de services associatifs d' Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ainsi que l'action conjointe du Conseil Général et de la PJJ a permis la résorption de ces mesures de protection judiciaire début 2007.

La nouvelle mission exercée par le Centre d'Action Educative (CAE) de JUVISY SUR ORGE consistant en un accompagnement éducatif continu des mineurs(es) incarcérés(es) au Centre de Jeunes Détenus de FLEURY MEROGIS et à la Maison d'Arrêt des Femmes depuis 2005 a été renforcée par l'affectation de cinq éducateurs spécialisés en septembre 2006. Son travail en collaboration avec les autres services éducatifs produit des résultats très positifs sur la préparation à la sortie de détention des mineurs incarcérés.

La mise en place du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) des jeunes sous main de justice devrait consolider le dispositif d'accompagnement.

Le nombre des mesures de réparation pénale alternative aux poursuites continue à augmenter.

Le pourcentage au civil reste stable et celui des jeunes majeurs est en baisse

LE PLACEMENT JUDICIAIRE

En 2006, 160 jeunes ont été pris en charge par les établissements du secteur public de la PJJ : 60% originaires du département et 69 % au titre de la législation sur l'enfance délinquante...On constate une hausse du pourcentage de prise en charge au pénal, une baisse de celui des jeunes majeurs et un pourcentage au civil stable.

Les établissements des secteurs public et associatif ont accueilli 80 jeunes en «accueil d'urgence». Le Service Educatif Auprès du Tribunal (SEAT) d'EVRY a traité 41 situations, les autres admissions ont eu lieu sur demande des SEAT d'Ile-de-France, des milieux ouverts et des foyers.

L'ouverture d'un nouveau centre de placement immédiat à EPINAY SUR ORGE à la fin de l'année et celle du Centre Educatif Fermé de SAVIGNY SUR ORGE prévue début 2007 confortent l'Essonne dans son statut de département le mieux équipé d'Ile-de-France en places d'hébergement. Il en résulte quelquefois des difficultés pour trouver une place d'éloignement pour un jeune essonnien (dans les suites individuelles données aux violences urbaines).

Un équipement sera remis aux fins de rééquilibrage régional en 2007 sans diminution de capacité d'accueil pour les jeunes du département.

L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Cette année, 1 356 jeunes ont été accueillis dans les trois pôles d'insertion sociale et professionnelle leur permettant d'acquérir des compétences dans les différents domaines nécessaires à leur inscription dans un dispositif de formation, d'alternance ou d'accès à un emploi.

La DDPJJ accueille en son sein en collaboration avec le Conseil régional, deux espaces dynamiques d'insertion qui ont accueilli 267 jeunes.

Partenaire de l'Education Nationale, la DDPJJ contribue au fonctionnement des 6 classes relais départementales. Le bilan au 30 septembre 2006 montre que sur les 41 jeunes accueillis, 34 ont été repris dans les différentes structures de l'Education Nationale.

Le dispositif départemental d'insertion sociale et professionnelle a porté ses efforts vers une plus grande professionnalisation de ses prestations

en signant une convention en faveur de l'accès à la validation des acquis de l'expérience pour les jeunes et une autre avec l'Agence Nationale pour l'Emploi, entre autres.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Directeur Départemental de la PJJ participe, en tant que représentant d'un service déconcentré de l'Etat aux instances départementales suivantes : le Conseil Départemental de Prévention (CDP), le Comité Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), la Cellule Départementale du Dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) et la Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC) installée en novembre 2006.

Les services de la PJJ se sont mobilisés pour la mise en œuvre des décisions du Comité Interministériel des Villes (CIV), ils ont participé aux diagnostics des CUCS et ont fait des propositions d'actions. Ils assurent, à la demande, des permanences dans les Maisons de Justice et de Droit (MJD).

La PJJ participe, dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la récidive, aux instances communales et intercommunales selon une géographie prioritaire d'intervention réactualisée en fonction de l'évolution de la délinquance et de la signature des CUCS.

En partenariat avec le Conseil Général, la Gendarmerie, la Police, l'Association de Défense des Mineurs, les services de la PJJ ont contribué à l'élaboration et à la diffusion d'un film sur la prévention des agressions sexuelles : « Dire Non ».

De même, en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Général, la PJJ coopère aux cellules de veille éducative et aux nouveaux dispositifs de réussite éducative dans le cadre de la prévention de l'échec scolaire et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

LA CULTURE



Clocher de l'église de LIMOURS

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) veille à la préservation, à l'enrichissement et à la promotion des patrimoines essonniers, notamment par des actions de conservation et de restauration des sites et monuments historiques protégés. En outre, elle soutient la création et la diffusion dans l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles et elle favorise la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

PRESERVATION, ENRICHISSEMENT ET PROMOTION DES PATRIMOINES

ARCHEOLOGIE

Le service régional de l'archéologie a défini pour le département trois zones d'examen préalable des autorisations d'utilisation des sols. Elles concernent les communes de CORBEIL ESSONNES, de DOURDAN et d'ETAMPES.

25 arrêtés de prescription de diagnostic et 2 arrêtés de fouille ont été émis au nom du Préfet.

LIVRE ET LECTURE

Le montant des subventions versées au titre de la dotation générale de décentralisation des bibliothèques s'est élevé à 746 516 € qui viennent s'ajouter aux crédits gérés par la DRAC. Ces sommes ont permis l'achèvement de la construction de la médiathèque de MARCOUSSIS, qui relevait du programme " Ruches ", la poursuite de celle de MORSANG SUR ORGE, le démarrage de celle de MONTGERON et le

lancement de celles de GOMETZ LE CHATEL, de MASSY (annexe Hélène Oudoux), de SAINT MICHEL SUR ORGE et de VILLEMORISSON SUR ORGE.

En 2006, le service Livre-lecture a aidé notamment le salon du livre de SAINT GERMAIN LES ARPAJON, consacré au livre de jeunesse et celui de VIGNEUX SUR SEINE, " Bulles en Seine ", dédié à la bande dessinée. Il a poursuivi son soutien à l'association " Lire c'est vivre " qui anime le réseau des 8 bibliothèques de la Maison d'Arrêt de FLEURY MEROGIS (29 000 €).

THEATRE

Une nouvelle directrice a été nommée à la tête de la Scène nationale d'EVRY, sur la base d'un projet pluridisciplinaire axé sur le multimédia et la recherche de nouveaux publics.

Un projet de convention a été mis en chantier pour l'Espace Jules Verne de BRETIGNY SUR ORGE avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge, au titre du programme des scènes conventionnées.

L'action d'implantation de compagnies sur le territoire de l'Essonne s'est poursuivie : la Compagnie " l'Amin théâtre " à VIRY CHATILLON, la compagnie des arts de la rue " La Constellation " à VIGNEUX SUR SEINE, la compagnie de cirque " Le Chant des Balles " à BURES SUR YVETTE, la compagnie " Un soir ailleurs " à ATHIS MONS, la compagnie " Théâtre du menteur " à Bligny (BRIIS SOUS FORGES) se voient attribuer chacune une aide de 23 000€.

MUSIQUE ET DANSE

Les priorités de la DRAC dans le domaine de la musique et de la danse vont à la structuration de l'enseignement spécialisé, à l'implantation d'équipes artistiques et au soutien des lieux de création et de diffusion. La DRAC y travaille en collaboration étroite avec le conseil général de l'Essonne.

Dans le domaine de la danse, une lisibilité est de plus en plus affirmée dans la programmation et l'activité de l'Agora, Scène nationale et une consolidation a été engagée auprès du réseau Essonne Danse.

Dans le domaine de la création et de la diffusion musicale, la DRAC soutient l'Espace musical Puce-Muse, ainsi que des ensembles professionnels et des lieux de diffusion. En 2006, l'Opéra de MASSY a continué à recevoir une aide renforcée au regard de l'extension de son action à LONGJUMEAU.

Il convient de signaler la fusion de l'ADIAM 91 et d'ACTE 91 par décision du conseil d'administration du 26 décembre 2006. Le conseil général souhaite mettre en synergie les compétences des deux associations et optimiser les interventions.

ARTS PLASTIQUES

La DRAC accompagne en Essonne 2 lieux de diffusion d'art contemporain : l'Espace Jules Verne à BRETIGNY SUR ORGE et l'Espace Camille Lambert à JUVISY SUR ORGE. L'Espace Jules Verne a une programmation exigeante et associe d'autres structures d'art à sa programmation. L'Espace Camille Lambert comporte une école d'art municipale et un centre d'art.

MUSEES

Les principales opérations soutenues financièrement en 2006 relèvent d'actions menées en direction des publics, de travaux portant sur les collections et sur l'enrichissement de ces collections. Ainsi, 2 expositions ont été organisées par le musée Robert Dubois-Corneau de BRUNOY, «BRUNOY sous l'objectif, la ville photographiée» et «Madame de Pompadour». Au musée du château de DOURDAN, l'exposition «Estampes, la collection du musée de Dourdan», a permis de présenter une sélection du fond opéré sur les thèmes du paysage, des monuments essonniers, de la ville et de ses personnalités. Enfin, à ETAMPES, l'exposition «Sous les pavés, notre histoire» a permis de rendre compte des fouilles archéologiques menées en 2005 dans l'Ancien Hôpital.

CINEMA, AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

Dans le domaine du cinéma, l'activité culturelle liée aux salles d'art et essai est mise en œuvre principalement par l'association Cinessonne, soutenue conjointement par la DRAC et le Conseil général. Cinessonne fédère ces salles autour de programmations communes, du festival de cinéma Européen en Essonne (20 000 entrées), du dispositif d'éducation au cinéma «Collège au cinéma». Cinessonne développe, en outre, un circuit de cinéma itinérant dans le sud du département pour répondre à un manque d'équipements cinématographiques.

Les associations AMIS et CINEAM sont soutenues pour leurs activités cinématographiques (ateliers de réalisation dans le cadre de la politique de la ville, collecte d'archives amateurs).

En ce qui concerne l'éducation à l'image audiovisuelle et multimédia, la convention d'objectifs avec la chaîne câblée Télésonne a été renouvelée et le soutien apporté à l'Espace Culture Multimédia de la médiathèque des ULIS a été maintenu.

LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Le département de l'Essonne compte une « Ville d'art et d'histoire », label national qui a été attribué à la ville d'ETAMPES par le Conseil national des Villes de Pays d'art et d'histoire, en novembre 2004. Ce conseil a souhaité qu'une attention particulière soit portée aux actions en direction des populations défavorisées. Suite au transfert des équipements culturels d'ETAMPES à la communauté de communes de l'Etampois en janvier 2004, la convention n'a pu être signée qu'en janvier 2006.

Cette convention devrait être mise en œuvre prochainement, la première étape consistant en le recrutement, par voie de concours, d'un animateur de l'architecture et du patrimoine.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) intervient à la fois pour le compte du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Les abords des monuments historiques

Les architectes des bâtiments de France ont émis environ 7 000 avis à l'occasion de demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux aux abords des monuments historiques et dans les autres espaces protégés du département.

Un des objectifs du service pour l'année 2006 a été de poursuivre le travail d'évaluation patrimoniale et paysagère du département de façon à recentrer les avis et les interventions sur une cohérence territoriale déterminée de façon plus précise autour des monuments et dans les espaces naturels préservés. C'est ainsi que 12 communes ont désormais des périmètres de protection modifiés. Pour 24 autres communes, les périmètres ont été étudiés et sont en attente d'approbation du document d'urbanisme. Pour 35 autres communes, enfin, les études sont en cours en partenariat avec les maires.

Les sites classés et inscrits

26 % des avis émis par le service sont des avis simples donnés exclusivement au titre des sites inscrits pour leur caractère naturel et paysager. 13 % d'avis supplémentaires sont donnés dans le cadre de la superposition des servitudes d'abords et de sites.

Les monuments historiques et le patrimoine

Les activités des architectes des bâtiments de France concernent le suivi sanitaire, la surveillance de l'ensemble des monuments historiques, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien courant des monuments classés.

Au titre des opérations de restauration, on citera, à titre d'exemple, celle du Domaine de CHAMARANDE (subventionnée à 40 % soit 129 670 €) ou de l'église Saint-Merry de LINAS (subventionnée au même taux soit 595 318 €). Deux nouvelles inscriptions au titre des monuments historiques ont été soutenues par le SDAP : le clocher de l'église de LIMOURS et le parc de Sillery à EPINAY SUR ORGE.

Cette année, le thème des Journées du Patrimoine fut le bois dans la construction.

L'aménagement, l'urbanisme et l'architecture

En complément de la gestion quotidienne et réglementaire des espaces protégés, le SDAP a toujours pour objectif, lors de ses rencontres avec les communes, d'identifier les enjeux spécifiques du territoire, de définir une stratégie commune de gestion et d'afficher clairement en amont la règle pour le citoyen, dans l'intérêt général de préservation des paysages et des richesses patrimoniales du département.

Le service a mené et poursuivi un certain nombre d'actions spécifiques telles que le suivi des procédures de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Il participe également au comité départemental éolien et à l'instance de concertation concernant les antennes de radio-téléphone.

L'architecture

Le SDAP est particulièrement concerné par les dossiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour lesquels il doit donner un avis et participe aux ateliers d'architecture mensuels organisés par la Direction Départementale de l'Équipement.

Il contribue à la promotion de la qualité architecturale par ses avis adressés aux maires sur les autorisations de travaux, par ses interventions dans le domaine de l'urbanisme ou bien à l'occasion de projets que les maîtres d'ouvrage portent à sa connaissance.

Il s'efforce de promouvoir l'architecture contemporaine. A cet effet, il a entamé, en relation avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), un

inventaire de l'architecture du XXème siècle dans le département, qui devrait permettre la mise à disposition d'une base de donnée illustrée.

ARCHIVES

Fin 2006, la direction des archives départementales a changé de nom : elle s'appelle désormais « direction des archives et du patrimoine mobilier », intégrant ainsi le service de la Conservation des antiquités et objets d'art.

Fonction archives

L'action de collecte dans les communes et études notariales conservant leurs archives centenaires s'est considérablement accrue en 2006, représentant 158,80 mètres linéaires de documents.

Le travail de collaboration avec les administrations de l'Etat s'est traduit par 13 versements, soit 104 mètres linéaires.

Pour le Conseil général, 15 versements provenant de 7 services ont totalisé 61,30 mètres linéaires. Le centre d'archivage intermédiaire de BONDOUFLE a reçu 15 versements, soit 81 mètres linéaires.

Plusieurs fonds privés ont été classés et en particulier une partie du fonds de la famille Darblay.

Fonction patrimoine mobilier

Six récolements, réalisés à VALPUISEAUX, CHEPTAINVILLE, MORIGNY CHAMPIGNY, DOURDAN, VERT LE GRAND et LA NORVILLE, ont permis d'identifier de nouveaux objets mobiliers d'intérêt local et de préconiser des mesures de protection ou de restauration.

L'Etat a participé au financement de travaux de restauration sur des objets mobiliers classés à hauteur de 26 388 €.

L'action de communication a connu un déploiement évident par la publication d'articles, dans le bulletin d'information périodique des Archives : le « Papyvore », mettant en lumière, auprès du grand public, certains éléments particuliers du patrimoine local, certains métiers ou pratiques patrimoniales.

Le partenariat mené avec la commission diocésaine d'art sacré (CDAS) s'est poursuivi, faisant jouer à plein le rôle de conseil du service de la Conservation des antiquités et objets d'arts.

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DEMOCRATISATION DE LA CULTURE

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La politique conjointe culture/Education nationale

Dans ce domaine, les actions de la DRAC s'appuient sur un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale notamment par la mise en place de dispositifs paritaires : les enseignements obligatoires et les options facultatives de théâtre, de danse et de cinéma dans les lycées, les ateliers artistiques dans le second degré. Il a pour principe de mettre en œuvre une collaboration entre un organisme culturel ou un artiste et un ou plusieurs enseignants et leurs élèves. Le soutien de la DRAC à l'ensemble de ces actions en 2006 s'est élevé à 297 583 €.

La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle est régie par une convention signée entre la DRAC et l'Académie de Versailles. Elle s'appuie également sur des projets territorialisés, développés en collaboration avec des établissements culturels ; la DRAC soutient à ce titre " La Maison de banlieue et de l'architecture "(à ATHIS MONS) devenue centre ressource à l'échelle départementale et au-delà, sur les questions relatives à la compréhension de l'environnement urbain et architectural.

L'éducation à l'image

Dans ce domaine, l'action de la DRAC s'articule autour des dispositifs « Ecole, Collège et Lycée au cinéma », qui touchent respectivement plus de 8 836 écoliers, 7 551 collégiens et 2 936 lycéens. Ces dispositifs sont coordonnés par le centre culturel d'ATHIS-MONS (« Ecole au cinéma »), par Cinessonne (« Collège au cinéma ») et par l'Association des Cinémas de recherche d'Île de France (« lycéens et apprentis au cinéma »).

L'enseignement spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et de l'art dramatique.

En 2006, la DRAC a poursuivi son dialogue avec le Conseil général en vue de l'élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Elle a donné son accord à l'élaboration d'un schéma préalable d'étape et d'orientation.

LA CULTURE A L'HOPITAL

Le soutien de la DRAC, en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de l'Île-de-France, a porté sur le fonctionnement du théâtre de Bligny, dans l'enceinte de l'hôpital de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES. La Compagnie " le Théâtre du menteur ", qui dirige ce théâtre, a poursuivi ses ateliers de lecture et autres activités artistiques auprès des patients et des soignants.

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT EN MOUVEMENT



Guichet d'accueil pour les cartes professionnelles à la préfecture

LES CITOYENS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DES SERVICES

Les services de l'Etat en Essonne se sont engagés, en signant la Charte Marianne au début de l'année 2005, à donner au citoyen la première place et à s'organiser au mieux pour répondre à ses besoins.

Comme en 2005, un certain nombre d'actions ont vu le jour, d'autant que le Projet d'Action Stratégique de l'Etat dans le Département (2004-2006) a reconnu la mise en œuvre de la Charte Marianne comme une de ses priorités.

L'accent a été mis sur l'accueil, essentiel dans les relations entre les citoyens et les fonctionnaires.

L'accueil

C'est ainsi que la Direction des Services Fiscaux (DSF) a étendu un dispositif d'accueil spécifique des usagers sourds et malentendants : un matériel de visio-conférence dans les impôts d'ARPAJON, MASSY-Sud, JUVISY SUR ORGE et YERRES a permis de les renseigner à partir du site de Yerres où un agent pratique la langue des signes.

Dans le nouvel hôtel des finances d'ETAMPES sont rassemblés, les services de la direction générale des impôts et de la trésorerie générale. Un protocole signé en novembre 2006 fixe les modalités de l'accueil commun des usagers.

Les recours au conciliateur fiscal départemental ont été plus nombreux et l'utilisateur a obtenu satisfaction une fois sur trois.

Enfin, l'Essonne est l'un des 3 départements français expérimentant un nouveau service de la DSF qui permettra aux usagers d'effectuer diverses démarches à partir du portail fiscal www.impots.gouv.fr.

D'autres services ont également mis en œuvre des moyens pour améliorer l'accueil : création d'un pré-accueil à la sous-préfecture d'ETAMPES et au service des étrangers de la sous-préfecture de PALAISEAU.

Par ailleurs, deux mesures ont eu pour but de faciliter les démarches des usagers :

- d'une part, la reprise, en 2006, aux guichets de la sous-préfecture de PALAISEAU de l'accueil des étrangers qui se présentaient aux guichets des commissariats de police de MASSY ET ATHIS-MONS pour obtenir des titres ;

- d'autre part, la mise en place de nouvelles procédures postales en vue de la délivrance de titres, en septembre 2006, notamment pour les étudiants. Le renouvellement à la sous-préfecture de PALAISEAU des conventions avec 3 établissements universitaires et grandes écoles de l'arrondissement a constitué une simplification des démarches.

La délivrance des titres

Au total, 107 514 cartes nationales d'identité (CNI) ont été délivrées par la préfecture et les sous-préfectures.

Le nombre de passeports émis en 2006 soit 60 285 est un peu inférieur à celui de 2005 mais la mise en place du passeport électronique a entraîné une période de formation et d'adaptation des agents sur les sites. Les agents en charge des CNI-Passeports de la Sous-préfecture d'ETAMPES ont été à la disposition de ceux des mairies pour les renseigner sur la mise en œuvre de ce nouveau titre.

Au sein du Service d'Accueil Grand Public de la sous-préfecture de PALAISEAU, la polyvalence a été instituée de façon à répondre au mieux aux demandes et à réduire les délais d'attente.

En 2006, le délai d'obtention des CNI et passeports à la sous-préfecture d'ETAMPES a baissé de plus de 25 % pour s'établir à moins de 4 jours pour chacun de ces titres.

Près de 20 000 étrangers se sont présentés à la sous-préfecture de PALAISEAU en 2006 soit un quasi doublement du chiffre de 2005.

Le bureau du séjour des étrangers à la préfecture a été réorganisé notamment pour créer un accueil spécifique des étrangers parents d'enfants scolarisés en France conformément à la circulaire du 13 juin 2006. Pour 1 289 dossiers déposés, 193 régularisations ont eu lieu.

Au total, 93 253 personnes ont été reçues par ce bureau : 43 947 titres leur ont été délivrés dont 24 798 sont définitifs.

Le bureau de l'éloignement du territoire à la préfecture a exécuté 801 mesures de reconduites effectives à la frontière pour 2 274 mesures prises.

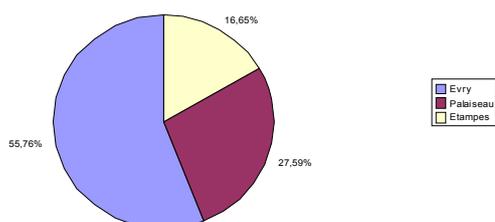
Ce nombre de reconduites, en hausse de 79 % depuis 2003, correspond aux orientations du pôle éloignement du territoire. Les freins de l'effectivité des reconduites demeurent la délivrance insuffisante des laissez-passer consulaires et les places limitées des centres de rétention administrative.

Sur 615 dossiers de contentieux traités, seuls 110 ont été définitivement gagnés par des tiers.

La circulation

219 235 cartes grises au total ont été délivrées à la préfecture et dans les sous-préfectures (121 221 à EVRY, 60 947 à PALAISEAU et 37 067 à ETAMPES), chaque site s'efforçant de réduire les délais d'attente.

Répartition du nombre de cartes grises par site



On note, en 2006, une progression de 7 % des échanges de permis étrangers par rapport à l'année 2005.

Le nombre de suspensions de permis de conduire a légèrement fléchi mais la principale cause reste l'alcoolémie. Par ailleurs, le motif d'usage des stupéfiants est à nouveau constaté. Les permis invalidés pour solde nul sont de plus en plus nombreux (+ 20 % en un an ; + 280 % depuis 2003). 14 219 personnes ont été accueillies au service des suspensions.

Le service de la circulation de la préfecture a reçu au total 155 900 personnes.

Les simplifications réglementaires

A titre d'illustration, deux décrets des 7 et 8 juin 2006 ont réduit le nombre de commissions administratives et simplifié leur composition ainsi que leur fonctionnement. Le décret du 7 juin 2006 a ainsi fusionné une cinquantaine de commissions autonomes au sein de 7 commissions pivots et supprimé 40 commissions déconcentrées à compter du 1^{er} juillet 2006.

Plusieurs commissions pivots ont été créées en Essonne dont le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques qui remplace le Conseil Départemental d'Hygiène et la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites qui remplace la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages.

DES SERVICES DE L'ETAT ENCORE PLUS PERFORMANTS

La coopération entre les services de la préfecture et des sous-préfectures, d'une part et les services déconcentrés d'autre part, se renforce grâce au travail en **pôles de compétence**. On compte actuellement 10 pôles opérationnels :

- Cohésion sociale et rénovation urbaine
- Risques industriels
- Equipement et aménagement du territoire
- Environnement et développement durable
- Veille économique
- Sécurité routière
- Communication interministérielle
- Eloignement
- Mission Inter-Services de l'Eau
- Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments.

L'application de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) depuis le 1^{er} janvier 2006 a contribué à mettre en évidence, avec encore davantage d'acuité, la nécessité de la rigueur budgétaire.

Le contrôle de gestion s'est encore développé dans l'Essonne en 2006. Environ 5 000 données sont collectées en préfecture et sous-préfectures pour constituer plus de 200 indicateurs. Par ailleurs, le logiciel de contrôle de gestion PILOT, créé ici, en 2004, a été étendu à tout le territoire. Les résultats sont globalement satisfaisants malgré des contraintes fortes, en particulier pour les missions d'accueil du public. Le passage au passeport électronique a ainsi pu engendrer des retards dans la délivrance en début d'été, avant d'entraîner de réelles réductions des délais. La gestion des dossiers de régularisation d'étrangers déposés au titre de la circulaire de juin 2006 s'est traduite par environ 1 300 dossiers supplémentaires à examiner en 2 mois.

Pour les titres de circulation, les performances ont été, en 2006 comme en 2005, les meilleures de l'Ile-de-France. Pour le contrôle budgétaire et de légalité, le plan de priorité de contrôle s'est révélé efficace. Les interventions de conseil, pré-contentieuses ou contentieuses ont été proportionnellement plus nombreuses que dans les préfectures comparables.

L'extension du contrôle de gestion a aussi conduit à analyser de nouvelles activités de la préfecture comme les expulsions locatives ou encore la politique de la ville. Enfin, conformément au décret du 29 avril 2004, la mesure de la performance interministérielle commence à se mettre en place avec la constitution d'un réseau de contrôleurs de gestion. Plusieurs mutualisations ont d'ailleurs été réalisées avec son aide.

Les mutualisations ont concerné aussi bien la formation interministérielle que les moyens en fonctionnement.

Au titre de la **formation interministérielle déconcentrée**, 22 700 € ont été utilisés pour des agents issus de 11 services de l'Etat.

Les thèmes majeurs ont été les suivants : gestion prévisionnelle des ressources humaines dans le cadre de la LOLF, intercommunalité, gestion organique et analyse comptable des associations...

La création d'un espace de travail « formation » sur le Système d'Information Territorial (SIT) a concrétisé la relance de la démarche interministérielle.

Parallèlement, la **mutualisation des moyens** est illustrée par les ateliers de reprographie de la cité administrative et par deux groupements de commande.

La convention de fonctionnement de l'Imprimerie Mutualisée Inter Services (IMIS) signée en décembre 2006 en vue de la mutualisation des ateliers de la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Inspection Académique et de la préfecture sera mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2007 et se traduira par la suppression d'un des ateliers.

Les groupements de commandes constitués concernent les achats de papier pour obtenir de meilleurs prix et l'émission de cartes d'achat de petites fournitures ou matériels afin de simplifier les phases de commande et de mandatement.

Le pôle juridique et de documentation à la préfecture, rattaché à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens, assure l'expertise et une veille juridique pour la préfecture et les sous-préfectures. Il constitue un centre de documentation et a la charge du recueil des actes administratifs.

Son objectif est de réussir le « virage de la virtualisation » en proposant des outils de consultation de produits juridiques et documentaires dans son Intranet.

La communication interne aux services de l'Etat est améliorée par l'utilisation du SIT qui comporte une base documentaire et des espaces de travail sur des sujets d'intérêt commun. La revue de presse établie par les services du Cabinet du Préfet est en ligne à disposition des agents de l'ensemble des services.

L'activité du bureau de la communication interministérielle peut être mesurée par quelques chiffres : 252 revues de presse, près de 800 communiqués de presse, points-presse et recherches d'informations.

La décision de créer une **délégation interservices (DIS)** «Communication de l'Etat en Essonne » par le pôle de compétences « communication interministérielle » confirme la volonté de mettre en commun les problématiques, les analyses et les moyens d'une communication adaptée à son environnement médiatique.

La première phase de la **rénovation du site Internet** des « services de l'Etat en Essonne » s'est traduite par une augmentation de 50 % des consultations sur les douze derniers mois.

Les services de l'Etat ont été sollicités sur des questions de communication dans des domaines très variés : social, environnement, santé publique, économie...

Dans le domaine de la **santé publique**, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a, en liaison avec la préfecture et le centre commercial EVRY 2, organisé des actions de sensibilisation lors des journées mondiales « Sans tabac » et « Lutte contre le SIDA ».

Ce service s'est également mobilisé pour communiquer en cas de crise, par exemple lors de l'apparition de cas de toxi-infections alimentaires collectives.

L'aménagement du territoire au profit de ses habitants est illustré dans le Sud Essonne par le développement de l'accès aux services publics en milieu rural, d'une part et la recherche de pôles structurants, d'autre part.

Comme suite à la circulaire du 19 mai 2006, le sous-préfet d'ETAMPES a rédigé un rapport détaillant des initiatives pour renforcer l'accès aux services publics en milieu rural : services à la petite enfance (relais d'assistantes maternelles et, pour les enfants scolarisés, dispositifs d'accueil périscolaire ou cantines centralisées) ; mise en place d'un réseau de transport à la demande ; accès aux services spécialisés dans l'emploi dans le cadre de la Maison de l'Emploi du Sud Essonne ; amélioration de la couverture téléphonique mobile et développement du haut débit.

La création de ces services sera facilitée par le recours à la Dotation Globale d'Équipement des communes. Une trentaine de dossiers de demande de subvention ont été déposés pour des projets de cette nature.

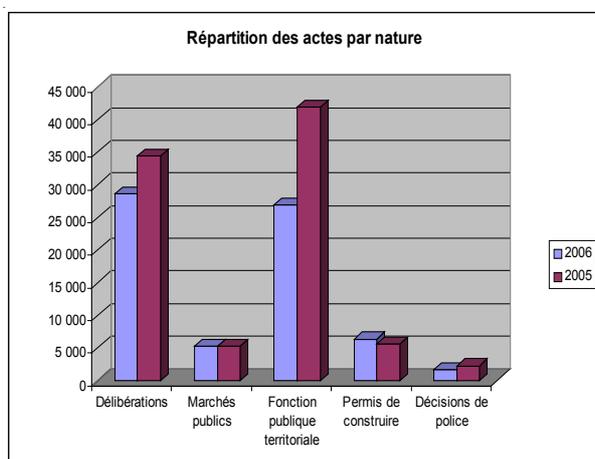
Dans le cadre de l'appel à projets « Pôle d'excellence rurale », les travaux conduits par le Sous-Préfet ont permis d'identifier des projets dignes d'intérêt. Si le territoire n'a pu être éligible à ce dispositif, 2 projets structurants pour le développement touristique du Sud Essonne ont permis de fédérer de nombreux partenaires : le redéploiement de l'aérodrome de CERNY et le regroupement des offres touristiques dans le cadre d'un office de tourisme à l'échelle intercommunale.

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES



LE CONTROLE DE LEGALITE ET BUDGETAIRE

En vue du contrôle de légalité, 116 549 actes ont été reçus en 2006 par la préfecture et les sous-préfectures, soit une baisse de 5 % par rapport à 2005 (122 717 actes).



La diminution du nombre des actes transmis en préfecture et sous-préfecture liée aux dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est sensible bien que moindre en 2006 qu'en 2005. Elle concerne surtout les actes relatifs à la fonction publique territoriale et les décisions de police. La baisse du nombre d'actes à contrôler a permis la mise en place d'une stratégie formalisée de contrôle dans le cadre d'un programme annuel de priorités et une rationalisation des méthodes de travail.

Le conseil apporté aux collectivités locales en amont de la signature des actes a permis d'éviter un certain nombre de difficultés.

Cependant, le nombre de lettres d'observations a fortement augmenté en 2006 (dont + 48 % à la Sous-Préfecture d'ETAMPES). Au total, 2 065 lettres ont été envoyées en 2006 (1756 en 2005), tous domaines confondus dont 577 sur les délibérations, 230 sur les marchés publics, 239 sur le recrutement de personnels contractuels, 230 sur les permis de construire et 33 sur les actes de police.

Le nombre de déférés en annulation devant le Tribunal administratif a doublé en 2006 par rapport à 2005, s'établissant à 48 déférés en 2006. Sur les 10 jugements rendus par le tribunal administratif sur des déférés préfectoraux, 9 sont favorables au préfet. Au titre des actes de police, on peut citer un arrêté de circulation interdisant celle des poids lourds ce qui aurait eu pour effet de compromettre la poursuite de l'activité d'une entreprise : cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif.

Le contrôle budgétaire a donné lieu à 13 saisines de la Chambre régionale des comptes qui les a toutes déclarées recevables.

LES ELECTIONS suivantes ont été organisées :

- Elections municipales complémentaires de VILLENEUVE SUR AUVERS les 22 et 29 janvier 2006 (453 électeurs)
- Elections cantonales partielles de SAVIGNY SUR ORGE des 5 et 12 mars 2006 (16 351 électeurs)
- Elections municipales complémentaires des GRANGES LE ROI des 2 et 9 avril 2006 (752 électeurs)
- Elections au Tribunal de Commerce d'EVRY du 5 octobre 2006 (201 électeurs)
- Elections municipales complémentaires de MAISSE du 3 décembre 2006 (1 926 électeurs).

Enfin, dans la perspective des scrutins à venir, une procédure de passation de marché public a été mise en œuvre pour le routage des documents électoraux mais n'a pas abouti favorablement. La mise sous pli de la propagande pour les élections de 2007 aura donc lieu en régie directe.

LES AFFAIRES GENERALES

994 instituteurs sont logés ou indemnisés : 302 sont logés par 75 communes tandis que 692 sont indemnisés à la fois par l'État et la commune. Le montant total de la Dotation Spéciale Instituteurs versée s'élève à 806 642 €.

Par ailleurs, les violences urbaines de novembre 2005 ont abouti à l'ouverture de 14 dossiers de contentieux.

L'INTERCOMMUNALITE

L'année 2006 a vu la finalisation du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité. Un groupe de travail avait été constitué des services de la préfecture, de la Direction Départementale de l'Équipement et la Trésorerie Générale, fin 2005, tandis que M. BETEILLE, président de l'Union des Maires de l'Essonne assurait la fonction de rapporteur auprès de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le rapport final, résultat d'une large concertation notamment dans le cadre de réunions régulières de la CDCI et de rencontres avec les élus, a été présenté par le Préfet à cette commission, le 5 décembre 2006 : elle en a approuvé les orientations.

Le schéma dresse un bilan du fonctionnement des intercommunalités en Essonne et ouvre des perspectives. Il y est rappelé que l'intercommunalité repose sur le volontariat des communes. Il convient d'éviter l'empilement des structures et les intercommunalités existantes doivent veiller à l'exercice effectif des compétences transférées.

Le schéma intègre également des propositions d'évolutions possibles qui ont connu un début de réalisation en 2006 :

- création de la communauté d'agglomération Europ'Essonne par arrêté du 26 décembre 2006 regroupant les communes de BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY MAZARIN, EPINAY SUR ORGE, LA VILLE DU BOIS, LONGJUMEAU, MASSY, MORANGIS, SAULX LES CHARTREUX et VILLEBON SUR YVETTE ;

- création du syndicat mixte fermé " Courtaboeuf développement " par arrêté du 26 décembre 2006 entre LES ULIS, VILLEBON SUR YVETTE et la communauté de communes Cœur du Hurepoix de façon à assurer une gestion unique de la zone d'activités économiques ;

Le Sous-Préfet de PALAISEAU a joué un rôle important dans l'aboutissement de ces 2 démarches.

- adhésion de la commune de BLANDY à la communauté de communes de l'ETAMPOIS ;

- adhésion de la commune d'ANGERVILLIERS à la communauté de communes du Pays de LIMOURS.

Ainsi, au 31 décembre 2006, 154 communes sur les 196 du département ont adhéré à une communauté d'agglomération (52 communes) ou

à une communauté de communes (102 communes). Plus de 85 % de la population essonnienne est rassemblée au sein d'une intercommunalité.

Au cours de l'année, on a assisté à la montée en puissance de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix.

La carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2007 figure à la fin du présent chapitre.

Parallèlement à la poursuite de la structuration du territoire en établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la dissolution des syndicats intercommunaux dont les compétences se chevauchent avec celles des EPCI se poursuit.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

L'aide financière de l'Etat aux collectivités territoriale en 2006 s'établit à 680 309 104 € pour leur fonctionnement (+ 2,04 % par rapport à 2005) et à 89 529 135 € pour leur investissement (+ 7,05 %) soit une aide globale de 769 838 239 €, en augmentation de 2,07% par rapport à 2005.

Le tableau en annexe 1 appelle les commentaires suivants :

Le fonctionnement

La Dotation de Solidarité Urbaine passe de 17 436 732 € en 2005 à 21 207 529 € en 2006, soit une augmentation de 21,63 %.

Cette augmentation est liée, d'une part, à une évolution globale prévue par l'article 135 de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 de 120 M€ par an pendant 5 ans de 2005 à 2009 et d'autre part, à l'intégration de parts de population en zone urbaine sensible et en zone franche urbaine.

La dotation élu local évolue fortement en raison d'une progression de l'enveloppe et d'un assouplissement du seuil d'éligibilité lié au potentiel financier des communes de moins de 10 000 habitants.

En Essonne, 41 bénéficiaires sont recensés en 2006 au lieu de 22 en 2005.

La baisse constante du nombre d'instituteurs logés par les communes (451 en 2003/2004, 366 en 2004/2005 et 302 en 2005/2006) explique la diminution de la dotation spéciale instituteurs de 16,51 %.

Les crédits affectés à la Dotation de Développement Rural (DDR) ont diminué de 40,43 %.

La réforme introduite par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2006 a permis à plusieurs communes devenues éligibles, en plus des 6 établissements publics de coopération intercommunale, d'obtenir un financement adapté aux projets visant au maintien des services publics en milieu rural tels que les maisons de service public ou l'aide à la personne.

La consommation des DDR reste toutefois particulièrement faible. Les collectivités éligibles à cette dotation présentent, en général, peu de projets et les réalisent dans des délais assez longs. Or, depuis l'application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), une faible consommation des crédits dans l'année influence le montant des délégations de l'année suivante.

Les investissements

Les amendes de police : la forte progression résulte essentiellement de la hausse, entre 2004 et 2005, de 81% de la valeur de point résultant du rapport entre la somme à répartir et le nombre d'amendes recensées, communiquée par le ministère de l'intérieur.

Cette hausse de la valeur de point s'explique par la conjonction d'une légère baisse des amendes recensées et la forte hausse du montant à répartir.

La Dotation Globale d'Équipement des communes : le montant de l'enveloppe attribuée en 2006 reste sensiblement identique à celui de l'année précédente. La mise en œuvre de la LOLF n'a pas permis de récupérer les reliquats de crédits perdus en fin d'exercice 2005.

L'INGENIERIE PUBLIQUE DDE/ DDAF AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) exerce ces missions d'ingénierie :

- dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) instaurée par le décret du 27 septembre 2002

- ou, comme la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), dans le domaine concurrentiel.

En 2006, la DDE a signé 10 contrats de maîtrise d'œuvre et 14 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la suite de 55 offres. Ces contrats concernent surtout l'aménagement opérationnel et les infrastructures routières.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), quant à elle, s'est davantage concentrée, en 2006, sur la protection de l'environnement (assainissement et eaux usées) et la protection de la santé publique (eau potable). La mise aux normes de stations d'épuration non conformes ou l'assistance administrative pour la régularisation de stations existantes en sont des illustrations.

21 contrats d'assistance conseil et 7 contrats de maîtrise d'œuvre ont été signés par la DDAF. Par ailleurs, ce service assure le contrôle du service public de l'eau et de l'assainissement pour 61 collectivités et est intervenu sur 6 renouvellements de délégation de service public dans ces domaines.

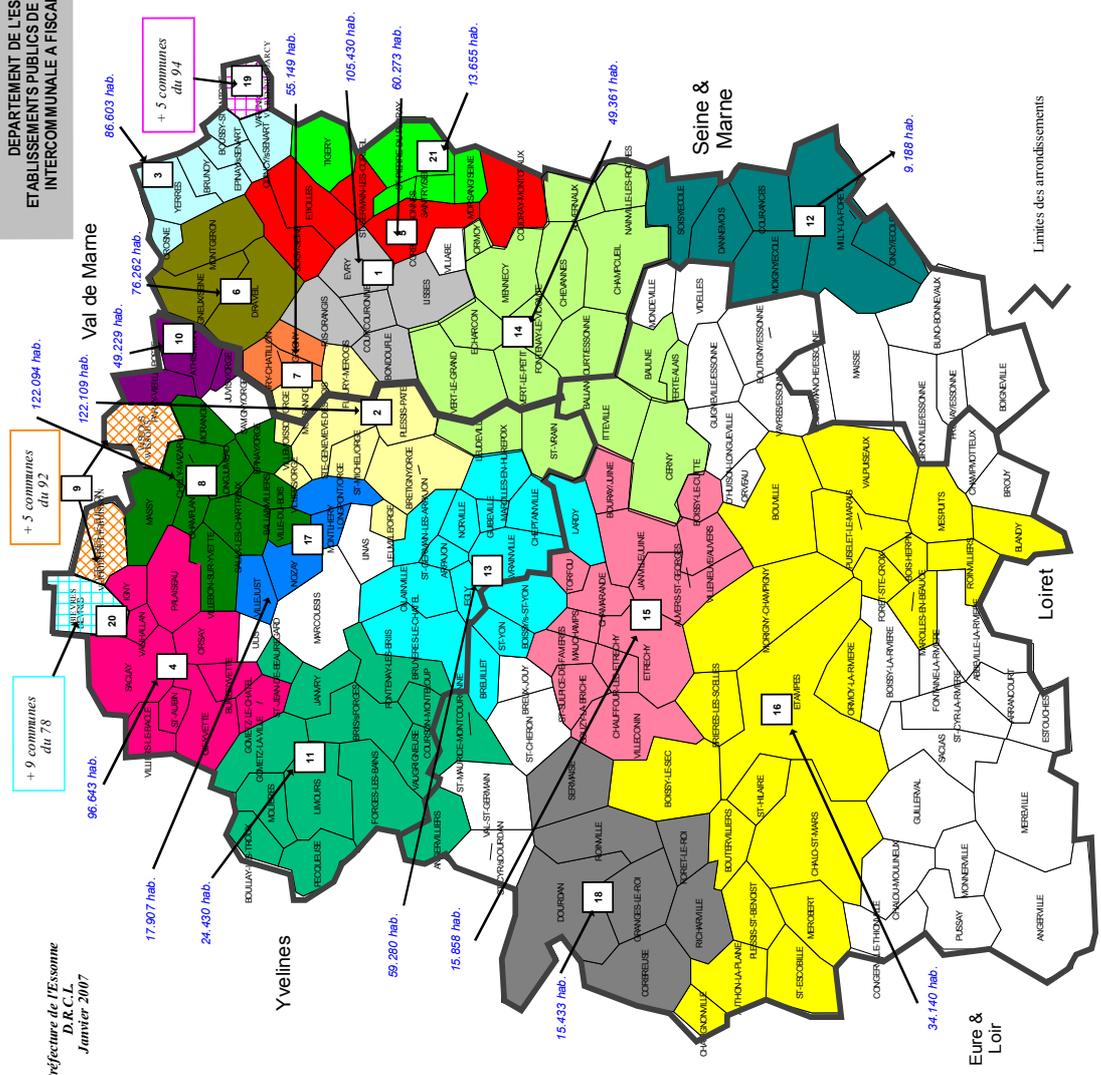
Enfin, la DDAF a organisé, le 14 mars 2006, un séminaire d'information sur la thématique des eaux usées qui a réuni des représentants de plus d'une centaine de collectivités.

L'année 2006 a été marquée par l'élaboration du document de stratégie local conjoint DDAF/DDE.

Ce document réalisé en partenariat identifie les priorités de l'action commune de ces services en lien avec les politiques prioritaires de l'État.

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE

Préfecture de l'Essonne
D.R.C.T.
Janvier 2007



Communautés d'Agglo
Date de fin
des travaux

- 1 CA EVRY CENTRE ESSONNE 13/12/200
- 2 CA DU VAL D'ORGE 21/11/200
- 3 CA DU VAL D'YERRES 22/03/200
- 4 CA DU PLATEAU DE SACLAY 31/12/200
- 5 CA SEINE-ESSONNE 19/12/200
- 6 CA SEMART VAL DE SEINE 20/12/200
- 7 CA LES LACS DE L'ESSONNE 23/12/200
- 8 CA EUROPESSONNE 26/12/2006

CA hors Essonne comprenant des
CA DES HAUTS DE BREUVRE 23/12/2002

Communautés de Comir

- 10 CC DES PORTES DE L'ESSONNE* 22/11/200
- 11 CC DU PAYS DE LIMOURS* 17/12/200
- 12 CC DE LA VALLEE DE L'ECOLE 24/12/200
- 13 CC DE L'ARRAONNAIS* 02/12/200
- 14 CC DU VAL DESSONNE* 11/12/200
- 15 CC ENTRE JUNE ET RENAISSANCE* 27/10/200
- 16 CC DE L'ETAMNOIS* 28/11/200
- 17 CC COEUR DU HUREPOIX* 02/09/200
- 18 CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX* 22/11/200

CC hors Essonne comprenant des c

- 19 CC DU PLATEAU BRIARD 03/12
 - 20 CC DE VERSAILLES GRAND PARC 09/12
- Syndicat d'Agglomération N
SANDESMART EN ESSONNE 25/06

* Régime fiscal : option Taxe Professionnelle Unique (TRU)

LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT ET LE SUIVI DE LA DEPENSE



Hôtel des Finances d'ETAMPES

LES MISSIONS FISCALES DES SERVICES FISCAUX

Le produit de la fiscalité

En millions d'euros	2004	2005	Evolution 04/05 (en %)	2006	Evolution 05/06 (en %)
TVA	2 252	2 309	+ 2,5	2 341	+ 1,4
Impôt sur les sociétés *	423	460	+ 8,7	487	+ 5,9
Impôt sur le revenu	1 246	1 281	+ 2,8	1 316	+ 2,7
Taxe sur les salaires	65	76	+ 16,9	80	+ 5,3
TOTAL ESSONNE	3 986	4 126	+ 3,5	4 224	+ 2,4

* hors impôt sur les sociétés perçu par la Direction des grandes entreprises pour celles situées en Essonne

Le tableau ci-dessus met en évidence que le produit global des impôts d'Etat a augmenté de 2,4 % et s'est établi à 4 224 M€ pour l'année 2006.

Les impôts mis en recouvrement au profit des collectivités locales, qu'il s'agisse du département, des communes, des intercommunalités ou des syndicats, ont augmenté de 9,6 % entre 2005 et 2006, à comparer à la hausse de 2,8 % entre 2004 et 2005. C'est ainsi que le montant global de la taxe professionnelle, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation s'est élevé à 1 232 M€ en 2006.

Le département perçoit également d'autres droits en sus de la fiscalité directe locale proprement dite : la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, la taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement, la taxe départementale de publicité foncière, le droit départemental d'enregistrement. Leur produit s'accroît régulièrement ces dernières années : 132,2 M€ en 2004, 142,9 M€ en 2005 et 164 M€ en 2006, soit une augmentation de 14,8 % entre 2005 et 2006.

LES MISSIONS NON FISCALES DE LA DSF

Ces missions sont assurées pour le compte de l'Etat, mais aussi pour celui des collectivités territoriales.

- *Le cadastre* : près de 35 000 extraits d'acte ont été traités.

La numérisation du plan cadastral dans le cadre conventionnel continue : elle concerne désormais 103 communes (au lieu de 89 communes en 2005). Les autres communes disposent de plans dématérialisés sous forme d'image.

- *Le domaine* : 2 818 évaluations ont été réalisées en 2006, dont 2 036 pour le compte des collectivités territoriales.

En 2006, les travaux liés à la comptabilité patrimoniale de l'Etat se sont poursuivis. Une dizaine de biens de plusieurs ministères ont été cédés (dont le site du Dock des Alcools à RIS-ORANGIS) pour un montant global dépassant 5,4 M€. Par ailleurs, on peut citer la suite des négociations préparatoires à la vente ou la prise à bail d'emprises importantes, destinées en grande partie à la construction de logements sociaux (SAVIGNY SUR ORGE ...).

- *La publicité foncière* : 37 035 publications et mentions ont été réalisées et les conservations des hypothèques ont délivré 103 026 renseignements aux usagers.

Le Trésor Public s'est efforcé, pour sa part, de répondre aux défis de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), d'affirmer le rôle de ses services comme acteurs de la décentralisation et de faire progresser la qualité du service rendu.

Ces grandes orientations nationales du Projet Annuel de Performance et du contrat pluriannuel de performance 2006-2008 sont déclinées dans le budget opérationnel de programme (BOP). Le nouveau contrat de performance vise à faire du Trésor public une administration exemplaire en matière de gestion publique et de management dans l'esprit de la nouvelle constitution financière.

LE PAIEMENT ET LE CONTROLE DES DEPENSES DE L'ETAT

La réponse aux défis de la LOLF

Pour la première fois, les comptes 2006 de l'Etat seront produits dans le cadre de la comptabilité d'exercice. Les services du Trésor public se sont particulièrement investis pour remplir les conditions de la certification des comptes.

Le service « dépense » s'est mobilisé pour accompagner la réforme des procédures introduites par la LOLF. En 2006, les formations sur les opérations de charges à rattacher et sur les modalités de l'exécution de la dépense publique en mode LOLF ont complété les actions de sensibilisation menées en 2005.

Au second semestre, les opérations d'inventaire visant à améliorer la fiabilité du suivi des actifs de l'Etat ont nécessité un important travail d'ajustement avec les ordonnateurs.

De son côté, **le bureau des finances de l'Etat de la préfecture** s'est également très largement investi pour que le passage de la gestion budgétaire en mode LOLF se fasse dans les meilleures conditions possibles et permette de devenir un véritable instrument de pilotage au service des gestionnaires responsables de BOP (budget opérationnel de programme). Ainsi, des réunions se sont tenues chaque trimestre avec les différents services de l'Etat pour faire le point sur la consommation des crédits et mettre en place des indicateurs de performance. Un espace de travail « LOLF » a été ouvert sur le Système d'Information Territorial des services de l'Etat pour faciliter la diffusion des informations.

En outre, deux changements apportés par la LOLF ont particulièrement modifié le mode de fonctionnement des services :

- Le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice à partir du 1er janvier 2006 : la nouvelle tâche qui consiste à recenser les charges et produits rattachés à l'exercice a renforcé le rôle des ordonnateurs.

Eux seuls détiennent, en effet, le fait générateur de la comptabilité d'exercice à travers la certification du service fait. Le rôle de conseil que peut avoir le bureau des finances par rapport aux autres services s'est largement illustré à travers cette mission.

- la certification des comptes par la Cour des comptes qui nécessite la sécurisation de l'ensemble du processus d'écriture comptable. Le bureau des finances est donc amené à mettre en place progressivement des procédures de contrôle interne.

Les indicateurs de performance : les délais de paiement

Les efforts pour réduire le délai moyen de paiement se sont poursuivis en 2006 : il est passé à 3,25 jours (4,28 jours en 2005). Le délai global de paiement qui prend naissance à la réception de la facture chez l'ordonnateur atteint 48,49 jours.

Les dépenses de l'Etat

L'exécution budgétaire pour l'année 2006 a donné lieu à la consommation :

- d'autorisations d'engagement à hauteur de 1,5 M€ pour le titre II (dépenses de personnel) et 1,7 milliard d'euros pour les autres titres qui sont fongibles.

- de crédits de paiement à hauteur de 1,25 M€ pour les dépenses de personnel et 1,7 milliard d'euros pour les autres titres.

En comptabilité, les dépenses des ordonnateurs sont les suivantes :

* *Investissements* : 24 M€

- au titre des immobilisations corporelles : 3 M€ ;

- au titre des immobilisations en cours : 21 M€.

* *Fonctionnement* : 450 M€. Parmi ces dépenses sont comptabilisés

- les transferts aux collectivités territoriales pour 27 M€ ;

- les transferts aux ménages pour 11 M€ ;

- les transferts aux entreprises pour 22 M€.

Le soutien aux plus démunis s'est accentué puisque les primes versées au titre de la Prime Pour l'Emploi (PPE) atteignent 39 M€ (contre 25 M€ en 2005).

Les restitutions d'avoirs fiscaux aux entreprises, notamment la TVA, s'élèvent à 424 M€ et les dégrèvements d'impôts et décharges de droits à 65 M€.

Les versements des avances aux collectivités locales se répartissent en avances aux tiers bénéficiaires des impôts directs locaux à hauteur de 1,45 milliard d'euros et en avances au département au titre de la TIPP pour 60 M€.

LE TRÉSOR PUBLIC, ACTEUR DE LA DÉCENTRALISATION ET SOUCIEUX DE RENDRE UN MEILLEUR SERVICE

LE SERVICE RENDU AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Interlocuteur privilégié du secteur public local, les 30 trésoreries du département, avec le soutien de la trésorerie générale et la recette des finances, assurent quotidiennement le recouvrement des recettes publiques, le contrôle et le paiement des dépenses et la tenue de quelques 722 comptabilités de collectivités et établissements publics locaux (hors Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et Etablissements Publics Nationaux).

La dynamique d'amélioration de la qualité du service passe par :

- une promotion de nouveaux moyens modernes d'encaissement et de paiement

Le développement de la monétique a été encouragé pour faciliter la vie quotidienne des administrés : règlement des recettes du secteur local par prélèvement, par carte bancaire au travers de l'opération «1 000 TPE» (terminaux de paiement électronique). Douze nouveaux terminaux ont été installés en Essonne. De même, des actions de communication ont été lancées pour promouvoir les cartes d'achat.

- l'accompagnement de la dématérialisation des procédures

10 conventions ont été signées avec différentes collectivités en vue de la dématérialisation de titres de recettes des collectivités, des fiches de paye des agents territoriaux ou hospitaliers mais aussi des marchés.

-l'amélioration de la qualité des comptes

7 nouvelles trésoreries ont été dotées en 2006 d'HELIOS, nouvelle application de gestion comptable et financière du secteur public local du Trésor public.

La réforme des nomenclatures comptables est entrée en vigueur en 2006.

L'Indice Agrégé de Qualité des Comptes Locaux (nouvel outil mis à disposition par la Direction générale de la comptabilité publique) a été diffusé dans le réseau des trésoreries du département pour permettre notamment une meilleure valorisation de l'information comptable et financière. L'amélioration de la qualité comptable dans le secteur public local s'appuie sur la mise en oeuvre de dispositifs de contrôle interne. Cet indice est également un outil essentiel pour identifier les actions à engager conjointement entre les ordonnateurs et les comptables publics.

- la mise en oeuvre de partenariats renforcés

La convention de service comptable et financier (CSCF) entre la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne et les services du Trésor public est entrée en vigueur en 2006. Cette démarche partenariale formalisée vise à accroître davantage la qualité de service auprès des grandes collectivités.

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS PARTICULIERS

Les 9 engagements du programme «Pour vous faciliter l'impôt» s'inscrivent dans le cadre de la «charte Marianne». Il s'agit de faciliter les contacts, de simplifier les démarches et d'améliorer l'écoute des contribuables.

Les paiements dématérialisés (prélèvement à l'échéance, mensualisation, télépaiement) ont continué à progresser pour atteindre 57,5 %, en 2006, pour l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et la taxe foncière.

La priorité donnée à la démarche de qualité et de performance se traduit par une progression constante du taux net de recouvrement des créances fiscales dépassant 99,20 % fin 2006.

L'équité de traitement des contribuables et la simplification des démarches

Dans le cadre de la charte du contribuable, une procédure simplifiée permet à l'utilisateur d'obtenir un délai de paiement sans fournir des pièces justificatives pour toute demande d'un montant inférieur ou égal à 2000 € formulée au plus tard 10 jours après la date limite de paiement pour une durée maximale de 3 mois.

Un dispositif simplifié permet aux contribuables confrontés à une baisse brutale de leurs revenus, d'obtenir un droit à l'obtention automatique de délais de paiement, sur présentation de justificatifs de la chute des revenus du ménage, allant de droit jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

L'aide aux entreprises en difficulté

La nécessité, ravivée en 2006, de la détection et du traitement des entreprises en difficultés ainsi que l'application de la loi de sauvegarde des entreprises de 2005 ont amené le service des études économiques et financières à traiter les demandes d'aides et de conseil de 120 entreprises, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2005. 52 entreprises ont également présenté une demande de plan global d'apurement des dettes fiscales et sociales auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), soit une progression de 62 % par rapport à l'année précédente.

LES TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES LOCALES

INTITULE	2005	2006	Variation 06 / 05
LES AIDES AU FONCTIONNEMENT (en euros)			
Dotation globale de fonctionnement (DGF) hors DSU, DSR et Syndicale	534 617 940	541 477 677	1,28%
DGF dotation de solidarité urbaine (DSU)	17 436 732	21 207 529	21,63%
DGF dotation de solidarité rurale (DSR)	3 201 334	3 553 844	11,01%
Régularisation de la DGF 2004 au Département	0	721 488	
DGF dotation pour activités syndicales	109 465	120 632	10,20%
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	956 817	798 863	- 16,51%
Dotation élu local	54 538	104 632	91,85%
Dotation développement rural (affectation)	612 049	364 590	- 40,43%
TOTAL	556 988 875	568 349 255	2,04%
LES AIDES A L'INVESTISSEMENT (en euros)			
Dotation globale d'équipement(DGE) Communes, Département	5 959 169	4 861 142	- 18,43%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	75 613 746	81 534 243	7,83%
Versement du produit des amendes de police	765 942	1 492 899	94,91%
Subvention Etat Réserve Parlementaire Travaux divers d'intérêt local	1 297 551	1 640 851	26,46%
TOTAL	83 636 408	89 529 135	7,05%
LES COMPENSATIONS FINANCIERES (en euros)			
Compensations pour exonération de taxes foncières			
Compensations pour exonération de taxe d'habitation			
Compensations pour exonération de taxe professionnelle	46 517 049	44 770 452	- 3,75%
Compensations pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle			
Compensations pour réduction de droits de mutation	258 458	151 587	- 41,35%
TOTAL	46 775 507	44 922 039	- 3,96%
LES MECANISMES DE PEREQUATION (en euros)			
ex-fonds national de péréquation (FNP) - DNP intégrée dans DGF	6 344 999	5 897 538	- 7,05%
ex-fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPT) Compensation des pertes de TP	7 313 652	5 122 524	- 29,96%
Fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France (FSRIF)	18 166 238	16 799 444	- 7,52%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	25 068 317	28 604 993	14,11%
Fonds départemental de péréquation des droits de mutation	7 796 556	8 687 433	11,43%
Fonds commun de la redevance des mines	312 501	303 799	- 2,78%
TOTAL	65 002 263	65 415 731	0,64%
LES COMPENSATIONS LIEES AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES(en euros)			
Dotation générale de décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	296 043	94 480	- 68,09%
Dotation générale de décentralisation (DGD) contrats d'assurance	61 846	61 561	- 0,46%
Dotation générale de décentralisation (DGD) services municipaux d'hygiène et de santé	143 089	146 991	2,73%
DGD Département Bibliothèque	150 509	160 267	6,48%
DGD Département Fiscalité transférée	1 159 753	1 158 780	- 0,08%
TOTAL	1 811 240	1 622 079	- 10,44%
TOTAL GENERAL	754 214 293	769 838 239	2,07%

RECAPITULATIF DES SIGLES UTILISES

ACD	Accord Collectif Départemental	CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion	CIRE	Cellule Régionale d'Epidémiologie
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances	CIV	Comité Interministériel à la Ville
ADRU	Association Départementale de Réponse à l'Urgence	CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
ADS	Adjoint de Sécurité	CJS	Contrat Jeunesse et Sports
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert	CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
AFAQ	Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité	CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
AI	Association Intermédiaire	CLS	Contrats Locaux de Sécurité
AME	Aide Médicale Etat	CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi	CMU	Couverture Maladie Universelle
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation	CNI	Carte Nationale d'Identité
ASFNE	Allocation Spéciale du Fonds National pour l'Emploi	COLTI	Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal
ASI	Appui Social Individualisé	COPEC	Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté
ATD	(Convention) d'Allocation Temporaire Dégressive	CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire	CRRA	Centre de Réception et de Régulation des Appels
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
BMR	Brigade Mobile de Recherche	D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques
BOP	Budget Opérationnel de Programme	DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
CAE	Centre d'Action Educative	DDCCRF	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	DDE	Direction Départementale de l'Équipement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
CAMSP	Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces	DDPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	DDR	Dotation de Développement Rural
CCSF	Commission des Chefs de Services Financiers	DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
CCST	Centre de Soins Spécialisé aux Toxicomanes	DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
CDAD	Comité Départemental d'Accès aux Droits	DIRIF	Direction Interdépartementale des Routes de l'Ile-de-France
CDAS	Commission Diocésaine d'Art Sacré	DIS	Délégation InterServices
CDAU	Centre Départemental d'Appels d'Urgence	DISCEPA	Dispositif de Surveillance et de Contrôle des Établissements pour Personnes Agées
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
CDD	Contrat à Durée Déterminée	DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Locales
CDEC	Commission Départementale d'Équipement Commercial	DRIRE	Direction Régionale de la Recherche, de l'Emploi et de l'Environnement
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	DSF	Direction des Services Fiscaux
CDP	Conseil Départemental de Prévention		
CDAPL	Commission Départementale des Aides Publiques au Logement		
CEE	Centre d'Envergure Européenne		
CEL	Contrat Educatif Local		
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale		

EDIS	Ecole Départementale d'Incendie et de Secours	PPR	Plan de Prévention des Risques
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes	PPRE	Projet Personnalisé de Réussite Educative
EI	Entreprise d'Insertion	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
ERP	Etablissement Recevant du Public	PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	PRSP	Plan Régional de Santé Publique
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations	PSE	Plan de Sauvegarde de l'Emploi
FIV	Fonds Interministériel à la Ville	PVE	Plan Végétal Environnemental
FNDS	Fonds National de Développement du Sport	REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
FTM	Foyer de Travailleurs Migrants	RNIL	Route Nationale d'Intérêt Local
GIR	Groupement d'Intervention Régional	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
IME	Institut Médico-Educatif	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
IMIS	Imprimerie Mutualisée InterServices	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances	SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
MDPHE	Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne	SEAT	Service Educatif Auprès du Tribunal
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie	SEJE	Soutien à l'Emploi des Jeunes en Entreprise
MISE	Mission InterServices de l'Eau	SGR	Service Sécurité et Gestion de la Route
MISSA	Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments	SID/PC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
MJD	Maison de Justice et de Droit	SIVADE	Site pour la Vie Autonome de l'Essonne
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale	SMP	Suivi Mensuel Personnalisé
OAV	Opération Alimentaire Vacances	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
OFFA	Opération Fêtes de Fin d'Année	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains (Loi)
OIN	Opération d'Intérêt National	VVV	Ville-Vie-Vacances
OPAH	Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable	ZDE	Zones de Développement de l'Eolien
PAE	Pôle d'Action Economique	ZFU	Zone Franche Urbaine
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations	ZPPAUP	Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
PCB	Polychlorobiphényles	ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
PCS	Plan de Cohésion Sociale	ZUS	Zone Urbaine Sensible
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées		
PDU	Plan de Déplacements Urbains		
PIG	Programme d'Intérêt Général		
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse		
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration		
PLH	Programme Local de l'Habitat		
PLS	Prêt Locatif Social		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social		
PNRU	Programme National pour la Rénovation Urbaine		
POC	Pôle d'Orientation des Contrôles		
PPE	Prime Pour l'Emploi		

LISTE DES SERVICES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU RAPPORT

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

SOUS PREFECTURE D'ETAMPES

4, Rue Van Loo
91152 ETAMPES CEDEX
Tél : 01 69 92 99 91

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

Avenue du Général de Gaulle
91120 – PALAISEAU
Tél : 01 69 31 96 96

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

93, Boulevard Decauville
91001 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 44 75

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES**

Tour Malte
Boulevard de France
91035 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 71 71

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE
LA FORET**

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Immeuble de bureaux «AGUADO»
93, Boulevard Decauville
Place du Rouillon
91024 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 25 11

**DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE
MOBILIER**

Domaine départemental
Rue du Commandant Arnoux
91730 - CHAMARANDE
Tél : 01 69 27 14 14

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES**

34, Cours Blaise Pascal
91025 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 65 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 32 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS**

98, Allée des Champs-Élysées
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 91 41 41

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX
FRONTIERES DE L'ESSONNE**

Tour Lorraine – Immeuble France Evry
Boulevard de France
91005 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 87 81 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

24, Rue de Grand-Vaux
91360 – EPINAY-SUR-ORGE
Tél : 01 69 10 24 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Hôtel de Police
Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 70 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES
VETERINAIRES**

7, Rue Lafayette
91100 – CORBEIL ESSONNES
Tél : 01 60 88 84 00

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

523, Place des Terrasses de l'Agora
91034 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 70 00

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE DE FRANCE**

98, Rue de Charonne
75011 – PARIS
Tél : 01 56 06 50 00

**DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR D'ILE
DE FRANCE**

55, Rue Crozatier
75012 – PARIS CEDEX
Tél : 01 44 75 78 40

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE PARIS-OUEST

5, Rue Volta
78105 – SAINT GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 39 21 50 00

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

79 – 83, Rue Benoît Malon
94257 – GENTILLY CEDEX
Tél : 01 55 01 27 00

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA
RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUBDIVISION DE L'ESSONNE
1, Avenue du Général de Gaulle
91090 – LISSES
Tél : 01 69 11 19 19

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

128, Allée des Champs Élysées
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 18 00

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ESSONNE

11, rue Jean Malézieux
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 65 25

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 84 84

**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE**

Ferme du Bois Briard
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 78 57 00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Clos de l'Agora
3, Rue des Mazières
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 91 22 00

**SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION**

9, Rue Lafayette
91814 – CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 69 22 88 29

